MINISTÈRE
DU COMMERCE
EXTERIEUR

LA BANQUE MONDIALE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET INTÉGRATION DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS **(PFCIGL)**

Don IDA n°7150-ZR et Crédit n°E0710-ZR

P174814



RÉGION DES GRANDS LACS

RAPPORT FINAL

RAPPORT FINAL

DU

PLAN EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES (PPA)

Sites d'**Idjwi**, **Uvira** et **Walungu**

NORD & SUD-KIVU • RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

OCTOBRE 2026

DOCUMENT OFFICIEL • BANQUE MONDIALE • GOUVERNEMENT RDC

République Démocratique du Congo

MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET INTEGRATION DANS LA REGION DES GRANDS LACS

Don IDA n°7150-ZR et Crédit n°E0710-ZR
P174814

PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA)

Rapport Finale





Octobre 2026

Official Use Only

Table des matières

Table des matières i
Liste des abréviations et acronymes vii
Liste des tableaux viii
Liste de photos ix
Liste de cartes x
Liste des figures x
Résumé exécutif xi
Executive summary xv
UFUPISHO xx
1. INTRODUCTION 1
1.1. Contexte et justification du projet 1
1.2. Description du sous-projet 3
1.2.1. Les composantes du sous-projet 3
1.3. Les exigences de la Banque mondiale et du gouvernement de la RDC en matière des peuples autochtones 4
1.4. Objectifs de l'élaboration du PPA 4
1.4.1. Objectif principal 4
1.4.2. Objectifs spécifiques 5
1.5. Zone de l'étude 5
1.6. Approche Méthodologique 7
2. SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES (BATWA) DANS LA ZONE DU PROJET 8
2.1. Situation générale des Populations Autochtones Pygmées en RDC 8
2.1.1. Localisation des Peuples Autochtones Pygmées en RDC 8
2.1.2. Problématiques majeurs auxquels font face les PAP en RDC 9
2.1.3. Les problèmes sectoriels 9
2.2. Situation des populations autochtones (Batwa) dans la zone du projet 12
2.3. Relations entre les populations autochtones Batwa et Bantous 31
3. INTERACTION ENTRE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LES SOUS-PROJETS 32
3.1. Perceptions des populations autochtones sur le projet 32
3.2. Impacts positifs 32
3.3. Impacts négatifs potentiels du projet sur les PA 32
4. EXAMEN DES CADRES JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLES AUX POPULATIONS AUTOCHTONES 36

4.1. Contexte de droits des PAP 36
4.2. Cadre légal et juridique 37
4.2.1. Textes légaux nationaux en rapport avec la protection et promotion des PAP 37
4.2.2. Législation sur les violences basées sur le genre 40
4.2.3. Autres textes règlementaires applicables au projet PFCIGL : 41
4.2.4. Textes pertinents internationaux et régionaux sur les droits des peuples autochtones 41
4.2.5. Traités et conventions garantissant l'autodétermination et le droit au Consentement libre, informé et préalable (CLIP) 42
4.2.6. Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale 42
4.2.6.1. Pertinence des normes environnementales et sociales 42
4.2.6.2. Principales directives de norme environnementale et sociale N°7 du CES de la Banque Mondiale 43
4.2.6.3. Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles, et le Harcèlement sexuel (NBP-EAS/HS) 44
4.3. Cadre institutionnel 45
4.3.1. Dispositif institutionnel du Projet au niveau national 45
4.3.2. Dispositif institutionnel du Projet au niveau provincial 46
4.3.3. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) 46
5. RESULTATS DE LA CONSULTATION ADAPTEE AUX BATWA 47
5.1. Objectifs de la consultation 47
5.2. Démarche adoptée 47
5.2.1. Approche méthodologique 47
5.2.2. Les différents acteurs consultés et points discutés. 47
5.2.3. Perception générale sur le projet 58
5.2.4. Craintes et préoccupations 58
5.2.5. Recommandations et suggestions 59
6. CADRE DU DEROULEMENT DE LA CONSULTATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES AFFECTEES 60
7. ACTIVITES EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES 62
N° 62
Domaines d'intervention / Activités 62
Actions spécifiques 62
Résultats attendus / Cibles 62
Indicateurs de suivi & Valeurs cibles (Ref/Cible/Preuve) 62
Chronologie / Échéancier (Mois / Années) 62

Coût estimé (USD)..... 62
1..... 62
Insertion professionnelle et emploi dans les sous-projets..... 62
Recrutement prioritaire et équitable des Batwa comme main-d'œuvre locale non qualifiée sur les chantiers des sous-projets (ports, postes frontaliers, routes)..... 62
Au moins 150 Batwa (dont 40% de femmes) recrutés, soit un quota minimal de 30% de la main-d'œuvre non qualifiée des entreprises..... 62
Preuves : Contrats de travail, reçus de paie..... 62
M3 à M24 (Tout au long de la phase des travaux)..... 62
15 000 (Frais de suivi, sensibilisation et contrôle de conformité par l'Opérateur)..... 62
2..... 62
Santé, Hygiène, Assainissement & Prévention VBG/EAS/HS..... 62
- Sensibilisation et prévention VBG/EAS/HS et signature des codes de conduite. 62
- 0 cas d'EAS/HS toléré. 62
Preuves : Listes de présence, codes de conduite signés, rapports d'ateliers. 62
M1 à M36 (Campagnes semestrielles)..... 62
35 000 62
3..... 62
Accès à l'eau potable dans les campements 62
Formation professionnelle aux métiers (Préalable)..... 63
Valorisation des savoirs endogènes & pharmacopée..... 63
Appui à la scolarisation et au maintien scolaire 63
Promotion de l'entrepreneuriat et kit de démarrage 64
Appui aux activités agricoles et sécurisation foncière d'exploitation 64
Plaidoyer et sécurisation des titres fonciers d'habitation 64
Octroi de terres pour cimetières (8 campements)..... 64
Appui à l'alphabétisation des adultes PA 65
Opérateur de proximité (Consortium ONG) & Encadrement..... 65
Recrutement d'une ONG/Consortium spécialisé pour le suivi de proximité, l'animation, la gestion des groupements de solidarité et le MGP. 65
8. RESPONSABILITE DE LA MISE EN ŒUVRE 66
8.1. Responsabilités institutionnelles de la mise en œuvre du PPA..... 66
8.2. Analyse des capacités institutionnelles de mise en œuvre du PPA..... 67
8.3. Renforcement des capacités 68

9. MECANISME DE GESTION DE PLAINTES 69
9.1. Introduction 69
9.2. Objectifs et principes du MGP 70
9.2.1 Objectifs 70
9.2.2 Principes 71
9.3. Champ application du MGP 74
9.4. Procédure de la gestion des plaintes dans les campements autochtones pygmées . 74
9.4.1. Principales étapes du MGP/PFCIGL 74
Au niveau du campement de PA 74
Principales étapes du processus de gestion des plaintes dans le cadre PFCIGL 75
Communication aux bénéficiaires 77
9.4.2. Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte 79
9.4.3. Étape 2 : Évaluation préliminaire, tri et enregistrement au registre central 80
9.4.4. Étape 3 : Examen, enquête et traitement de la plainte 81
9.4.5. Étape 4 : Communication de la réponse et mise en œuvre des mesures correctives 82
Étape 5 : Mécanismes d'escalade, procédure d'appel et référencement 82
9.5. Indicateurs des résultats 84
10. MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES ET INFORMATION 85
10.1. Parties prenantes identifiées et parties concernées 85
10.1.1. Autres parties intéressées (API) 85
10.1.2. Groupes défavorisés / vulnérables 85
10.2. Plan de mobilisation des Peuples autochtones 86
10.3. Stratégie proposée pour la divulgation d'informations 87
10.4. Stratégie proposée pour l'engagement des populations autochtones 87
11.1. Principes généraux et approche participative (NES n°7) 88
11.2. Institutionalisation du rôle des représentants Batwa dans le suivi 88
11.3. Dispositif institutionnel et niveaux de suivi 89
11.4. Matrice des intervenants, rôles et fréquence de suivi 90
11.5. Indicateurs de suivi-évaluation axés sur la participation Batwa 91
11. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT DU PPA 92
12. CONCLUSION 94
13. ANNEXES 96
Annexe 1 : Ordre de mission 96
Annexe 2 : Liste des personnes / institutions contactées 98
Annexe 3 : Consultations Publiques 99

Annexe 3 : PV des consultations des PA 108

Annexe 6 : Termes de référence 118

1. NFORMATIONS GENERALES 122

1.1. Contexte et justification de l'étude 122

1.2. Brève description du projet 122

1.3. Les exigences de la Banque mondiale et du gouvernement de la RDC en matière des peuples autochtones 123

2. BREVE PRESENTATION DES SOUS-PROJETS 123

2.1. Description des sous-projets 123

2.2. Activités des sous-projets 125

2.2.1. Postes frontaliers de Kamvinvira, Kiliba, Rubenga et Kamanyola 125

2.2.2. Ports de Kalundu et Idjwi 125

2.2.3. Bitumage de la route N°RN5 (Luvungi) - Poste Frontalier de Rubenga (07 km) ... 126

3. ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA) 126

3.1. Objectif principal 126

3.2. Objectifs spécifiques 126

3.3. Groupes cibles et zone d'intervention 127

4. TACHES A EFFECTUER PAR LE CONSULTANT 127

4.1. Organisation et déroulement de l'enquête socio- économique 128

4.1.1. Définition du protocole d'enquête 128

4.1.2. Organisation de l'enquête 128

4.1.3. Traitement et analyse des données 128

4.1.4. Consultations publiques, diffusion et publication des rapports 128

4.2. Résultats Attendus 129

4.2.1. Données socio-économiques et culturelles 129

4.2.1.1. Eléments de démographie : évaluation de la population des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées et caractéristiques socio démographiques des ménages 129

4.2.1.2. Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées 129

4.2.1.3. Mobilité spatiale et dynamique culturelle 129

4.2.1.4. Dynamique associative dans la zone (noms, types d'association, activités, etc.) 129

4.2.1.5. Accès des habitants issus des populations autochtones aux services sociaux essentiels existants dans la région 129

4.2.1.6. Type d'investissements sociaux existant dans les zones enquêtées 129

4.2.1.7. Accès à la santé : 129

4.2.1.8. Accès à l'éducation : 129

Official Use Only

4.2.1.9. Accès à l'eau potable (installations disponibles) 130
4.2.2. Analyse socio-économique..... 130
4.2.2.1. Evaluation de la qualité de vie des populations (identification d'articles indicateurs)..... 130
4.2.2.2. Cartographie et changement des modes de vie des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées..... 130
4.2.2.3. Analyse des relations avec les populations Bantous (relations sociales, relations économiques, relations culturelles)..... 130
4.2.2.4. Analyse des impacts potentiels de la réhabilitation de la route sur les populations pygmées..... 130
4.2.2.5. Analyse des aspirations (sociales, économiques, modes de vie, culturelles) des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées au regard de la formulation des objectifs d'un plan de développement destiné à gérer les impacts de la route. 130
4.2.3. Plan en faveur des peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA) et de l'ensemble de la société. 130
4.3. ORGANISATION DES ATELIERS..... 130
5. CONTENU DU RAPPORT 130
6. DEROULEMENT DE LA MISSION ET RAPPORTS 132
6.1. Organisation des ateliers 132
6.2. Profil des participants aux ateliers 132
6.3. Rapports attendus 132
7. PROFIL DU CONSULTANT ET OBLIGATIONS DES PARTIES 133
7.1. Obligations du Consultant.....133
7.2. Obligations du Client.....133

Official Use Only

Liste des abréviations et acronymes

Acronymes	Signification
ACE	: Agence Congolaise de l'Environnement
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
CI	: Cellule Infrastructures
CPE	: Coordination Provinciale de l'Environnement
DSCRP	: Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
ETD	: Entités territoriales décentralisées
ISO	: International Standards Organization
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MGP	: Mécanisme de gestion des plaintes
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PFCGL	: Projet de Facilitation du Commerce dans la Régions des Grands Lacs
PFCIGL	: Projet de Facilitation du Commerce et intégration dans la Régions des Grands Lacs
PA	: Peuples Autochtones
PAP	: Peuples Autochtones Pygmées
RDC	: République Démocratique du Congo
SIDA	: Syndrome Immunodéficience Acquise
SNVBG	: Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre
TDR	: Termes de référence
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine

Official Use Only

Liste des tableaux

Tableau 1. Brève présentation des sous-projets objet du PPA, se trouvant dans la zone où renferme la PA au Sud Kivu 3
Tableau 2 : Localisation et effectifs des ménages Batwa dans la zone d'influence du sous – projet 12
Tableau 3 : Caractéristiques sociodémographiques par campement PA Batwa dans la zone PFCIGL 16
Tableau 4 : Taux de scolarisation des enfants PA Batwa dans la zone d'influence du sous – projet 21
Tableau 5. Accès à la santé des PA Batwa dans la zone d'influence du sous – projet 25
Tableau 6. Accès des PA Batwa à l'eau potable dans la zone d'influence du sous – projet 26
Tableau 7 : Analyse des impacts négatifs potentiels sur les PA par sous projet 33
Tableau 8 : Analyse des insuffisances entre le cadre règlementaire et la NES 7 43
Tableau 9 : Tableau synthétique de participation aux ateliers de consultation publique 49
Tableau 10 : Tableau synthétique de participation aux focus groups 53
Tableau 11 : Nombre de consultations individuelles organisées 56
Tableau 12 : Statistique d'enquête ménages 57
Tableau 13 Synthèse de la perception générale du projet pour les PAP, les OSC et les parties prenantes 58
Tableau 14 Craintes et préoccupations des PAP, OSC et parties prenantes 58
Tableau 15 Synthèse de recommandations des PAP, OSC et parties prenantes 59
Tableau 16 : Plan en faveur de Peuples Autochtones Pygmées 62
Tableau 17 : Responsabilités organisationnelles de la mise en œuvre du PPA 66
Tableau 18 Programme de renforcement des capacités des acteurs 68
Tableau 19 Plan de mobilisation des Peuples autochtones pygmées 86
Tableau 20 Intervenants, types et fréquence de suivi-évaluation.. **Erreur ! Signet non défini.**

Liste de photos

Photos 1 : Maison type de PA à Cimahe 17
Photos 2 : La maison du chef de campement de Lubuye (Idjwi) 17
Photos 3 : Campement Bwange Kabuye 17
Photos 4 : Maison de PAP en pisé 17
Photos 5 : Types des toilettes PAP dans les différents campements 18
Photos 6 : Les pots fabriqués par une femme PA pour commercialisation 19
Photos 7 : Une potière PA 19
Photos 8 : Civilités et recadrage de la mission avec l'UG PFCIGL 47
Photos 9 : Réunion de sécurité avant le déploiement sur terrain 48
Photos 10 : Présentation du PFCIGL par le Coordonnateur de l'UG lors de l'atelier de consultation publique à Bukavu 49
Photos 11 ; Exposé du Consultant à l'atelier de consultation publique de Bukavu 50
Photos 12 : Photo de famille de l'atelier de Bukavu 50
Photos 13 : Atelier de consultation publique d'Uvira 51
Photos 14 : Photo de famille de participants à l'atelier de consultation d'Uvira 51
Photos 15 : Atelier de consultation publique à Idjwi 52
Photos 16 : Les PAP lors de l'atelier de consultation publique à Idjwi 52
Photos 17 : Focus group homme Kagaragara 54
Photos 18 : Focus group femmes Mutarule 1 54
Photos 19 : Focus group Hommes Mutarule 1 54
Photos 20 : Focus group femmes Kahorohoro/Kiliba 54
Photos 21 : Photo de famille de consultation publique à Kahoroho 54
Photos 22 : Focus group femmes Kagaragara 54
Photos 23 : Focus group à Kamanyola 54
Photos 24 : Focus group a Bwegera 54
Photos 25 : Entretien avec le Secretaire du Village Kahorohoro 55
Photos 26 : Entretien avec le Chef du campement Kagaragara 55
Photos 27 : Civilités et entretien avec le Chef coutumier de la Chefferie Plaine de la Ruzizi . 55
Photos 28 : Entretien avec la Cheffe de femmes PA de Rugenge/Kamanyola 56
Photos 29 : Entretien avec la Cheffe du campement de Bwegera 56
Photos 30 : Site prévu pour amenéger le poste frontalier de Kamvivira, Uvira 56

Liste de cartes

Carte 1 : Zone d'intervention du PFCIGL 6
Carte 2 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées en RDC 8
Carte 3 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées (Batwa) dans le territoire d'Uvira 13
Carte 4 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées (Batwa) dans le territoire de Walungu 14
Carte 5 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées (Batwa) dans le territoire d'Idjwi. 15

Liste des figures

Figure 1 : Accès à la scolarisation globale des enfants PA dans la zone des sous-projets du PFCIGL 21
Figure 2 : Accès à la scolarisation des enfants PA Batwa d'Idjwi Sud dans la zone des sous -projets du PFCIGL 22
Figure 3 : Accès à la scolarisation des enfants PA Batwa d'Uvira dans la zone des sous -projets du PFCIGL 23
Figure 4 : Accès à la scolarisation des enfants PA Batwa de Rugenge / Kamanyola dans la zone des sous -projets du PFCIGL 23

Official Use Only

Résumé exécutif

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et de la République du Burundi ont reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale pour l'exécution du Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands-Lacs (PFCGL), placé respectivement sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur de la République Démocratique du Congo (RDC) et sous la tutelle du Ministère des finances, du budget et de la planification économique du Burundi. L'objectif de développement de ce projet est de faciliter le commerce transfrontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts rencontrés par les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, à des endroits ciblés aux zones frontalières. Le Projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL) vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long des frontières entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands Lacs notamment le Burundi, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Il s'articulera autour de quatre composantes dont : (i) Amélioration de l'environnement politique et réglementaire du commerce Transfrontalier ; (ii) Amélioration des infrastructures commerciales de base ; (iii) Appui à la Commercialisation des Produits de Chaînes de Valeur sélectionnées ; (iv) Soutien à la mise en œuvre et suivi et évaluation.

Les sous-projets du PFCIGL seront exécutés dans trois (03) territoires de la province du Sud Kivu dont (i) le Territoire d'Uvira : pour la réhabilitation du Port de Kalundu non loin de l'emprise du campement Kagaragara à environ 4,1 Km ; pour la construction du poste Frontalier de Kavimvira, du marché de Kavimvira et du poste frontalier de Kiliba non loin de l'emprise du campement Kahorohoro à environ 0,8 Km et 7,8 Km du poste frontalier de Kiliba ; pour la construction du Poste Frontalier Nyamoma et le pont de Nyamoma à Sange ainsi que la construction d'une route de 11,5 km (de Nyamoma à Sange) non loin de l'emprise du campement Mutarule à environ 11,8 Km ; pour la construction du pont de Luvungi non loin de l'emprise du campement de l'avenue Lupangu (Bwegera) à environ 10 Km. (ii) le Territoire de Walungu pour la construction du poste frontalier de Kamanyola non loin de l'emprise du campement de Rugenge à environ 4 Km. (iii) le Territoire d'Idjwi pour la réhabilitation (construction) du port de Muhumba non loin des emprises de 9 campements localisés dans la partie idjwi-Sud concernés par la zone du sous-projet dont les distances sont les suivantes : les campements Bushenyi (9,2 Km), Butimbo (14 Km), Bwange (10,3 Km), Kaboneke (11 Km), Kagezi (13,6 Km), Kamashuli (13,6 Km), Kamulekezi (16,2 Km), Karhanyabozi (13,1 Km) et Kisiza (9,7 Km). Suite à la présence des PAP Batwa) dans la zone d'influence du projet, la NES 7 « Peuples Autochtones/Communautés Locales Traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée » (PA) du Cadre Environnemental et Social du groupe de la Banque Mondiale est jugée pertinente. Cette NES prévoit que le demandeur de financement, auprès de la Banque Mondiale, consulte les PA concernés et prépare un Plan en leur faveur. Le présent plan a été élaboré sur base des consultations avec les communautés Batwa, y compris des consultations spécifiques avec les femmes et filles Batwa. Des focus groups et des visites de terrain ont été organisés dans toutes les quatorze (14) campements PAP d'influence du Projet.

Le présent PPA a constaté pendant les investigations dans la zone d'influence du projet que les PAP Batwa dans ces trois (03) territoires (Idjwi, Uvira et Walungu) à travers les quatorze (14) campements (Kagaragara, Kahorohoro, Mutarule, de l'avenue Lupangu (Bwegera),

Rugenge, Bwange, Kamulekezi, Kamashuli, Karhanyabozi, Kaboneke, Butimbo, Kagezi ; Kisiza et Bushenyi), et une population totale de1728 répartie en 536 ménages PAP Batwa. Dans ces campements, les caractéristiques socioéconomiques des ménages Batwa sont résumés comme suit :

- Un accès difficile à l'eau potable dont sur les quatorze (14 campements des PAP concernés, sept (07) ont l'accès à l'eau potable ;
- Un assainissement caractérisé par des mauvaises conditions hygiéniques et surtout une absence des toilettes et douches à 95% des ménages PAP ;
- Un système d'habitation composé généralement des maisons de petites tailles et moins solides bien que quelques rares ont des maisons en briques cuites et de dimensions moyennes ;
- Un système judiciaire presque inaccessible pour les Batwa avec des multiples violations de leurs droits, qu'ils subissent, tant par les autorités administratives que les groupes dominants ont fait en sorte qu'ils soient moins enclins à se plaindre
- Une adhésion scolaire moins satisfaisante avec le taux d'adhésion à l'école pour les enfants PAP en âge de scolarisation qui varie entre 58,7% et 61,7% et un taux d'abandons très élevés variant entre 38,3 % à 41,3 %.
- Une autorité et un pouvoir en évolution de la civilisation et la sensibilisation sur les droits des femmes
- Une condition de vie dans les campements PAP sans électricité
- Une crainte permanente de perdre leurs habitations. Ils vivent sur des terres qui leur avaient été cédés par les bantous du fait qu'ils avaient tous perdus leurs propres terres (soit par les conflits des guerres, le déguerpissement suite à lié àl'exploitation des minerais par des tiers, des conflits fonciers, à la vente de leurs terres à des tiers personnes). Ainsi le risque d'un déguerpissement éventuel demeure toujours.
- Une habitude des mariages précoces et souvent par union libre généralement, à partir de 15-16 ans pour les filles et 17-18 ans pour les garçons. Pratiquement, il est difficile de trouver des jeunes célibataires dans les campements des PAP Batwa, à part ceux qui sont encore à l'école. La raison majeure est culturelle.

- Une intégration positive en progression mais encore insuffisante des PA Batwa dans leur société. Malgré les progrès remarquables déjà réalisés en termes de rapprochement entre les Batwa et les autres composantes de la société dans la zone d'action du Projet, le sentiment d'être à l'écart continu à leur être imposé par quelques bantous ;
- Une pauvreté extrême, considérée comme problème majeur, due au fait que les Batwa vivent sans terres importantes à exploiter pour les activités agricoles, sans métiers rentables et sans capital pour exercer un quelconque commerce, mais aussi sans une formation des métiers pouvant leur permettre d'avoir du travail. Ils vivent du travail journalier comme manœuvre pour Tous-Travaux avec une main d'œuvre moins couteuse qui leur est imposée ;
- Une présence des leaders communautaires internes (Batwa) bien respectés et influents dans leurs communautés.
- Une santé généralement précaire avec le paludisme, le choléra, la tuberculose, les verminoses, la malnutrition et les maladies de la peau comme les maladies les plus

fréquentes face à une faible accessibilité à la santé des PAP faute de moyens financiers relatifs à leurs soins.

Pour la situation particulière des femmes et fille Batwa, elles éprouvent des difficultés particulières liées à leur genre :

- Une pauvreté extrême rendant les femmes davantage vulnérables : elles ont des difficultés d'avoir du travail par rapport aux hommes Batwa ;
- Un manque de matériel hygiénique adaptés pour la gestion des règles qui occasionne des absences à l'école de 3 à 5 jours par mois et des cas fréquents de grossesses non planifiées qui constituent des difficultés scolaires particulières pour les filles Batwa ;
- Une insuffisance alimentaire pour tous mais avec plus d'effets négatifs pour les femmes, particulièrement lorsqu'elles sont enceintes ;
- Une catégorie des maladies particulières ou ayant des effets particuliers pour les femmes et les jeunes filles Batwa (maladies des yeux, maladies sexuellement transmissibles) ;
- Un accès difficile à l'eau qui affecte particulièrement la vie des femmes et jeunes filles Batwa (longue distance, matériel non adapté pour le transport de l'eau, etc.) ;
- Un constat des cas de viols fréquents mais qui restent tabous ;
- Un constat des violences basées sur le genre (VBG) très fréquentes mais ignorées ; etc.

Le projet a été très apprécié par les Batwa du fait qu'il pourra créer des emplois pour eux notamment lors des travaux de construction des infrastructures prévues dans le cadre du Projet, à conditions qu'ils soient spécifiquement ciblés parmi les bénéficiaires et qu'ils soient bien encadrés. Ils pourront également être bénéficiaires des infrastructures sociales qui seront potentiellement construites ou réhabilitées dans leurs milieux de vie (postes frontaliers, des ponts, marchés, routes, etc.)
Il a été constaté qu'il n'y aura pas de ménages Batwa qui seront affectés directement par le Projet, compte tenu de la distance qui les séparent des infrastructures prévues. Toutefois, quelques effets indirects sont prévisibles, pendant la phase des travaux, à savoir :

- Conflits liés à la non-utilisation des PA comme main d'œuvre locale. Car ces derniers estiment que quel que soit leurs compétences, vues les injustices dont ils sont déjà victimes vis-à vis des bantous, il est probable qu'ils ne soient pas pris en compte. Alors ils ne vont tolérer aucune injustice à leur égard par rapport à ce projet ;
- Risque d'abandon des activités traditionnelles transmises de génération en génération (poterie, agriculture) au profit d'emplois temporaires des travaux (construction des postes frontaliers, port et marché), des sous projets du PFCIGL ;
- Risque de cas de EAS/SH sur les femmes/filles PA par le personnel des entreprises et de contamination de maladies sexuellement transmissibles ainsi que des cas de grossesses non désirés, risques de conflits entre les PA et les Bantou dans la cohabitation professionnelle ;
- Risque de non prise en compte des préoccupations et ou recommandations des PA pendant la phase de conception ou mise en œuvre du projet ;
- Risque de discrimination ou empêchement aux PA d'accéder aux avantages ou tirer profit du projet ;
- Risque d'augmentation du taux d'ivrognerie chez les hommes PA et le risque de gaspillage des revenus gagnés à travers le projet

- Risque d'amplification du phénomène d'abandon scolaire pour les jeunes qui pourront aller chercher du travail pour les jeunes qui atteignent 15-16 ans

Afin d'éviter ou atténuer ces impacts négatives et garantir que les Batwa tirent profit des sous-projets PFCIGL, les suggestions suivantes ont été proposées par les Batwa eux-mêmes lors des consultations :

- Exiger un plan de recrutement des PA comme main d'œuvre ;
- Exiger des subventions qui seront réglées par les entreprises en cas de perturbation des activités économiques réalisées par les PA ;
- Réaliser les séances d'Information Education et Communication (IEC) à l'intention du personnel de l'entreprise sur les VBG, EAS/HS et faire signer chaque agent le code de bonne conduite ;
- Faire participer les PA dans toutes étapes de conception et mise en œuvre du projet ;
- Assurez-vous que les PA soient consultées, informées des avantages du projet ainsi que la possibilité d'y accéder dans le respect de leur culture.
- Réaliser les séances d'encadrement des PA pour la bonne gestion de leurs salaires
- Les autorités locales, les gestionnaires du projet et les entreprises en charge des travaux devront porter attention à ce que des jeunes scolarisés ne soient pas recrutés

Afin de garantir que les effets positifs du projet sur les PA Batwa soient réellement efficaces, d'éviter sensiblement les effets négatifs et de faire que les ménages PA Batwa tirent les avantages sociaux et économiques spécifiques compte tenu de leurs situations, des mesures, sous forme d'actions d'intervention ont été proposées. Il s'agit des actions suivantes :

- Création d'emplois pour les PA
- Organisation de campagnes de sensibilisation de la communauté autochtone à la santé, hygiène et assainissement et le changement de comportement et l'IEC
- Accès des PAP à l'eau potable dans les campements
- Appui des PAP pour la maitrise de métiers professionnels
- Appui à la valorisation de savoirs endogènes et pharmacopée PAP dans campements sélectionnées
- Appui à la scolarisation des enfants Batwa
- Promotion de l'entreprenariat des autochtones pygmées
- Appui des activités agricoles des ménages PAP
- Plaidoyer auprès des autorités politico-administratives pour l'octroi de titres fonciers des terres d'habitation aux PAP
- Plaidoyer en faveur des 8 campements PAP pour dotation de terres pouvant servir de cimetière
- Appui à l'alphabétisation des PAP Batwa.

Pour mieux réaliser toutes ces activités en faveur des PA Batwa, l'UGP-PFIGL devra songer au recrutement / contractualisation d'un consortium des ONG travaillant avec les PA « Opérateur de proximité » (ONG) chargée de l'encadrement de proximité des Batwa et pour la sensibilisation et encadrement de proximité des ménages Batwa, la création et encadrement des groupes de solidarité, épargne et crédit communautaire des Batwa, la mise en place des comités des PA Batwa dans chaque campement, etc.

Nous avons en date du 05 au 20 avril 2024 réaliser des consultations publiques à Bukavu, Uvira, Idjwi Sud, dans les quatorze campements des PAP et le long de la route Kavimvira-Uvira pour la tenue des ateliers de consultation publique, l'organisation de focus groups, des entretiens individuels en y associant les enquêtes ménages. Et les ateliers de restitution ont été organisés en date du jeudi 28 août 2025 à Uvira (en présentiel) et le 26 août 2025 à Bukavu et Idjwi (en vidéo conférence) suite à la situation sécuritaire. Ces consultations nous ont permis d'avoir des informations pertinentes dans la rédaction de ce rapport.

Ainsi, le budget total de la mise en œuvre du Plan en faveur des Populations Autochtones Pygmées est estimé à 1 777 000 USD, dont 812 000 USD le budget total des activités du Plan en faveur des Peuples Autochtones Pygmées. (voir chapitres 7 et 12)

Executive summary

The Government of the Democratic Republic of Congo and the Republic of Burundi have received a credit from the International Development Association (IDA) of the World Bank Group for the implementation of the Great Lakes Trade Facilitation Project (PFCGL), placed respectively under the supervision of the Ministry of Foreign Trade of the Democratic Republic of Congo (DRC) and the Ministry of Finance, Budget and Economic Planning of Burundi. The development objective of this project is to facilitate cross-border trade by increasing trade capacity and reducing costs faced by traders, particularly small traders and women, at targeted locations in border areas. The Great Lakes Region Trade Facilitation and Integration Project (GLTFIP) supports the implementation of measures to address the most restrictive obstacles along the borders between the DRC and its neighbors in the Great Lakes Region, particularly Burundi, namely weak infrastructure, procedural reforms and border management. It will be structured around four components including: (i) Improving the policy and regulatory environment for cross-border trade; (ii) Improving basic trade infrastructure; (iii) Supporting the Marketing of Products from Selected Value Chains; (iv) Supporting implementation and monitoring and evaluation.

The PFCIGL sub-projects will be implemented in three (03) territories of the South Kivu province including (i) the Territory of Uvira: for the rehabilitation of the Port of Kalundu not far from the Kagaragara camp site at approximately 4.1 km; for the construction of the Kavimvira border post, the Kavimvira market and the Kiliba border post not far from the Kahorohoro camp site at approximately 0.8 km and 7.8 km from the Kiliba border post; for the construction of the Nyamoma border post and the Nyamoma bridge in Sange as well as the construction of an 11.5 km road (from Nyamoma to Sange) not far from the Mutarule camp site at approximately 11.8 km; for the construction of the Luvungi bridge not far from the right-of-way of the Lupangu Avenue camp (Bwegera) approximately 10 km away. (ii) the Walungu Territory for the construction of the Kamanyola border post not far from the right-of-way of the Rugenge camp approximately 4 km away. (iii) the Idjwi Territory for the rehabilitation (construction) of the Muhumba port not far from the right-of-way of 9 camps located in the Idjwi -South part concerned by the sub-project area, the distances of which are as follows: the Bushenyi camps (9.2 km), Butimbo (14 km), Bwange (10.3 km), Kaboneke (11 km), Kagezi (13.6 km), Kamashuli (13.6 km), Kamulekezi (16.2 km), Karhanyabozi (13.1 km) and Kisiza (9.7 km). Following the presence of Batwa PAPs in the project's area of influence, ESS 7 "Indigenous Peoples/Traditional Local Communities of Historically Disadvantaged Sub-

Saharan Africa" (PA) of the World Bank Group's Environmental and Social Framework is considered relevant. This ESS provides that the applicant for financing from the World Bank consults the concerned PAs and prepares a Plan in their favor. This plan was developed on the basis of consultations with the Batwa communities, including specific consultations with Batwa women and girls. Focus groups and field visits were organized in all fourteen (14) PAP camps of influence of the Project.

This PPA noted during the investigations in the area of influence of the project that the Batwa PAPs in these three (03) territories (Idjwi, Uvira and Walungu) across the fourteen (14) camps (Kagaragara, Kahorohoro, Mutarule, Lupangu Avenue (Bwegera), Rugenge, Bwange , Kamulekezi , Kamashuli , Karhanyabozi , Kaboneke , Butimbo , Kagezi ; Kisiza and Bushenyi), and a total population of 1728 divided into 536 Batwa PAP households. In these camps, the socio-economic characteristics of Batwa households are summarized as follows:

(i) Difficult access to drinking water, of which out of the fourteen (14) PAP camps concerned, seven (07) have access to drinking water;
(ii) Sanitation characterized by poor hygienic conditions and above all an absence of toilets and showers in 95% of PAP households;
(iii) A housing system generally composed of small and less solid houses, although a few have houses made of fired bricks and of medium size;
(iv) An almost inaccessible judicial system for the Batwa with multiple violations of their rights, which they suffer, both by the administrative authorities and the dominant groups have made them less inclined to complain.
(v) Less satisfactory school adherence with the school adherence rate for PAP children of school age varying between 58.7% and 61.7% and a very high dropout rate varying between 38.3% and 41.3%.
(vi) Evolving authority and power of civilization and awareness of women's rights
(vii) Living conditions in PAP camps without electricity
(viii) A constant fear of losing their homes. They live on land that had been given to them by the Bantus because they had all lost their own land (either through conflicts, wars, evictions following to the exploitation of minerals by third parties, land conflicts, the sale of their land to third parties). Thus the risk of possible eviction always remains.
(ix) A habit of early marriages and often by free union generally, from 15-16 years for girls and 17-18 years for boys. Practically, it is difficult to find young single people in the camps of the Batwa PAP, apart from those who are still at school. The main reason is cultural.

(x) Positive but still insufficient integration of the Batwa indigenous people into their society. Despite the remarkable progress already made in terms of rapprochement between the Batwa and other components of society in the Project's action zone, the feeling of being left out continues to be imposed on them by some Bantus;
(xi) Extreme poverty, considered a major problem, due to the fact that the Batwa live without significant land to exploit for agricultural activities, without profitable trades and without capital to exercise any trade, but also without training in trades that could allow them to have work. They live from daily work as laborers for Tous-Travaux with cheaper labor imposed on them;

(xii) A presence of internal community leaders (Batwa) who are well respected and influential in their communities.

(xiii) Generally precarious health with malaria, cholera, tuberculosis, verminosis, malnutrition and skin diseases as the most frequent illnesses in the face of poor access to health for PAPs due to a lack of financial means relating to their care.

For the special situation of Batwa women and girls, they experience particular difficulties linked to their gender:

(i) Extreme poverty makes women more vulnerable: they have difficulty finding work compared to Batwa men;

(ii) A lack of suitable hygiene materials for managing periods, which results in absences from school of 3 to 5 days per month and frequent cases of unplanned pregnancies, which constitute particular educational difficulties for Batwa girls;

(iii) Food insufficiency for all but with more negative effects for women, especially when they are pregnant;

(iv) A category of diseases that are specific or have specific effects on Batwa women and girls (eye diseases, sexually transmitted diseases);

(v) Difficult access to water which particularly affects the lives of Batwa women and girls (long distance, equipment not suitable for transporting water, etc.);

(vi) An observation of frequent cases of rape which remain taboo;

(vii) An observation of gender-based violence (GBV) which is very frequent but ignored; etc.

The project was highly appreciated by the Batwa because it could create jobs for them, particularly during the construction of the infrastructure planned under the Project, provided that they are specifically targeted among the beneficiaries and that they are well supervised. They could also benefit from the social infrastructure that will potentially be built or rehabilitated in their living environments (border posts, bridges, markets, roads, etc.)

It was noted that there will be no Batwa households that will be directly affected by the Project, given the distance that separates them from the planned infrastructure . However, some indirect effects are foreseeable during the works phase, namely:

- local labor I. Because the latter believe that whatever their skills, given the injustices they are already victims of vis-à-vis the Bantus, it is likely that they will not be taken into account. So they will not tolerate any injustice towards them in relation to this project;
- Disruption of economic activities carried out by the PA, The latter have certain activities that they mainly carry out, including the manufacture of clay pots (PA women's profession) and agricultural activities for them and for the Bantus which allow them to have money. Thus, some risk losing control and expecting only to have a job within the framework of the PFCIGL project
- Risk of EAS/SH cases on PA women/girls by the staff of potential companies and of contamination of sexually transmitted diseases as well as cases of unwanted pregnancies, risks of conflicts between PA and Bantu in professional cohabitation
- Risk of increased drunkenness rate among PA men and risk of wastage of income earned through the project
- Risk of amplification of the school dropout phenomenon for young people who will be able to look for work for young people who reach 15-16 years old

In order to avoid or mitigate these negative impacts and ensure that the Batwa benefit from the PFCIGL sub-projects, the following suggestions were proposed by the Batwa themselves during the consultations:

- Demand a plan for recruiting PAs as a workforce;
- Demand subsidies that will be paid by companies in the event of disruption to economic activities carried out by PAs;
- Carry out Information Education and Communication (IEC) sessions for company personnel on GBV, EAS/HS and have each agent sign the code of good conduct
- Carry out PA coaching sessions for the proper management of their salaries
- Local authorities, project managers and companies in charge of the work will have to pay attention to ensuring that young people in school are not recruited

In order to ensure that the positive effects of the project on the Batwa PA are truly effective, to significantly avoid negative effects and to ensure that the Batwa PA households benefit from the specific social and economic advantages given their situations, measures, in the form of intervention actions, have been proposed. These are the following actions:

- Job creation for PAs
- Organization of awareness campaigns for the indigenous community on health, hygiene and sanitation and behavior change and IEC
- Access to drinking water for PAPs in camps
- PAP support for mastering professional trades
- Support for the promotion of endogenous knowledge and PAP pharmacopoeia in selected camps
- Support for the education of Batwa children
- Promotion of entrepreneurship among indigenous pygmies
- Support for agricultural activities of PAP households
- Advocacy with political and administrative authorities for the granting of land titles for residential land to PAPs
- Advocacy in favor of the 8 PAP camps for the provision of land that could be used as a cemetery
- Support for literacy among Batwa PAPs.

To better carry out all these activities in favor of the Batwa PA, the UGP-PFIGL will have to consider recruiting/contracting a consortium of NGOs working with the PA "Proximity Operator" (NGO) responsible for the local supervision of the Batwa and for the awareness and local supervision of Batwa households, the creation and supervision of solidarity groups, savings and community credit of the Batwa, the establishment of Batwa PA committees in each camp, etc.

From April 5 to 20, 2024, we conducted public consultations in Bukavu, Uvira, Idjwi Sud, in the fourteen PAP camps and along the Kavimvira-Uvira road for the holding of public consultation workshops, the organization of focus groups, individual interviews by associating household surveys. And the feedback workshops were held on Thursday, August 28, 2025, in Uvira (in person) and on August 26, 2025, in Bukavu and Idjwi (via videoconference) due to the security situation. These consultations allowed us to have relevant information in the writing of this report.

Thus, the total budget for the implementation of the Indigenous Pygmy Peoples Plan is estimated at USD 1,777,000, of which USD 812,000 represents the total budget for the activities under the Indigenous Pygmy Peoples Plan. (see Chapters 7 and 12).

UFUPISHO

Serikali ya Jamhuri ya Kidemokrasia ya Kongo na Jamhuri ya Burundi zimepokea mikopo kutoka kwa Jumuiya ya Maendeleo ya Kimataifa (IDA) ya Kundi la Benki ya Dunia kwa ajili ya utekelezaji wa Mradi wa Kuwezesha Biashara katika Ukanda wa Maziwa Makuu -Lacs (PFCGL), uliowekwa. kwa mtiririko huo chini ya usimamizi wa Wizara ya Biashara ya Nje ya Jamhuri ya Kidemokrasia ya Kongo (DRC) na chini ya usimamizi wa Wizara ya Fedha, Bajeti na Mipango ya Kiuchumi ya Burundi. Madhumuni ya maendeleo ya mradi huu ni kuwezesha biashara ya mipakani kwa kuongeza uwezo wa kufanya biashara na kupunguza gharama zinazowakabili wafanyabiashara, hasa wafanyabiashara wadogo na wanawake, katika maeneo yaliyolengwa katika maeneo ya mipakani. Mradi wa Uwezeshaji na Kuunganisha Biashara Ukanda wa Maziwa Makuu (PFCIGL) unaunga mkono utekelezaji wa hatua za kukabiliana na vikwazo vinavyozuia mipaka kati ya DRC na majirani zake katika Ukanda wa Maziwa Makuu hususan Burundi, yaani miundombinu dhaifu, mageuzi ya taratibu na usimamizi wa mipaka. . Itaundwa katika vipengele vinne vikiwemo: (i) Uboreshaji wa mazingira ya kisiasa na udhibiti wa biashara ya mipakani; (ii) Uboreshaji wa miundombinu ya msingi ya kibiashara; (iii) Msaada wa Uuzaji wa Bidhaa kutoka Minyororo Teule ya Thamani; (iv) Msaada wa utekelezaji na ufuatiliaji na tathmini.

Miradi midogo ya PFCIGL itatekelezwa katika maeneo matatu (03) ya jimbo la Kivu Kusini ikijumuisha (i) Eneo la Uvira: kwa ajili ya ukarabati wa Bandari ya Kalundu isiyo mbali na eneo la kambi ya Kagaragara kwa takriban Km 4, 1. ; kwa ajili ya ujenzi wa kituo cha mpakani cha Kavimvira, soko la Kavimvira na kituo cha mpaka cha Kiliba ambacho si mbali na eneo la kambi ya Kahorohoro takriban kilomita 0.8 na kilomita 7.8 kutoka mpaka wa Kiliba; kwa ajili ya ujenzi wa Kituo cha Mpakani cha Nyamoma na daraja la Nyamoma hadi Sange pamoja na ujenzi wa barabara yenye urefu wa kilomita 11.5 (kutoka Nyamoma hadi Sange) karibu na eneo la kambi ya Mutarule takriban kilomita 11.8; kwa ajili ya ujenzi wa daraja la Luvungi ambalo si mbali na upande wa kulia wa kambi ya Lupangu avenue (Bwegera) umbali wa takriban kilomita 10 (ii) Wilaya ya Walungu kwa ajili ya ujenzi wa nguzo ya mpaka wa Kamanyola isiyo mbali na upande wa kulia wa -njia ya kambi ya Rugenge umbali wa takriban kilomita 4 (iii) Eneo la Idjwi kwa ajili ya ukarabati (ujenzi) wa bandari ya Muhumba isiyo mbali na haki za kambi 9 zilizoko sehemu ya Idjwi -Kusini inayohusika na eneo la mradi mdogo, umbali ni kama ifuatavyo: kambi za Bushenyi (km 9.2), Butimbo (km 14), Bwange (km 10.3), Kaboneke (km 11), Kagezi (km 13.6), Kamashuli (km 13.6) , Kamulekezi (16.2 Km), Karhanyabozi (Km 13.1) na Kisiza (9.7). Km). Kufuatia uwepo wa PAP za Batwa katika eneo la ushawishi wa mradi, NES 7 "Watu wa Asili/Jumuiya za Jadi za Afrika Kusini mwa Jangwa la Sahara" (PA) za Mfumo wa Mazingira na Jamii wa Kundi la Benki ya Dunia unachukuliwa kuwa muhimu. . NES hii hutoa kwamba mwombaji wa ufadhili, kutoka Benki ya Dunia, awasiliane na Mashirika yanayohusika na kuandaa Mpango kwa niaba yao. Mpango huu ulitayarishwa kwa kuzingatia mashauriano na jumuiya za Batwa, ikijumuisha mashauriano mahususi na wanawake na wasichana wa Batwa. Vikundi Lengwa na ziara za nyanjani ziliandaliwa katika kambi zote kumi na nne (14) za PAP zenye ushawishi wa Mradi.

PPA hii ilibainisha wakati wa uchunguzi katika eneo la ushawishi wa mradi kwamba PAPs za Batwa katika maeneo haya matatu (03) (Idjwi, Uvira na Walungu) katika kambi kumi na nne (14) (Kagaragara, Kahorohoro, Mutarule, de Lupangu) . Avenue (Bwegera), Rugenge, Bwange , Kamulekezi , Kamashuli , Karhanyabozi , Kaboneke , Butimbo , Kagezi na Bushenyi) , na jumla

ya wakazi 1728 waliosambazwa katika kaya 536 za Batwa PAP . Katika kambi hizi, sifa za kijamii na kiuchumi za kaya za Batwa zimefupishwa kama ifuatavyo:

(i) Upatikanaji mgumu wa maji ya kunywa, ambapo kati ya kambi kumi na nne (14) za PAP zinazohusika, saba (07) zinapata maji ya kunywa;
(ii) Usafi wa mazingira unaojulikana na hali mbaya ya usafi na juu ya yote kutokuwepo kwa vyoo na kuoga katika 95% ya kaya za PAP;
(iii) Mfumo wa nyumba kwa ujumla unaojumuisha nyumba ndogo na zisizo imara, ingawa chache zina nyumba zilizojengwa kwa matofali ya moto na za ukubwa wa wastani;
(iv) Mfumo wa kimahakama ambao haufikiki kwa Wabata na ukiukwaji mara nyingi wa haki zao, ambazo wanateseka, na mamlaka za utawala na makundi makubwa kumewafanya wasiwe na mwelekeo wa kulalamika.
(v) Ufuasi mdogo wa kuridhisha shuleni huku kiwango cha ufuasi shuleni kwa watoto wa PAP wa umri wa kwenda shule kikitofautiana kati ya 58.7% na 61.7% na kiwango cha juu sana cha kuacha shule kinachotofautiana kati ya 38.3% hadi 41.3%.
(vi) Mamlaka na nguvu zinazoendelea ya ustaarabu na ufahamu wa haki za wanawake
(vii) Hali ya maisha katika kambi za PAP bila umeme
(viii) Hofu ya mara kwa mara ya kupoteza nyumba zao. Wanaishi kwenye ardhi waliyopewa na Wabantu kwa sababu wote walikuwa wamepoteza ardhi yao (ama kwa migogoro, vita, kufukuzwa kufuatia. kwa unyonyaji wa madini na wahusika wengine, migogoro ya ardhi, uuzaji wa ardhi yao kwa watu wengine). Kwa hivyo hatari ya kufukuzwa inabaki daima.
(ix) Tabia ya ndoa za mapema na mara nyingi ndoa za sheria za kawaida kwa ujumla, kutoka umri wa miaka 15-16 kwa wasichana na miaka 17-18 kwa wavulana. Kiutendaji, ni vigumu kupata vijana wasio na waume katika kambi za Batwa PAP, mbali na wale ambao bado wako shuleni. Sababu kuu ni utamaduni.

(x) Muunganisho chanya lakini bado hautoshi wa Batwa PA kwenye jamii yao. Licha ya maendeleo ya ajabu ambayo tayari yamepatikana katika suala la kuwaleta Wabata na sehemu nyingine za jamii karibu zaidi katika eneo la utekelezaji wa Mradi, hisia za kuachwa zinaendelea kuwekwa juu yao na baadhi ya Wabantu;
(xi) Umaskini uliokithiri, unaozingatiwa kuwa tatizo kubwa, unatokana na ukweli kwamba Wabata wanaishi bila ardhi kubwa ya kunyonya kwa shughuli za kilimo, bila biashara yenye faida na bila mitaji ya kufanya biashara yoyote, lakini pia bila mafunzo ya biashara ambayo yangeweza kuwaruhusu kupata kazi. . Wanaishi kutokana na kazi ya kila siku kama vibarua kwa Tous-Travaux na kazi ya bei nafuu wanayowekewa;
(xii) Uwepo wa viongozi wa ndani wa jumuiya (Batwa) ambao wanaheshimika na wenye ushawishi mkubwa katika jamii zao.
(xiii) Kwa ujumla afya hatarishi pamoja na malaria, kipindupindu, kifua kikuu, wadudu, utapiamlo na magonjwa ya ngozi kama magonjwa ya mara kwa mara katika uso wa upatikanaji duni wa afya kwa PAPs kutokana na ukosefu wa njia za kifedha zinazohusiana na huduma zao.

Kwa ajili ya hali maalum ya wanawake na wasichana wa Batwa, wanapata matatizo fulani yanayohusiana na jinsia zao:

(i) Umaskini uliokithiri huwafanya wanawake kuwa katika mazingira magumu zaidi: wanapata shida kupata kazi ikilinganishwa na wanaume wa Batwa;
(ii) Ukosefu wa nyenzo za usafi zinazofaa kwa ajili ya kusimamia hedhi, ambayo husababisha kutokuwepo shuleni kwa siku 3 hadi 5 kwa mwezi na matukio ya mara kwa mara ya mimba zisizopangwa, ambayo hujumuisha matatizo fulani ya elimu kwa wasichana wa Batwa;
(iii) Upungufu wa chakula kwa wote lakini kwa athari mbaya zaidi kwa wanawake, haswa wanapokuwa wajawazito;
(iv) Jamii ya magonjwa ambayo ni maalum au yana athari maalum kwa wanawake na wasichana wa Batwa (magonjwa ya macho, magonjwa ya zinaa);
(v) Upatikanaji mgumu wa maji ambao unaathiri hasa maisha ya wanawake na wasichana wa Batwa (umbali mrefu, vifaa visivyofaa kwa kusafirisha maji, nk);
(vi) Uchunguzi wa matukio ya mara kwa mara ya ubakaji ambayo yanasalia kuwa mwiko;
(vii) Uchunguzi wa ukatili wa kijinsia (GBV) ambao ni wa mara kwa mara lakini unapuuzwa; nk.

Mradi huo ulithaminiwa sana na Batwa kwa sababu ungeweza kuwatengenezea ajira, hasa wakati wa kazi ya ujenzi wa miundombinu iliyopangwa chini ya Mradi, ili mradi walengwa hasa miongoni mwa walengwa na kwamba wanasimamiwa vyema. Pia wataweza kunufaika na miundombinu ya kijamii ambayo inaweza kujengwa au kurekebishwa katika mazingira yao ya kuishi (vituo vya mipaka, madaraja, soko, barabara, n.k.)

Ilibainika kuwa hakutakuwa na kaya za Batwa ambazo zitaathirika moja kwa moja na Mradi huo, kutokana na umbali unaowatenganisha na miundombinu iliyopangwa . Walakini, athari zingine zisizo za moja kwa moja zinaonekana wakati wa awamu ya kazi, ambazo ni:

- leba ya ndaniI . Kwa sababu hawa wanaamini kwamba ujuzi wowote ule , kutokana na udhalimu ambao wao tayari ni waathirika dhidi ya Wabantu, kuna uwezekano kwamba hawatazingatiwa. Hivyo hawatavumilia dhulma yoyote kwao kuhusiana na mradi huu;
- Uvurugaji wa shughuli za kiuchumi zinazofanywa na PA, Hawa wana shughuli fulani wanazozifanya hasa, ikiwa ni pamoja na utengenezaji wa vyungu vya udongo (PA women's profession) na shughuli za kilimo kwa ajili yao na kwa Wabantu zinazowawezesha kuwa na pesa. Kwa hivyo, wengine wanaweza kupoteza udhibiti na kutarajia tu kuwa na kazi ndani ya mfumo wa mradi wa PFCIGL.
- Hatari ya kesi za EAS/SH kwa wanawake/wasichana walio katika mazingira magumu na wafanyakazi wa makampuni yanayotarajiwa na kuambukizwa magonjwa ya zinaa na pia kesi za mimba zisizotarajiwa, hatari za migogoro kati ya PA na Bantu katika kuishi pamoja kitaaluma.
- Hatari ya kuongezeka kwa kiwango cha ulevi kati ya watu wa PA na hatari ya upotevu wa mapato yanayopatikana kupitia mradi huo
- Hatari ya kukuza hali ya kuacha shule kwa vijana ambao wataweza kutafuta kazi kwa vijana ambao wanafikia umri wa miaka 15-16.

Ili kuepuka au kupunguza athari hizi mbaya na kuhakikisha kuwa Wabata wananufaika na miradi midogo ya PFCIGL, mapendekezo yafuatayo yalipendekezwa na Wabata wenyewe wakati wa mashauriano:

- Kudai mpango wa kuajiri PAs kama nguvu kazi;
- Kudai ruzuku ambazo zitalipwa na makampuni endapo kutaathiriwa na shughuli za kiuchumi zinazofanywa na Mashirika ya Umma;
- Fanya vikao vya Elimu ya Habari na Mawasiliano (IEC) kwa wafanyakazi wa kampuni kuhusu GBV, EAS/HS na kila wakala atie saini kanuni za maadili mema.
- Fanya vikao vya kufundisha PA kwa usimamizi mzuri wa mishahara yao
- Mamlaka za mitaa, wasimamizi wa miradi na makampuni yanayosimamia kazi hiyo watalazimika kuzingatia ili kuhakikisha kuwa vijana walio shuleni hawaajiriwi.

Ili kuhakikisha kuwa matokeo chanya ya mradi katika eneo la Batwa yana ufanisi wa kweli, ili kuepusha kwa kiasi kikubwa athari mbaya na kuhakikisha kuwa Kaya za Batwa zinapata faida mahususi za kijamii na kiuchumi kwa kuzingatia hali zao, hatua, katika fomu. hatua za kuingilia kati zimependekezwa. Hivi ni vitendo vifuatavyo:

- Uundaji wa kazi kwa PA
- Shirika la kampeni za uhamasishaji kwa jamii asilia juu ya afya, usafi na usafi wa mazingira na mabadiliko ya tabia na IEC.
- Upatikanaji wa maji ya kunywa kwa PAPs katika kambi
- Msaada wa PAP kwa kusimamia biashara za kitaaluma
- Msaada wa kukuza maarifa asilia na PAP pharmacopoeia katika kambi zilizochaguliwa
- Msaada kwa elimu ya watoto wa Batwa
- Ukuzaji wa ujasiriamali miongoni mwa watu wa asili ya pygmy
- Msaada kwa shughuli za kilimo za kaya za PAP
- Utetezi na mamlaka za kisiasa na kiutawala kwa ajili ya utoaji wa hati miliki za ardhi ya makazi kwa PAPs
- Utetezi wa kambi 8 za PAP kwa ajili ya utoaji wa ardhi ambayo inaweza kutumika kama makaburi.
- Usaidizi wa kusoma na kuandika kati ya PAP za Batwa.

Ili kutekeleza vyema shughuli hizi zote kwa manufaa ya PA ya Batwa, UGP-PFIGL italazimika kufikiria kuajiri/kuweka kandarasi muungano wa NGOs zinazofanya kazi na PA "Proximity Operator" (NGO) inayohusika na usimamizi wa ndani wa Batwa na kwa uhamasishaji na usaidizi wa ndani kwa kaya za Batwa, uundaji na usaidizi wa mshikamano wa Batwa, vikundi vya akiba na mikopo ya jamii, uanzishwaji wa kamati za Batwa PA katika kila kambi, nk.

Kuanzia Aprili 5 hadi 20, 2024, tutafanya mashauriano ya umma huko Bukavu, Uvira, Idjwi Sud, katika kambi kumi na nne za PAP na kando ya barabara ya Kavimvira-Uvira kwa ajili ya kufanya warsha za mashauriano ya umma, shirika la vikundi vya kuzingatia, mahojiano ya mtu binafsi. pamoja na tafiti za kaya. Na mikutano ya urejeshaji/uwasilishaji iliandaliwa mnamo Tarehe 28 Agosti 2025 huko Uvira (ana kwa ana) na Tarehe 26 Agosti 2025 huko Bukavu na Idjwi (kwa njia ya video) kutokana na hali ya usalama. Mashauriano haya yalituwezesha kupata taarifa muhimu katika uandishi wa ripoti hii.

Kwa hiyo, jumla ya bajeti ya utekelezaji wa Mpango kwa ajili ya Watu wa Asili wa Kipygmy inakadiriwa kuwa USD 1,777,000, ambapo USD 812,000 ni jumla ya bajeti ya shughuli za Mpango kwa ajili ya Watu wa Asili wa Kipygmy. (tazama sura ya 7 na 12).

.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et de la République du Burundi ont reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale pour l'exécution du Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands-Lacs (PFCGL), placé respectivement sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur de la République Démocratique du Congo (RDC) et sous la tutelle du Ministère des finances, du budget et de la planification économique du Burundi.

L'objectif de développement de ce projet est de faciliter le commerce transfrontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts rencontrés par les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, à des endroits ciblés aux zones frontalières.

Le PFCIGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long des frontières entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands Lacs notamment le Burundi, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le *Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA).

Le PFCIGL donnera suite aux activités du PFCGL en cours de réalisation et va intégrer la modernisation des infrastructures frontalières, portuaires et routières ciblées ainsi que la réalisation des centres de stockage et de centre de transformation des produits agricoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PFCIGL, une attention particulière est accordée à la prise en compte des Populations Autochtones (PA) Batwa présentes dans la zone d'influence des sous-projets. Conformément à la NES n°7 de la Banque mondiale, une évaluation préalable a permis d'établir qu'aucun des trois déclencheurs du paragraphe 24 de la NES7 ne s'applique aux sous-projets envisagés. En effet, les travaux prévus ne nécessitent aucun déplacement physique ou réinstallation de ménages PA, n'entraînent pas la perte d'accès à des terres ou ressources naturelles faisant l'objet d'une possession ou occupation coutumière, et ne touchent pas à un patrimoine culturel sacré ou commercialisable des Batwa. Par conséquent, le terme "consentement" utilisé dans ce document ne fait pas référence à la procédure formelle de CPLE au titre du paragraphe 24 de la NES7, mais désigne l'adhésion libre, éclairée et le soutien communautaire broad/large des populations autochtones. Cette adhésion a été obtenue au terme d'un processus de consultation participative, culturally adéquate et inclusive (ateliers, focus groups différenciés par genre et enquêtes ménages). Les preuves de ces processus décisionnels communautaires et des accords conclus sur les mesures du PPA sont documentées dans le chapitre 5 et consignées dans les PV de consultation en Annexe 3. »

Étant donné que les activités du PFCIGL bénéficieront à l'ensemble de la population du Sud-Kivu, y compris à la population autochtone présentes dans la zone, ce plan sera adapté aux dispositions qui vont varier selon les circonstances. Le PFCIGL assurera l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'une manière qui offre aux Peuples autochtones un accès équitable aux avantages qui en découlent et que le PA soient préalablement consultées et informées des activités du projet, risques et impact ainsi les mesures de mitigation prévues. S'assurer que les populations autochtones ont donné librement leur consentement préalable en connaissance de cause, Au titre du paragraphe A 11 et 16 de la Norme N°7 de la BM.

Le PFCIGL s'assurera de l'inclusion sociale des populations affectées (PA) pour prévenir tout impact négatif économique, social ou environnemental, tout en définissant des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation.

1.2. Description du sous-projet

1.2.1. Les composantes du sous-projet

Le PFCIGL s'articulera autour de quatre composantes :

(i) Composante 1 : Amélioration de l'environnement politique et réglementaire du commerce Transfrontalier ;

(ii) Composante 2 : Amélioration des infrastructures commerciales de base ;

(iii) Composante 3 : Appui à la Commercialisation des Produits de Chaînes de Valeur sélectionnées ;

(iv) Composante 4 : Soutien à la mise en œuvre et suivi et évaluation.

Le tableau 1 ci-dessous présente brièvement les sous-projets objet du PPA, se trouvant dans la zone où renferme la population autochtone (PA) au Sud Kivu.

Tableau 1. Brève présentation des sous-projets objet du PPA, se trouvant dans la zone où renferme la PA au Sud Kivu

N°	Désignation	Spécification
1.	Poste Frontalier de Kamvivira	Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des Bâtiments annexes (Sanitaires, machineries, Police, SCAV, Chauffeur etc.) à Kamvivira
2.	Poste Frontalier de Kamanyola,	Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Kamanyola.
3.	Poste Frontalier de Rubenga	Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Rubenga.
4.	Poste Frontalier de Kiliba	Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Kiliba.
5.	Poste Frontalier Nyamoma	Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Nyamoma.
6.	Port de Kalundu	Réhabilitation du Port sur le Lac Tanganyika (à Kalundu / Uvira), constitué de quai d'accostage, locaux de la migration, de la douane et autres administrations, entrepôts.et autres dépendances

N°	Désignation	Spécification
7.	Port d'Idjwi	Port sur le Lac Kivu (à Idjwi Sud), constitué de quai d'accostage, locaux de la migration, de la douane et autres administrations, entrepôts.
8.	Route Luvungi(RN5)-Poste Frontalier de Rubenga (6,5 km)	Tronçon de route de 6,5 Kilomètre à réaliser en enduit superficiel tri ou bi couche, chaussé de largeur 7m et 2 accotements de 1 m chacun. Les normes géométriques (tracés en plan, profil en long, etc.) seront appliquées les normes AFNOR, NBN, DIN, ASTM et les différentes spécifications de l'ancienne Direction congolaise des Ponts et Chaussées de l'Office des Routes,
9.	Route Sange (RN5) Poste Frontalier de Nyamoma (11,5 km)	Tronçon de route de 11,5 Kilomètre à réaliser en enduit superficiel tri ou bi couche, chaussé de largeur 7m et 2 accotements de 1 m chacun. Les normes géométriques (tracés en plan, profil en long, etc.) seront appliquées les normes AFNOR, NBN, DIN, ASTM et les différentes spécifications de l'ancienne Direction congolaise des Ponts et Chaussées de l'Office des Routes,
10.	Pont Burundi/RDC franchissant le fleuve Ruzizi	Pont sur la rivière Ruzizi au poste frontalier de Rubenga, reliant les deux rives et les deux bretelles des routes nationales Congolaise et Burundaise
11.	Marché transfrontalier de Kamvivira	Marché transfrontalier de Kamvivira constitué des Espaces de vente au détail et pour grossistes, des boucheries, poissonnerie, de l'administration du marché, des dépôts et autres dépendances.

Source : Termes de référence de l'AMI N°039/MITP/CI/PFCIGL/2023

1.3. Les exigences de la Banque mondiale et du gouvernement de la RDC en matière des peuples autochtones

L'élaboration du présent Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA) se conforme aux dispositions de la législation nationale et aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, spécifiquement la NES N°7 sur les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.

1.4. Objectifs de l'élaboration du PPA

1.4.1. Objectif principal

L'objectif principal de la présente étude est de veiller à ce que les Peuples présents dans la zone du projet PFCIGL ou qui montrent un attachement collectif pour cette zone soient pleinement consultés pour la conception du projet et la définition de ses modalités de mise en œuvre, et la possibilité de participer activement à ces activités[1].

[1] Objectif de l'Emprunteur

1.4.2. Objectifs spécifiques

L'étude a pour objectifs spécifiques[2] de :

- S'assurer que le processus de développement favorise le plein respect des droits, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance reposant sur les ressources naturelles des Peuples autochtones ;
- Eviter les effets néfastes des projets sur les Peuples autochtones, ou les minimiser, les atténuer et/ou les compenser lorsqu'il n'aura pas été possible de les éviter.
- Promouvoir les avantages et opportunités du développement durable pour les Peuples autochtones d'une manière qui permette l'accès et la participation de tous et le respecte leur culture.
- Améliorer la conception du projet et encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les Peuples autochtones touchés par le projet, sur la base de réelles consultations menées tout au long du cycle de vie de celui-ci ;
- Obtenir des Peuples autochtones concernées leur consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), et dans les trois cas de figure décrits dans la NES n°7. (Au titre du paragraphe A 11 et 16 de la Norme N°7 de la BM).
- Le terme "consentement" utilisé dans ce document ne fait pas référence à la procédure formelle de CPLE au titre du paragraphe 24 de la NES7, mais désigne l'adhésion libre, éclairée et le soutien communautaire broad/large des populations autochtones
- Reconnaitre, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des
- Peuples autochtones, et leur donner la possibilité de s'adapter à l'évolution.

1.5. Zone de l'étude

Le présent PPA concerne les sites d'intervention du PFCIGL dans la Province du Sud-Kivu notamment les territoires d'Uvira, de Walungu et d'Idjwi (Idjwi Sud) :

- Territoire d'Uvira :
  - Pour la réhabilitation du Poste Frontalier de Kalundu (déjà réhabilité) et de la construction du marché de Kalundu dans l'emprise du campement Kagaragara ;
  - Pour la construction du poste Frontalier de Kavimvira et du marché de Kavimvira (à environ 0,8 km du campement Kahorohoro) ; et la construction du poste frontalier et du pont de Kiliba (à environ 7,6 km du campement Kahorohoro) ;
  - Pour la construction du Poste Frontalier Nyamoma et le pont de Nyamoma à Sange à environ 11,8 km du campement Mutarule ainsi que la construction d'une route de 12 km (de Nyamoma à Sange) ;
  - Pour la construction du Poste frontalier de Rubenga et du pont de Luvungi à environ 10 km du campement de l'avenue Lupangu dans le village Bwegera.
- Territoire de Walungu pour la construction du poste frontalier de Kamanyola et le marché de Kamanyola à environ 4 km du campement de Rugenge ;

[2] Objectifs de la NES n°7

- Territoire d'Idjwi dans sa partie Idjwi sud pour la construction du port de Muhumba et du marché Idjwi Sud à une emprise variant entre 9 à 16 km des 9 campements localisés dans la partie idjwi-Sud (Bwange, Kamulekezi, Kamashuli, Karhanyabozi, Kaboneke, Butimbo, Kagezi ; Kisiza et Bushenyi).

Carte 1 : Zone d'intervention du PFCIGL

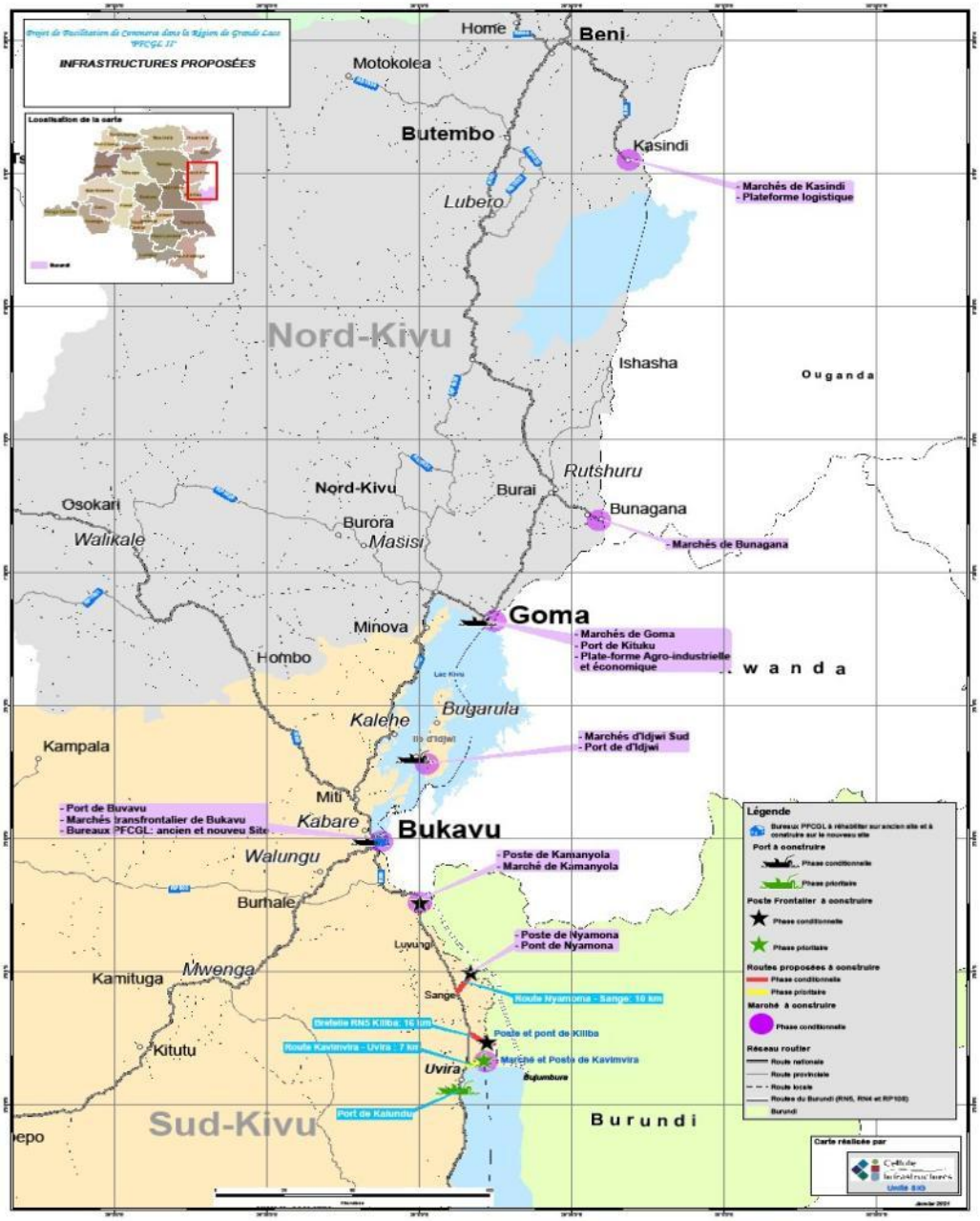

Source : Unité de Géomatique et Numérique (UGN) de la CI

1.6. Approche Méthodologique

L'approche méthodologique utilisée dans le cadre de cette mission a été la consultation participative des peuples autochtones et différents parties prenantes et bénéficiaires.

En effet, pour l'élaboration de ce PPA du PFCIGL, nous avons combiné différentes méthodes et techniques dont notamment la revue documentaire sur les Peuples Autochtones Pygmées, ensuite l'organisation des ateliers de consultations publiques, les entretiens, les focus groups, l'observation directe et les enquêtes ménage avec des technologies mobiles de collecte des données. L'objectif de cette triangulation des méthodes et techniques était de collecter un maximum de données possible.

Pour y parvenir, nous avons procédé à des étapes ci-après :

- Du 25 au 31 mars 2024 : La revue documentaire sur projet, le cadre légal et institutionnel des Peuples autochtones pygmées. Cette étape nous a permis d'élaborer le rapport de cadrage ainsi que les outils de collecte des données (grille d'entretien individuel, grille de focus group) ;
- Du 02 au 03 avril 2024 : Evaluation sociale et diagnostic des populations autochtones dans les zones du Projet par les rencontres avec les OSC nationales des PA ;
- Du 05 au 20 avril 2024 : Descente sur terrain pour des consultations publiques à Bukavu, Uvira, Idjwi Sud, dans les quatorze campements des PAP et le long de la route Kavimvira-Uvira pour la tenue des ateliers de consultation publique, l'organisation de focus groups, des entretiens individuels et enquêtes ménages ;
- Du 20 au 30 avril 2024 : Analyse de données et production du Rapport Provisoire

Les détails de consultations publiques et enquêtes réalisées sont présentés aux chapitres 8 et 12.

2. SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES (BATWA) DANS LA ZONE DU PROJET

2.1.Situation générale des Populations Autochtones Pygmées en RDC

2.1.1.Localisation des Peuples Autochtones Pygmées en RDC

La présence des Peuples Autochtones est signalée dans :

- 21 sur 26 provinces que comptent la RDC, soit 90,9% ;
- 55 sur 147 territoires, soit 37,9% ;
- 140 sur 737 Secteurs/ chefferies, soit 18,9% ;
- 338 sur 5397 groupements, soit 6,3% avec 511 localités et 1030 campements.

Carte 2 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées en RDC

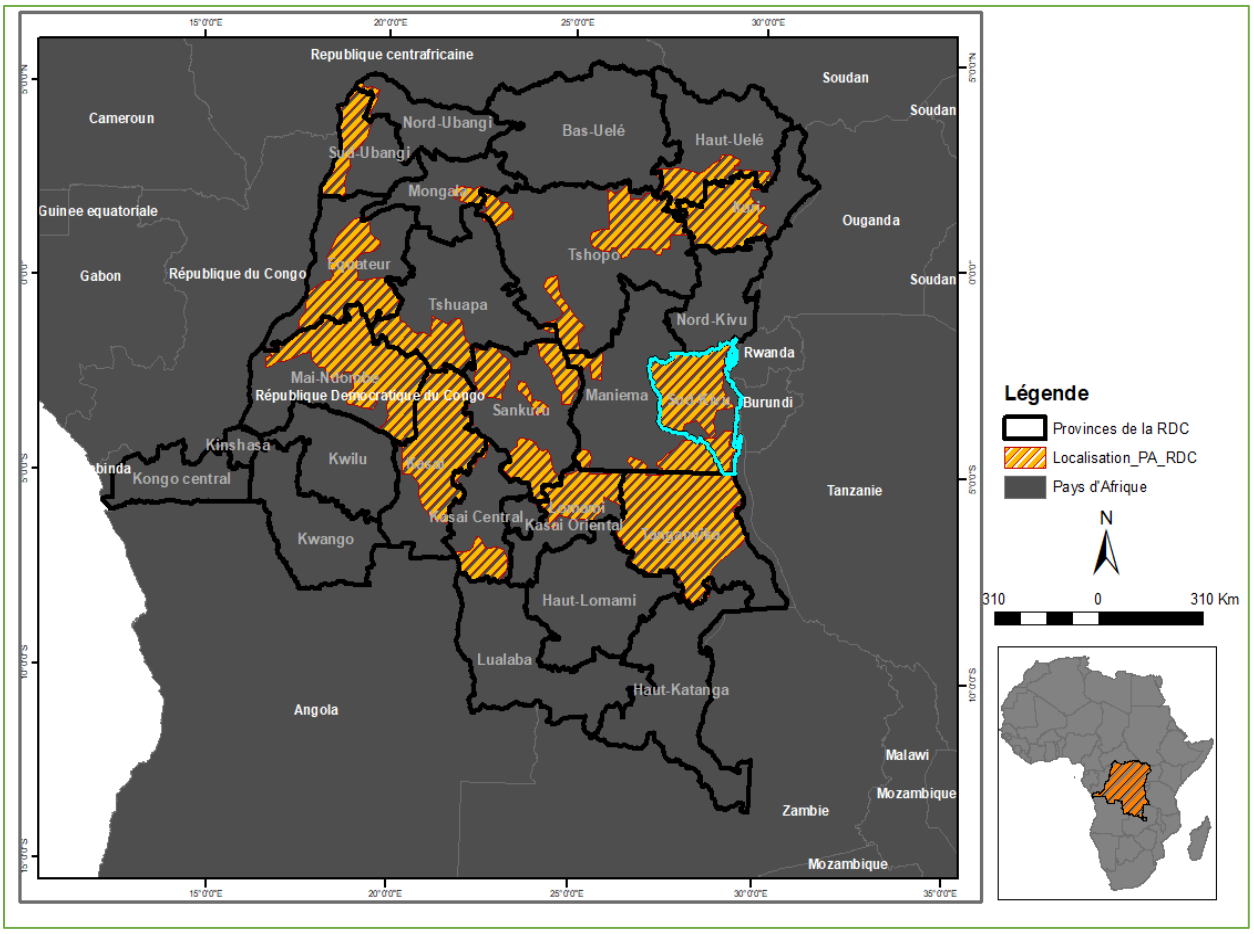

Source : Mission de terrain, élaboration du PPA du PFCIGL, Avril 2024

En RDC, Ces peuples forment plusieurs groupes qui sont généralement connus sous les noms de :

- Batwa, Batswa, Batoa, Balumbe, Bilangi, Bafonto, Samalia, Bone Bayeki Est de Mbandaka / Equateur et à Lisala dans leTerritoire de Bongandanga ;

- Batsa, Batwa, Bamone, Bakengele, dans la province du grand Bandundu. On les trouve dans les pourtours des Lac Ntumba et Maï Ndombe, qui remontent sur la rive gauche du Fleuve Congo jusqu'au sur de Lisala (Territoire de Bongandanga)
- Bambuti, Baka, Efe, Bambeleketi dans la province Orientale, surtout présents autour de l'actuelle réserve de faune Okapi, dans les territoires de Mambassa et Bafwasende ; dans le centre et sud de la forêt d'Ituri ; dans le nord-ouest de la forêt d'Ituri ; et dans le nord Est de la forêt d'Ituri
- Bashimbi (Bamboté, Bakalanga) dans le grand Katanga dans la province de Tanganyika ;
- Cwa dans le grand Kasai, en lisière de la mosaïque forêt-savane dans la région des lacs du Kasaï, à Kongolo, au nord de Kananga et à l'Est de Kabinda
- Batwa (Bambuti, Bayanda, Babuluku, Banwa, Bambuti, Bambote, Cwa) au Nord Kivu, Sud Kivu et Maniema
- D'autres groupes sont répartis à travers la région forestière de la RDC, notamment les Aka le long de la frontière nord-ouest avec la République du Congo voisin et les Bambenga dans les provinces du Nord et Sud Ubangi ainsi qu'en Equateur

2.1.2. Problématiques majeurs auxquels font face les PAP en RDC

Les problèmes majeurs dont les Peuples autochtones pygmées font face en RDC sont principalement l'expropriation et expulsion massive pour la création et extension de réserves de conservation de la nature et les conflits armés, la pauvreté et migration dû à la rareté de produits de chasse de la cueillette dont ils étaient dépendant depuis d'anciens temps, la discrimination compte tenu de leur état physiologique et la précarité économique, le non-accès à l'éducation de base, l'accès aux soins de santé de qualité, exclusion dans la vie sociale, la perte de l'identité culturelle compte tenu de la sédentarisation et le mixage, etc.

2.1.3. Les problèmes sectoriels

- ***Sur le plan de la sécurité alimentaire***

Avec la déforestation, de l'absence d'une bonne politique agricole au niveau national et provincial, de l'exploitation anarchique ou intensive du bois et de l'occupation des certaines forêts ancestrales des PA par des groupes armés (cas de Beni au Nord Kivu, du Sud Kivu et du Tanganyika), les produits de la chasse et de la cueillette (sources traditionnelles de leur alimentation et des revenus des ménages) sont devenus rares. Raison pour laquelle les PA pratiquent timidement une agriculture de survie sur des petits lopins de terre appartenant généralement à autrui, travaillant le plus souvent sur des terres surexploitées et appauvries par les jachères. Obligés de quitter la forêt pour se rapprocher des villages pour y mener un mode de vie inadapté à leurs propres cultures ou en déphasage avec les us et coutumes dominantes, les PA sont obligés malgré eux de faire profil bas en se faisant exploiter comme main d'œuvre à vil

prix par d'autres communautés, très souvent en échange d'un modeste repas par jour. En général, leurs villages ne disposent d'aucun stockage de nourriture. D'où, leur sous-alimentation avec plusieurs cas de malnutrition infantile.

- ***Sur le plan de l'Habitat***

Généralement, la hutte du pygmée est du style néolithique, de petite taille, construite à l'aide de petites branches d'arbre et feuilles qui protègent mal contre les intempéries. Comme source de chauffage pendant les nuits froides, des feux de camps sont allumés à l'intérieur même des huttes, occasionnant des effets néfastes sur la santé pulmonaire, surtout des enfants. En outre, les PA vivent dans une telle promiscuité en partageant un espace très réduit entre père, mère, enfants et visiteurs. Si elles existent dans des zones mixtes, leurs cases ou huttes sont généralement cachées à une bonne distance derrière les habitations des groupes dominants généralement bantous, révélant ainsi des problèmes d'intégration et de cohésion sociale.

- ***Sur le plan de la Santé***

L'inaccessibilité des pygmées aux soins de santé primaire est notoire et lourde de conséquences. Les obstacles majeurs de PA aux soins de santé restent le manque de moyens financiers et l'éloignement de formations sanitaires. Dans les centres de santé et hôpitaux où l'accès gratuit est assuré, les PA se voient souvent discriminer disent-ils compte tenu de leur état ; d'où le recours à la pharmacopée.

- ***Sur le plan de l'éducation***

L'extrême pauvreté des pygmées ne permet pas aux parents de supporter les frais de scolarisation de leurs enfants. De surcroit, le programme ainsi que le calendrier scolaire ne tiennent pas compte de leur culture itinérante et de leur mode de vie saisonnier De ce fait, les enfants ne sauraient suivre une scolarité normale, malgré leur quotient intellectuel normal. Ainsi, d'une part, la majorité des enfants pygmées n'ont pas accès à l'éducation faute des frais et fournitures scolaires, vestimentaires pour couvrir leur nudité D'autre part, la précarité des conditions de vie bloque l'épanouissement intellectuel des enfants pygmées La mobilité des parents poussés à la recherche de denrées alimentaires adaptées à leur culture devenue rares (chenille, miel, champignon, est aussi un facteur capital qui est à la base de la déperdition scolaire des enfants PA. La jeunesse étant présentée comme l'espoir de l'avenir, celui des pygmées reste incertain dans un monde en pleine mutation. Aussi les infrastructures scolaires en milieu pygmées sont rares et délabrées. Quand elles existent, elles sont non viables au point de remettre en question la qualité de l'enseignement dispensé du fait des conditions minimales d'accueil, du non-respect des standards reconnus dans le domaine de l'éducation et du fait de la sous-rémunération des enseignants.

- ***Sur le plan Foncier***

Les défis majeurs que rencontrent les PAP sur le plan foncier sont :

- Insécurité foncière des communautés autochtones ;
- Menaces récurrente et éventuelles pour les communautés qui pourraient provenir, soit des communautés voisines, soit de l'État ou soit d'autres investisseurs privés intéressés par le secteur des mines
- Pauvreté due à l'insuffisance/faibles revenus des communautés autochtones

En effet, les PAP ne disposent pas des documents fonciers de terres qu'ils occupent ou exploitent. Ils sont exposés aux expulsions ou dépossessions des terres. Ils ne disposent ni des terres pour réaliser les activités agricoles ni de terres d'habitation.

- ***Sur le plan Socioéconomique***

Les PA font face à de grandes difficultés et à de gros défis en matière de santé, de logement, d'éducation et d'instabilité économique. La pratique des activités traditionnelles est devenue de plus en plus difficile dû, entre autres, à un manque d'accès à des ressources de qualité ainsi qu'à des barrières sociales et économiques (absence d'une valorisation sociale de leurs activités traditionnelles, manque d'équipement et de moyen de transport, etc. Ce sont là des conditions qui mettent en péril l'avenir des jeunes PA et celui des générations futures.
Pour survivre, ces derniers sont souvent obligés de mener des activités informelles telles que la vente des bois de chauffe, la braise, la poterie, la mendicité etc. ou en travaillant comme main d'œuvre moins coûteux dans les champs de bantous, gardiens ou sentinelles, etc. Souvent sous rémunérés, ces salaires ne leur permettent pas ainsi de subvenir à leurs besoins de subsistance.

- ***Sur le plan judiciaire***

La sécurité juridique et judiciaire est un des éléments primordiaux pour l'épanouissement social de chaque Congolais. Malgré la promulgation la loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en RDC, les PA sont toujours discriminés vu la précarité financière.

- ***Sur le plan humanitaire et sécuritaire***

Certaines zones de la RDC, plus particulièrement les Nord et Sud-Kivu, la Province du Tanganyika continuent de subir les effets collatéraux des conflits de guerre et conflits communautaires entre PA et Bantous depuis plusieurs années. En dépit du calme relatif observé sur dans certains coins, l'insécurité et ses conséquences sont toujours signalés dans les zones les plus touchées. D'autres, essentiellement des PA vivent cachés en brousse, coupés de toutes les sources d'approvisionnement en produits de première nécessité Les infrastructures de base restent détruites, la majeure partie de la population ne s'adonne plus à ses activités agropastorales, principaux moteurs de l'économie locale Parmi d'autres effets visibles, la malnutrition et l'insécurité alimentaire frappent les bantous et plus gravement encore les PA vivant dans des sites d'accueil temporaires à la suite des conflits violents ou des catastrophes naturelles.

- ***Sur le plan Culturel***

  - Les PA pygmées vivent traditionnellement dans une société égalitaire fondée sur la notion de partage et de l'intérêt communautaire ;
  - Prévalence du libre arbitre comme et du principe d'auto détermination ;
  - Perception du semi nomadisme et de l'itinérance (comme mode de vie traditionnelle permettant la régénération de certaines espèces fauniques et floristiques les plus consommées dans leurs aires d'habitation habituels ;
  - Reconnaissance et prédominance du pouvoir de décisions de la femme Pygmée dans la communauté
  - Inexistence des activités de loisirs malgré l'important patrimoine culturel matériel et immatériel des PA ;
  - Prédominance de l'oralité par rapport à la matérialité, d'où la rareté des objets antiques dans les zones d'habitation des PA ;
  - Peur et méfiance vis à vis des pratiques dites modernes ;
  - Complémentarité de l'homme et de la femme PA dans tous les domaines ;
  - Premier recours aux thérapies traditionnelles en cas de maladie ;
  - Forte croyance aux valeurs traditionnelles et à la sorcellerie (la maladie étant considérée dans l'imaginaire PA comme un mauvais sort).

2.2.Situation des populations autochtones (Batwa) dans la zone du projet

2.2.1.Situation démographique et localisation des Batwa

Dans la zone d'influence du sous-projet « PFCIGL », les PA Batwa ont été identifiés sur treize (14) campements qui se trouvent au sud Kivu dont quatre (04) campements dans le territoire d'Uvira, un (01) campement dans le territoire de Walungu et huit (09) campements dans le territoire d'Idjwi (Idjwi sud) dans comme l'indique le tableau et les figures ci-dessous.

Les effectifs des ménages Batwa et leur répartition dans la zone d'influence du sous- projet sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous et les cartes qui suivent.

Tableau 2 : Localisation et effectifs des ménages Batwa dans la zone d'influence du sous – projet

Village	Campement	Nombre de ménages	Infrastructure PFCIGL à réalisée	Distance en Km
Territoire d'Uvira				
Muheta 1er/ kabimba	Kagaragara	77	Port Frontalier de Kalundu (déjà réhabilité) et le marché de Kalundu	4,1
Kangando/ kiliba	Kahorohoro	52	Poste Frontalier de Kavimvira et le marché de Kavimvira	0,8
			Poste frontalier de Kiliba	7,6
Mutarule 1	Mutarule	57	Poste Frontalier et le pont de Nyamoma à Sange ainsi que la construction d'une route de 12 km (de Nyamoma à Sange)	11,8
Bwegera	Avenue lupangu	20	Pont de Luvungi et Poste frontalier de Rubenga	10
	Sous total 1	**206**		
Territoire de Walungu				

Kamanyola	Rugenge	35	Poste frontalier de Kamanyola et marché de Kamanyola	4
	Sous total 2	**35**		
		Territoire d'Idjwi / Idjwi Sud		
Kabuye	Bwange	16	Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	10,3
Camahiri	Kamulekezi	21	Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	16,2
Lubuye	Kamashuli	49	Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	13,6
Lubuye	Karhanyabozi		Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	13,1
Casi	Kaboneke	46	Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	11
Bwando	Butimbo	51	Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	14
Mugote	Kagezi	17	Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	13,6
Karhongo	Kisiza	95	Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	9,7
Karhongo	Bushenyi		Port de Muhumba et marché Idjwi Sud	9,2
	Sous total 3	**295**		
	TOTAL	**536**		

Source : Mission d'élaboration du PPA, PFCIGL, Avril 2024

a) Territoire d'Uvira

Carte 3 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées (Batwa) dans le territoire d'Uvira

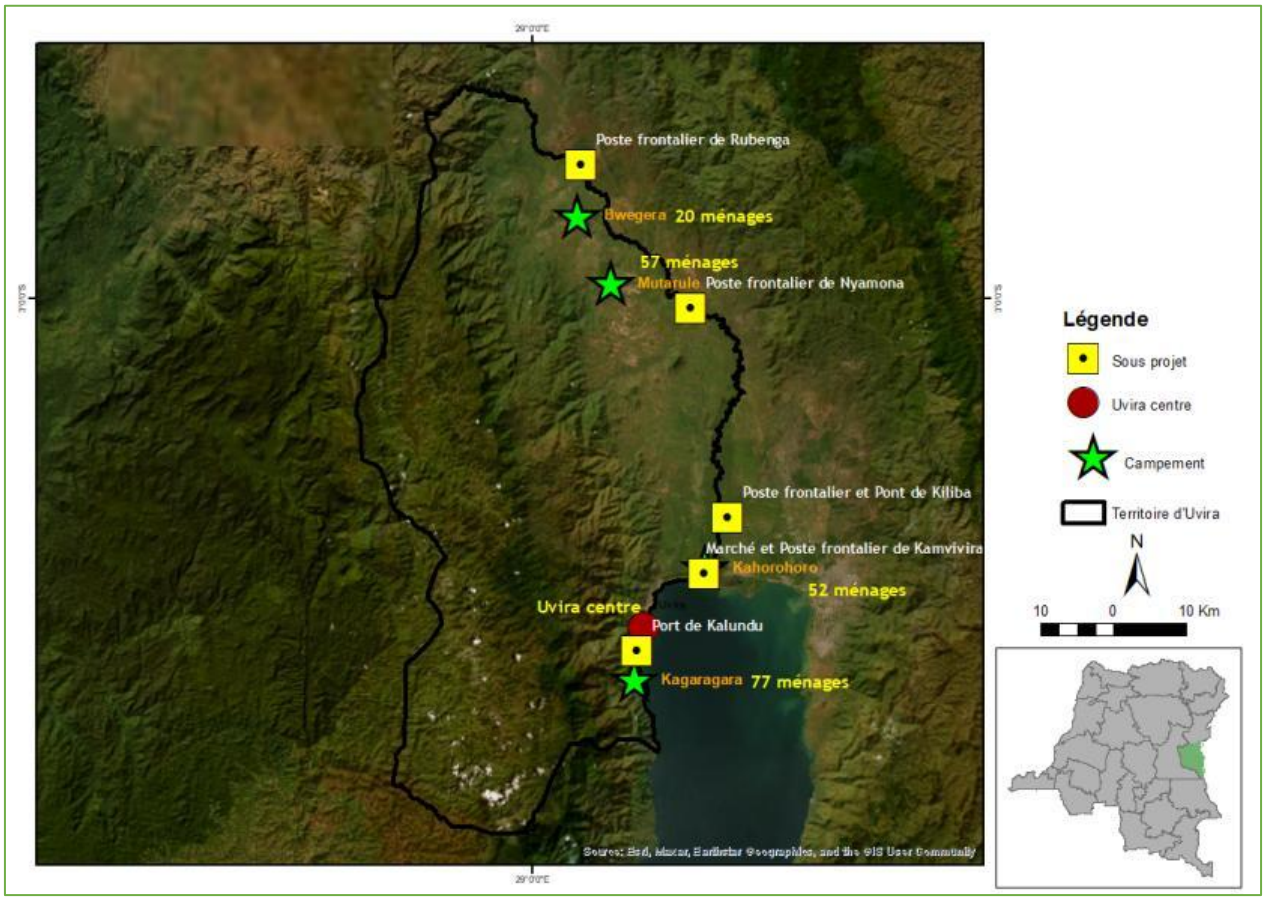

Source : Mission d'élaboration du PPA, PFCIGL, Avril 2024

Dans le territoire d'Uvira, les quatre (04) campement PA Batwa comprennent 206 ménages dont 77 ménages à Kagaragara, 52 à Kahorohoro, 57 à Mutarule 1 et 20 à Bwegera.

b) Territoire de Walungu

Carte 4 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées (Batwa) dans le territoire de Walungu

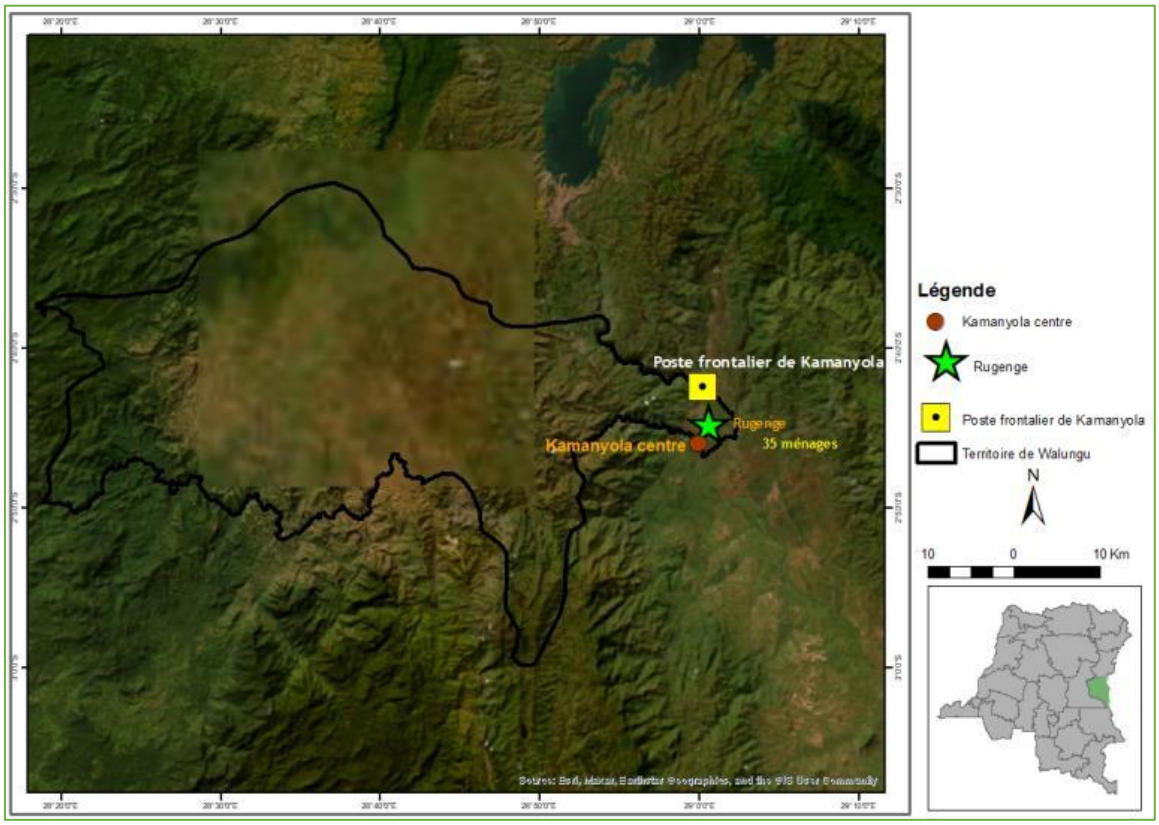

Source : Mission d'élaboration du PPA, PFCIGL, Avril 2024

Dans le territoire de Walungu à Kamanyola, il n'y aura qu'un seul campement de Rugenge avec 35 ménages des PA Batwa.

c) Territoire d'Idjwi (Idjwi Sud)

Carte 5 : Localisation des Peuples Autochtones Pygmées (Batwa) dans le territoire d'Idjwi

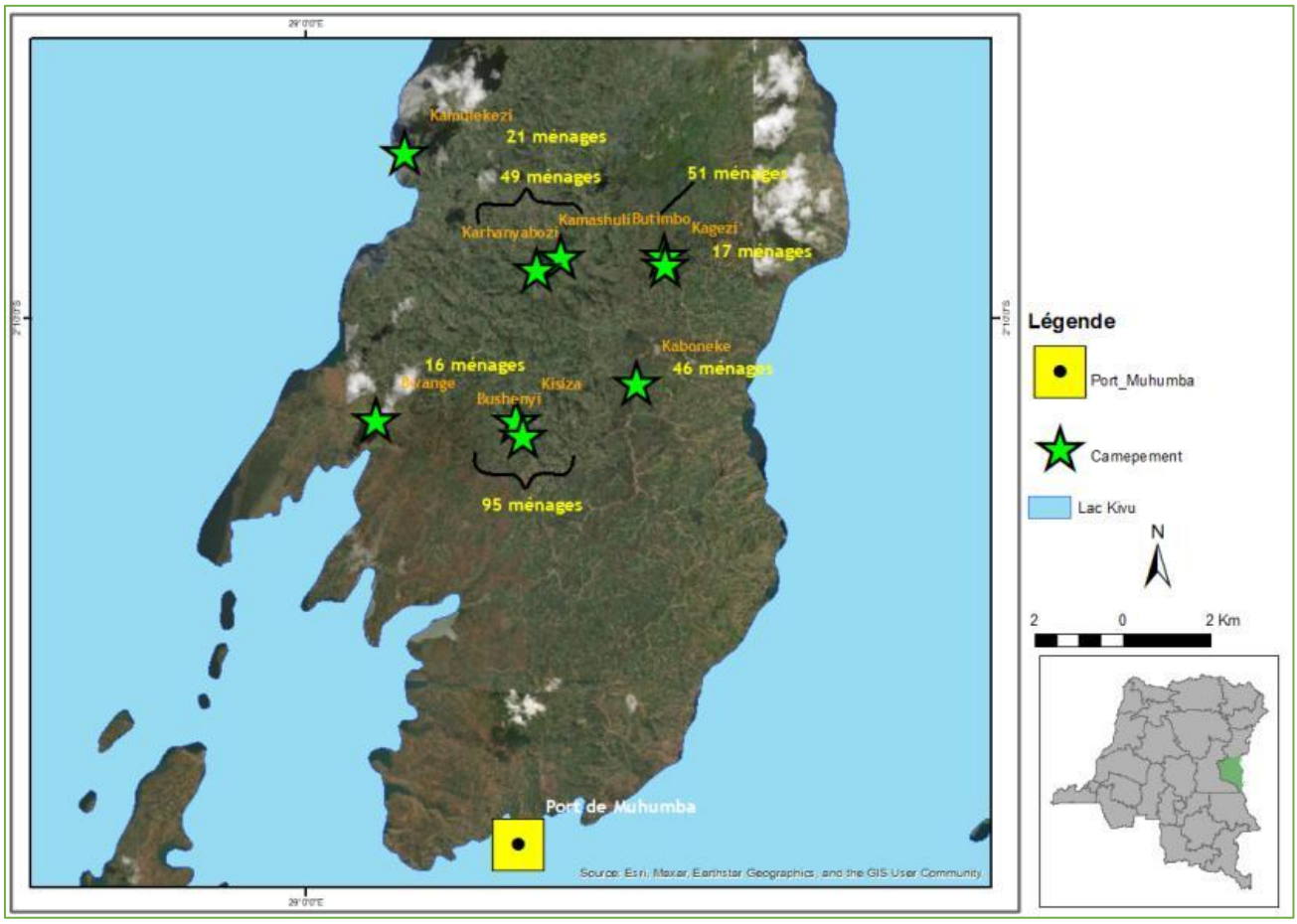

Source : Mission d'élaboration du PPA, PFCIGL, Avril 2024

Dans le territoire d'Idjwi principalement à Idjwi Sud, avec un total de 295 ménages des PA Batwa dans neuf (09) campements ci-après : Bwange, Kamulekezi, Kamashuli, Karhanyakozi, Kaboneke, Butimbo, Kagezi, Kisiza et Bushenyi.

2.2.2. Caractéristiques sociodémographiques

Les caractéristiques sociodémographiques qui ont été analysées sont les nombres de ménages, les hommes chefs de ménages, les femmes chefs de ménages, la population masculine, la population féminine, l'âge dominant, les enfants de moins de 5 ans, les enfants de 5 à 10 ans, les enfants de 11 à 17 ans, les enfants de plus de 18 ans, les filles à l'école, les garçons à l'école, les filles ne fréquentant pas l'école, les garçons ne fréquentant pas l'école et le nombre des personnes vulnérables.

Le tableau ci-dessous nous en donne les détails sur chaque campement des PA Batwa dans la zone du sous projet.

Tableau 3 : Caractéristiques sociodémographiques par campement PA Batwa dans la zone PFCIGL

Village	Campement	Nombre de ménages	Homme Chef de ménage	Femme chef de ménage	Population masculine	Population féminine	Population totale	Nombre d'enfants	Age dominant	Enfants de moins de 5 ans	Enfants de 5 à 10 ans	Enfants de 11 à 17 ans	Enfants de plus de 18 ans	Filles à l'école	Garçons à l'école	Filles ne fréquentant pas	Garçons ne fréquentant pas	Vulnérable
TERRITOIRE D'IDJWI																		
Bwando	Butimbo	51	33	18	69	73	142	91	18 à 25 ans	36	32	18	5	9	11	10	9	25
Camahiri	Kamulekezi	21	18	3	40	36	76	55	18 à 25 ans	17	18	13	7	11	12	4	3	3
Casi	Kaboneke	46	33	13	53	42	95	49	18 à 25 ans	24	13	9	3	9	7	9	6	26
Kabuye	Bwange	16	10	6	25	28	53	37	18 à 25 ans	13	10	7	7	6	7	0	1	22
Karhongo	Bushenyi et Kisiza	95	61	34	123	126	249	154	18 à 25 ans	54	45	39	16	41	38	17	18	52
Lubuye	Kamashuli & Karhanyabozi	49	45	4	101	89	190	141	18 à 25 ans	44	43	35	19	13	21	9	4	5
Mugote	Kagezi	17	13	4	27	26	53	36	18 à 25 ans	11	11	8	6	11	6	7	5	8
	SOUS TOTAL	**295**	**213**	**82**	**438**	**420**	**858**	**563**		**199**	**172**	**129**	**63**	**100**	**102**	**56**	**46**	**141**
TERRITOIRE D'UVIRA																		
Bwegera	Avenue Lupangu	20	13	7	35	40	75	55	18 à 25 ans	16	18	13	8	9	13	4	3	7
Muheta 1er/ Kabimba	Kagaragara	77	50	27	131	148	279	202	26 à 35 ans	31	62	65	44	51	53	43	49	33
Kangando/ Kiliba	Kahorohoro	52	6	46	60	128	188	136	18 à 25 ans	41	44	33	18	27	32	9	3	46
Mutarule1	Mutarule	57	45	12	104	101	205	148	18 à 25 ans	48	48	34	18	32	30	11	10	12
	SOUS TOTAL	**206**	**114**	**92**	**330**	**417**	**747**	**541**		**136**	**172**	**145**	**88**	**119**	**128**	**67**	**65**	**98**
TERRITOIRE DE WALUNGU																		
Kamanyola	Rugenge	35	35	0	70	53	123	88	18 à 25 ans	26	29	21	12	17	22	6	4	0
	SOUS TOTAL	35	35	0	70	53	123	88		26	29	21	12	17	22	6	4	0
	TOTAUX	**536**	**362**	**174**	**839**	**889**	**1728**	**1192**		**361**	**373**	**295**	**163**	**236**	**252**	**129**	**115**	**239**

Official Use Only

2.2.3.Situation socioéconomique

Au point de vue socioéconomique, la situation des Batwa de cette zone ne diffère pas beaucoup de celle des autres localités du pays mais avec une particularité que ces PAP sont dépourvus de leurs forêts et n'ont plus certains de leurs repères. D'une manière globale la situation socioéconomique se présente comme suit :

- **Etat des habitations des PA Batwa**

Dans les sites visités, les Batwa vivent dans leurs propres maisons qui sont généralement de mauvaise qualité. La majorité des maisons sont mauvaises et de petites tailles (souvent 2 à 3 petites pièces y compris là où on fait le feu avec des dimensions moyennes de 21 à 28 m2) en murs adobes (quelque fois mal construits ou construction inachevée) et toiture avec tôles, bâches ou pailles. Souvent, les garçons et les filles dorment ensemble mais les parents ont leur propre pièce. Les habitations en grande partie sont en terre, bien que quelques rares ménages PAP ont des maisons en matériaux durables et de dimensions moyennes.



Photos 2 : La maison du chef de campement de Lubuye (Idjwi)



Photos 1 : Maison type de PA à Cimahe





Photos 3 : Campement Bwange Kabuye



Photos 4 : Maisons de PAP en pisé

▪ **Etat des toilettes des PA Batwa**

La majorité des Batwa n'ont presque pas des toilettes, les quelques toilettes qui existent sont de très mauvaises qualités : sans couverture et sans le minimum de discrétion (pas souvent de mur et sans fermeture) et de sécurité (les fosses sont quelques fois recouvertes de morceaux de bois ou de bananier avec des écartements relativement grands et pouvant présenter des dangers surtout pour les enfants). Seuls les PAP de Mugote ont fait l'exception d'avoir Plus de 80% des toilettes par rapport au nombre des ménages. Contrairement à l'évolution constaté sur les types de maisons, les PA Batwa n'ont pas la culture de toilette d'où 95 % des ménages.



Photos 5 : Types des toilettes PAP dans les différents campements

▪ **Occupation des terres**

Ils vivent sur les terres qu'on leur avait été donné par les bantous avec la crainte d'être expulsés un jour, du fait qu'ils ont tous perdus leurs propres terres soit par les conflits des guerres, le déguerpissement suite à l'exploitation des minerais par des tiers, des conflits fonciers, à la vente de leurs terres à des tiers personnes, c'est le cas de presque tous les PAP d'Idjwi Sud que nous avons visité. Curieusement on leur donne généralement des portions des terres pour leur habitation de très petites tailles variant entre 50m2 et 225 m2 par ménage. Ils n'ont pas des terres comme leurs voisins bantus pour la culture, sauf que les parties des terres qui ne sont pas occupées par des maisons contiennent quelques cultures mais souvent de petite quantité du fait que de l'étroitesses de leurs parcelles. Pour la majorité des ménages,

ces terres ont été données par les bantous parce qu'ils constituent leurs mains d'œuvre moins couteuse, et ne possède aucun document attestant que ces terres leurs appartiennent. Ainsi le risque est le déguerpissement facile par leurs voisins et Ils craignent qu'on pourrait les retirer leurs terres et reprendre l'instabilité et pourtant ils sont déjà habitués au sédentarisme.

▪ **Sources d'alimentation et des revenus**

L'appauvrissement de certains milieux naturels où les PA trouvaient des ressources suffisantes à leur vie traditionnelle et notamment à leur alimentation entraîne l'extrême pauvreté des PA. Les PA de la zone du projet vivent principalement de l'agriculture et de l'élevage du petit bétail. Le petit commerce est rare chez les PA. Les productions agricoles importantes au niveau de la zone de santé sont le manioc, le maïs, les arachides, banane plantain et l'huile de palme. Elles sont destinées aux besoins de l'autoconsommation car leurs champs sont de petites dimensions.

Une pauvreté extrême, considérée comme problème majeur. Cette pauvreté est due au fait que les PA Batwa vivent sans terres importantes à exploiter pour les activités agricoles, sans métiers rentables et sans capital pour exercer un quelconque commerce mais aussi sans une formation des métiers pouvant leur permettre d'avoir du travail, malgré quelques exceptions. Ils vivent essentiellement des travaux suivants :

- ✓ Travail journalier occasionnel comme manœuvre pour tous travaux :
  - Transport non mécanisé/non motorisé des biens : 5000 FC/Jour ;
  - Travaux agricoles (les plus fréquents) ou d'élevages dans les fermes d'autrui : 5000 FC/Jour
  - Aide-maçon pour les chantiers : 5 USD/Jour (13500 FC/Jour)

Note : *La rémunération qui varie entre 5000 et 13500 FC par jour de travail en fonction de la nature des travaux pour les quelques rares PA qi en trouve. Malheureusement, ces travaux ne sont pas toujours disponibles surtout qu'ils dépendent majoritairement des saisons. En moyenne, les estimations faites montrent qu'une famille gagne en moyenne entre 30 000 et 60 500 FC par mois, soit de 0,43 à 0,86 USD / jour alors que le seuil international de pauvreté est de 2,15 USD par jour et par personne (mai, 2022)*

- ✓ La fabrication des pots (métier des femmes), une particularité des femmes de MUGOTE, le pot se vend à 25000 FC soit 9,3 USD.



Photos 7 : Une potière PA



Photos 6 : Les pots fabriqués par une femme PA pour commercialisation

▪ **Intégration communautaire**

D'une manière générale, la cohabitation avec les autres communautés est bonne pour tous les campements des Batwa du territoire d'Uvira (Kagaragara, Kahorohoro, Mutarula et Bwegera). Toutefois, ils déplorent certaines réalités qui montrent que l'intégration n'est pas encore suffisante, notamment :

- Le manque de considération de Batwa et de leurs bien au niveau du campement de Rugenge à Kamanyola dans le territoire de Walungu. Les PAP cultivent juste à côté de leurs habitations, du fait qu'ils n'ont que cela comme terre pour leurs champs. Ces derniers sont détruits par les bétails des bantous et Batwa ne peuvent pas revendiquer ni réclamer de la destruction de leurs cultures. Pour ce, ils sont obligés de vivre sans champs agricoles et c'est l'une des causes de la malnutrition des enfants PAP ;
- Absence de la justice en faveur des PA Batwa, à l'instar des témoignages lors des consultations aux niveaux des campements dans partie Idjwi-sud. Tous déplorent de l'injustice et la mauvaise foi des bantous qui s'explique dans le sens où un voleur bantou attrapé par les Batwa est acheminé à la police calmement sans être molesté. Mais c'est ne pas le cas lorsque le voleur est un PAP, il est molesté et parfois tué par les bantous. Et ceci commence à créer un sentiment des vengeances chez les Batwa. En bref, la justice est en défaveur des Batwa quelques soit le cas.
- Les Batwa sont privés des terres agricoles afin d'être toujours dépendants de la main d'œuvre, à moindre coût d'ailleurs, dans les champs de leurs voisins bantous ;
- Les Batwa sont invités dans les travaux communautaires et ils y participent, mais ils sont ignorés dans les séances de planification pour le développement local ;
- Malgré les progrès remarquables déjà réalisés en termes de rapprochement entre les Batwa et les autres composantes de la société dans la zone d'action du Projet, le sentiment d'être à l'écart continu à leur être imposé par quelques bantous. Chez quelques jeunes bantous, il persiste quelques indicateurs de stigmatisation notamment à travers certains termes de dénigrement lancés souvent en public, lorsque les jeunes de plusieurs communautés se réunissent, envers les jeunes Batwa comme « pygmées » et pourtant pour certain(e)s, ils sont physiquement plus bantous que les bantous eux même ;
- Souvent les enfants PAP sont renvoyés de l'école par manque d'uniformes et des chaussures ;
- Etc.

▪ **Education de base**

Tous les Batwa rencontrés affirment que les parents sont conscients de l'intérêt d'envoyer leurs enfants à l'école et sont très satisfaits que beaucoup d'enfants en âge de scolarisation vont s'inscrire et qu'ils sont reçus au niveau des écoles sans condition et sans discrimination. Bien que certains sont exclus par manque d'uniformes et de chaussures.

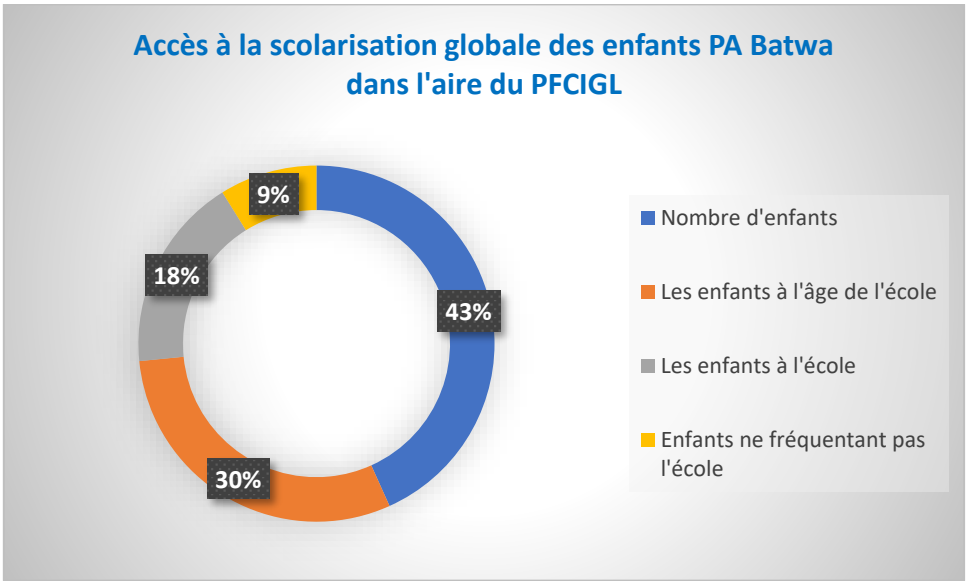

Figure 1 : Accès à la scolarisation globale des enfants PA dans la zone des sous-projets du PFCIGL

Ceux de l'école primaire bénéficient de la gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques. Mais tous les PAP Batwa (de tous les 13 campements concernés par le sous projet PFCIGL) plaident à la prise en charge pour leurs enfants qui sont au secondaire et à l'humanité car les frais scolaires varient entre 25000 FC à 35000 FC par mois d'une école à une autre. Les estimations faites pendant nos investigations sur les campements Batwa dans la zone du projet des montrent que les taux d'adhésion à l'école pour les enfants en âge de scolarisation varient entre 58,7% et 61,7%.

Tableau 4 : Taux de scolarisation des enfants PA Batwa dans la zone d'influence des sous – projets

Village	Campement	Ecoles et distances par rapport au campement
		Territoire d'Uvira
Muheta 1er/ Kabimba	Kagaragara	- Ecole Maruli au village Mweta premier construit par les PA ; - Ecole Kabimba, construit par le FSRDC à environ 400 m du campement PAP de Kagaragara. - Ecole Katongo à 1 km du campement. (École privée) - Ecole Muheta (Public) à 300 m du campement
Kangando/ kiliba	Kahorohoro	- EP CEFORAP (Centre de Formation et de Réanimation des Autochtones Pygmées) : une école pour les PA. (École primaire qui n'a que trois classes.). Construite par la Banque Mondiale en 2018 - École Catholique (Public) « Les anges » sur le site Kahorohoro
Mutarule 1	Mutarule	- Ecole VIJANA (Publique) à 5 km du campement, une école catholique conventionnée - École Nakaba (Publique) une école anglicane - EPAD, une École prostectante (Publique)
Bwegera	Avenue lupangu	- EP Bwegera (publique) - École Mutura (Publique) - Ecole Kahumengi (Publique)
		Territoire de Walungu
Kamanyola	Rugenge	- Ecole Primaire Sainte Thérèse (publique)

Village	Campement	Ecoles et distances par rapport au campement
		- Institut Kayange (public)l
		Territoire d'Idjwi / Idjwi Sud
Kabuye	Bwange	EP. BUNYAMA.
Camahiri	Kamulekezi	Ecole Crs Mutetezi Kabugo.
Lubuye	Kamashuli	EP. CUGI III. Ceux du village Lubuye dans les campements de karhanyabozi et KAMASHULI parcourent une longue distance pour aller étudier à l'ep CUGI III qui se trouve à kaboneke
Lubuye	Karhanyabozi	EP. CUGI III. (Idem)
Casi	Kaboneke	- EP. CUGI III.
Bwando	Butimbo	- Ecole primaire kimbanguiste muhyahya.
Mugote	Kagezi	- EP. Lwamarhulo.
Karhongo	Kisiza	- Ecole primaire Kisiza, - Ecole primaire CRS MUTETEZI - École secondaire CS LA NOBLESSE MUPENDA.
Karhongo	Bushenyi	

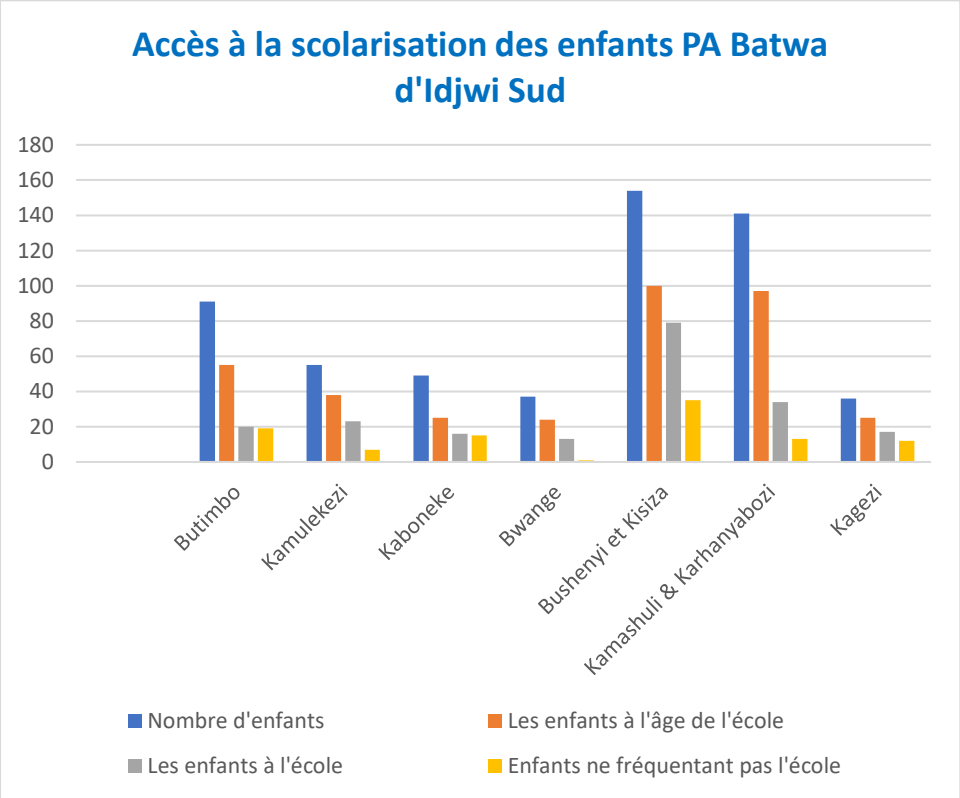

Figure 2 : Accès à la scolarisation des enfants PA Batwa d'Idjwi Sud dans la zone des sous -projets du PFCIGL

L'accès à l'éducation de base dans les campements de PA Batwa d'Idjwi Sud pour l'ensemble de 09 campements reste faible soit 55,49 % avec 44,5% du taux des enfants PA Batwa qui n'ont pas accès à l'école (les enfants à l'âge de l'école)

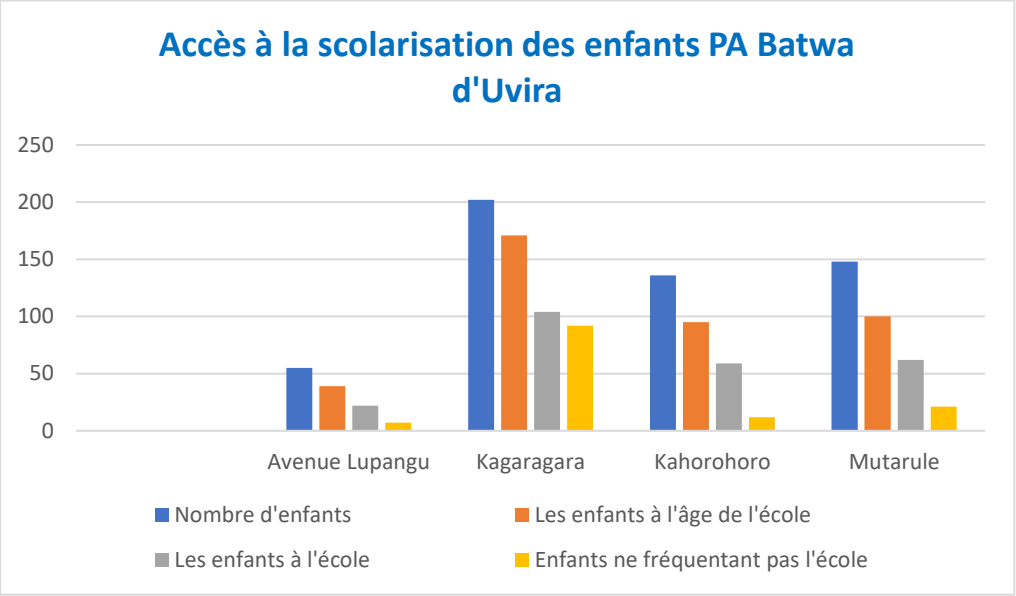

Figure 3 : Accès à la scolarisation des enfants PA Batwa d'Uvira dans la zone des sous -projets du PFCIGL

Pour les 4 campements PAP d'Uvira, l'accès à l'éducation de base des enfants PA Batwa à l'âge de l'école est de 60,1% contre 39,01% de ceux qui n'ont pas accès à l'école faute de moyen malgré la gratuité de l'enseignement primaire.

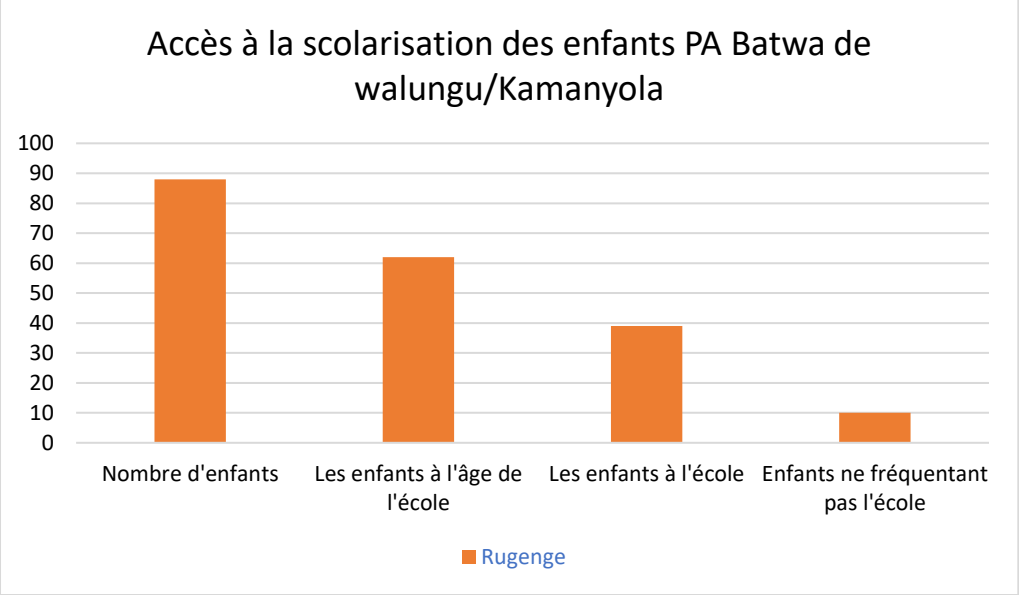

Figure 4 : Accès à la scolarisation des enfants PA Batwa de Rugenge / Kamanyola dans la zone des sous -projets du PFCIGL

Pour l'unique campements PAP de Walungu, le campement de Rugenge à Kamanyola, l'accès à l'éducation de base des enfants PA Batwa à l'âge de l'école est de 62,9% contre 37,09% de ceux qui n'ont pas accès à l'école faute de moyen.

Official Use Only

En conclusion, malgré la gratuité de l'enseignement primaire, les PA peinent à envoyer leurs enfants à l'école. La majorité des enfants qui finissent le niveau primaire ne poursuivent pas le niveau secondaire pour de raisons financières car leurs parents ne disposent pas de moyens financiers pour leurs faire étudier étant donné qu'il n'y a pas de gratuité au niveau secondaire et aux humanités.

- **Mariage au niveau des Batwa**

Les mariages sont souvent précoces et en union libre, à partir de 15-16 ans pour les filles et 17-18 ans pour les garçons. Pratiquement, il est difficile de trouver des jeunes célibataires dans les communautés des Batwa, à part ceux qui sont encore à l'école. La raison majeure est culturelle.

- Le mariage est généralement une initiative des deux jeunes, qui s'aiment en dehors de toute influence parentale.
- Les parents du jeune homme demandent ensuite l'audience à la famille de la jeune fille pour discuter de la dot.
- Malheureusement, la plupart des hommes pygmées n'ont pas les moyens financiers pour payer la dot, ce qui les empêche souvent de se marier.
- C'est généralement l'homme qui fixe la liste de la dot, même s'il peut associer sa femme à l'élaboration de cette liste.

- **Hygiène et assainissement**

Dans la zone du sous projet, il y a beaucoup de cas de maladies de la peau chez les PA qui est une conséquence de la mauvaise qualité des sources d'approvisionnement en eau et des conditions d'hygiène. Dans la plupart des villages PA, il existe quelques latrines construites en matériaux locaux, qui se trouvent en mauvais état. Ceux qui n'ont pas de latrines utilisent celles des voisins ou se débrouillent en forêt. Le système de lave-mains après toilette n'existe pas. Les femmes ne disposent pas des serviettes hygiéniques. Les déchets ménagers sont jetés dans la nature ou dans l'eau et favorisent l'invasion des mouches.

- **Accès à la santé des PA Batwa**

Actuellement, très peu ont accès dans les centres de santé et un grand pourcentage c'est dans la prière surtout dans les églises de réveil.
Le recours aux plantes médicinales est rare par perte des leurs forêts, les soins aux centres coûtent chers et certains sont situés loin de certains campements.
La faible accessibilité à la santé des PAP est due souvent au manque de moyens financiers relatifs à leurs soins. Les filles sont souvent victimes des grossesses précoces et d'une discrimination négative à l'accessibilité aux centres pour l'accouchement. La flambée du paludisme parmi les PA est due à la présence des marais fréquentés par les PA.

Tableau 5. Accès à la santé des PA Batwa dans la zone d'influence du sous – projet

Village	Campement	Accès à la santé	Maladies courantes
Territoire d'Uvira			
Muheta 1er/ kabimba	Kagaragara	Oui, mais manque de possibilité. Parfois les PAP sont chassés par manque d'habits propre. De fois grâce aux relais communautaires qui plaident pour que les PAP puisse bénéficier des soins médicaux, en cas d'urgence, et payer nous pour que nous puissions payer même par tranche	- Le choléra ; - Le paludisme ; - La rougeole
Kangando/ kiliba	Kahorohoro	Oui. Il y a un poste de santé Kahorohoro. Sauf que pour nous PAP les soins médicaux sont chers. Pour l'hospitalisation les adultes paient 50.000 Fc et les enfants paient 35.000 Fc.	- Le choléra ; - Le paludisme ; - La malnutrition ; - La vermineuse ; - Les maladies de la peau
Mutarule 1	Mutarule	Oui, mais avec d'énormes difficultés par manque de possibilités et de la distance à parcourir Il y a : - Un poste de santé de Ruzizi à 12 Km de leur campement ; - Un hôpital de référence de Luvungi à 12 Km de leur campement vers l'autre sens. Donc ils sont obligés de parcourir 24 km (aller-retour) souvent à pied pour avoir accès aux soins médicaux.	- Le choléra ; - Le paludisme ; - La malnutrition ; - Les maladies de la peau - La vermineuse ; - La hernie ; - La tuberculose
Bwegera	Avenue lupangu	Oui, mais seulement un dispensaire. Il y a : - L'hôpital de Luvungi pour les prêtres catholiques à 17 Km de leur campement ; - L'hôpital de référence de Ruzizi à 12 Km de leur campement vers l'autre sens. Ils ont besoin d'un hôpital ou un bon centre de santé à Bwegera, car parcourir 17 Km pour aller à l'hôpital est une peine pour les PAP (34 Km d'aller-retour). Mais aussi ils manquent des moyens pour se faire soigner.	- Le choléra ; - Le paludisme ; - La malnutrition ; - La rougeole ; - La hernie ; - Covid-19 ; - La tuberculose - Les maladies de la peau
Territoire de Walungu			
Kamanyola	Rugenge	Oui, Hôpital Saint Joseph à Kamanyola. Mais les PAP manquent de possibilité.	Idem
Territoire d'Idjwi / Idjwi Sud			
Kabuye	Bwange	Centre de sante Bulundi	- Le choléra ; - Le paludisme ; - La malnutrition ; - Les maladies de la peau
Camahiri	Kamulekezi	Centre de santé chamahiri.	
Lubuye	Kamashuli	Centre de santé Muhyahya mais très loin du campement (environ 2h30 de marche)	
Lubuye	Karhanyabozi	Centre de santé Muhyahya mais très loin du campement (environ 2h40 de marche)	

Village	Campement	Accès à la santé	Maladies courantes
Casi	Kaboneke	Centre de santé Bushumba, mais loin du campement	- La rougeole ; - La hernie ; - La tuberculose ;
Bwando	Butimbo	Centre de santé nyamusiga	
Mugote	Kagezi	Centre de sante Mugote	
Karhongo	Kisiza	Centre de santé Kisiza	
Karhongo	Bushenyi	Centre de santé Kisiza	

- **Accès à l'eau potable dans les campements PA Batwa**

Pendant nos investigations dans les campements PA Batwa situés dans la zone des sous projets du PFCIGL, nous avons constaté que sur quatorze (14) campements sept (07) ont accès à l'eau potable avec installations des bornes fontaines grâce aux projets antérieurs, sept (07) autres campements n'ont pas accès à l'eau potable. La prise d'eau de boisson insalubre est la cause principale des maladies d'origine hydrique (choléra) et des maladies digestives infectieuses. Surtout lors du servage ou la diarrhée, l'eau contaminée provoque la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et aggrave chaque épisode de diarrhée. L'eau, c'est la vie, mais c'est aussi un véhicule de la mort lorsqu'elle est insalubre. Le tableau ci-dessous nous décrit l'accès à l'eau potable par rapport aux 14 campements PA Batwa investigués.

Tableau 6. Accès des PA Batwa à l'eau potable dans la zone d'influence du sous – projet

Village	Campement	Type d'infrastructure d'eau potable
		Territoire d'Uvira
Muheta 1er/ Kabimba	Kagaragara	Aucune. Manque d'eau. Il existe un captage d'eau dans le village Mweta que ADCP avait initié mais pour servir ailleurs (à Kalugnwue, à Kabimba, à Katango et à Kigongo). Pour l'instant ils utilisent l'eau de pluie ou vol l'eau de la conduite de captage en trouant cette dernière.
Kangando/ Kiliba	Kahorohoro	Les bornes fontaines
Mutarule 1	Mutarule	Les bornes fontaines (8 fontaines depuis 2018)
Bwegera	Avenue Lupangu	Aucune. Pendant la saison de pluie ils se servent de l'eau de pluie. Et pendant la saison sèche ils cherchent l'eau à 2 Km de leur campement sur la rivière Luvubu
		Terrotoire de Walungu
Kamanyola	Rugenge	Les bornes fontaines
Kabuye	Bwange	Aucune
Camahiri	Kamulekezi	Aucune
Lubuye	Kamashuli	Aucune
Lubuye	Karhanyabozi	Aucune
Casi	Kaboneke	Aucune
Bwando	Butimbo	Les bornes fontaines
Mugote	Kagezi	Les bornes fontaines

Karhongo	Kisiza	Les bornes fontaines
Karhongo	Bushenyi	Les bornes fontaines

▪ **Système judiciaire face aux Batwa**

Un système judiciaire presque inaccessible pour les Batwa avec des multiples violations de leurs droits, qu'ils subissent, tant par les autorités administratives que les groupes dominants ont fait en sorte qu'ils soient moins enclins à se plaindre. Ce qui fait que dans ces campements, les peuples autochtones ont un mauvais rapport avec l'administration et en particulier avec la justice. Aux niveaux des campements PA Batwa, la gestion des plaintes reste la même. Les plaintes sont gérées via le comité composé du chef du village, le chef du campement PA et leurs collaborateurs, de la manière suivante :

- Première instance : pour l'attente à l'amiable au niveau du chef d'avenue ;
- Deuxième instance pour l'attente à l'amiable au niveau du chef de collectivité,
- Troisième instance pour l'attente à l'amiable au niveau du chef de groupement :
- Quatrième instance pour l'attente à l'amiable au niveau de la chefferie avant d'aller à la police.

NB : Une amende est obligatoire à celui qui va directement à la police sans pour autant respecter la procédure.

Au sein des ménages, les femmes autochtones pygmées tentent d'abord de résoudre les conflits avec leurs maris par elles-mêmes. En cas d'échec, elles font appel à l'aide d'amis, de sages du quartier, puis éventuellement des parents des deux conjoints et des anciens de l'église. Si aucune solution n'est trouvée, le mariage est dissous.Pour les conflits entre voisins autochtones pygmées, le recours se fait d'abord auprès du conseil des sages, puis du chef de village. Cependant, faute de moyens, la plupart des conflits restent sans issue au-delà de ces instances, ce qui favorise leur amplification.

▪ **Leaders communautaires internes bien respectés et influents parmi les PA**

Ils jouent le rôle de médiation (gestion des conflits) et de communication entre les Batwa et leurs extérieurs (autorités, bienfaiteurs, etc.). Ce sont les chefs de campements hommes ou femmes (comme c'est le cas à Bwegera). Des communiqués publics qui ne passent pas par leurs leaders ou qui ne sont pas confirmés (ou relayés) par ces derniers ne sont pas considérés. Chaque campement a un chef avec son comité composé des sages (hommes et femmes). Les communiqués se font de bouche à oreille mais d'une manière très efficace et très rapide. Il arrive que les chefs des sites organisent des réunions d'échange ou d'information.

▪ **Autorité et pouvoir**

- Les femmes pygmées ne sont généralement pas élues chefs de village ou représentantes de leur communauté. Elles sont plutôt choisies pour diriger des associations communautaires.
- Cependant, avec l'évolution de la civilisation et la sensibilisation sur les droits des femmes, tous les campements ont des comités directeurs composés d'hommes et de femmes.

- Les critères pour devenir chef de village incluent le fait d'être digne, irréprochable, responsable envers sa famille et sa communauté, et engagé dans le développement communautaire.
- Les responsabilités du chef de village comprennent la surveillance du village, l'identification des besoins communautaires, la planification des actions, et la direction des travaux communautaires.

▪ **Prise de décision dans les ménages PA Batwa**

- Les besoins sont généralement identifiés de manière consensuelle entre l'homme et la femme, mais la décision finale revient souvent à l'homme en cas de divergence d'opinions.
- Cependant, les hommes "civilisés" commencent à consulter davantage leurs femmes dans la prise de décision, même si la décision de l'homme prime en cas de désaccord.

▪ **Energie**

Aucun des villages et des campements PA n'a d'électricité. La plupart de maisons sont éclairées au moyen des résines ou des bois de feu. Par contre, quelques PA utilisent des lampes à pétrole

2.2.4.Situation particulière des femmes et filles Batwa

(1) **La pauvreté cause de la vulnérabilité extrême des femmes Batwa**

- N'étant pas capables de s'acheter du matériel hygiénique approprié en période de cycles menstruels (règles), les femmes Batwa utilisent des tissus, souvent non propres et cela peut provoquer des maladies au niveau des organes génitaux.
- Le manque d'habits chez certaines femmes limite énormément le mouvement des femmes Batwa qui préfèrent rester dans leurs campements. C'est une des raisons qui limitent l'épanouissement des femmes, car ne parviennent pas à participer dans des réunions communautaires, dans des fêtes, dans des associations, etc.

(2) **Difficulté d'accès des femmes à l'emploi par rapport aux hommes Batwa**

Les femmes ont plus de difficultés pour trouver un emploi que hommes Batwa. On les considère comme n'ayant pas assez de force pour certains travaux.

Les activités des femmes sont essentiellement :

- La poterie : qui ne rapporte pas par manque des clients afin d'en fabriquer et vendre en grande quantité ;
- Le travail journalier dans les champs des voisins (payés en nature par la fourniture de quelques biens vivriers ou 5000 FC par jour). Malheureusement, les travaux dans les champs dépendent des périodes et saisons.

(3) **Problème de scolarité particulière pour les filles Batwa**

- Généralement par le manque de bandes hygiéniques adaptées pour la gestion de leurs règles menstruelles, elles ont peur d'humiliation et préfèrent s'absenter à l'école pendant ces jours (3 à 5 jours par mois). En plus de perdre les séances d'enseignement, elles sont incomprises et chaque fois, il faut que sa mère ou quelqu'un d'autre de la famille accompagne la fille pour la justifier auprès des autorités scolaires. Certaines filles finissent à se décourager et d'abandonner l'école.
- Plusieurs cas fréquents de grossesses non planifiées chez les filles Batwa et qui constituent un autre grand facteur de leur abandon scolaire. Les jeunes filles adolescentes, en situation d'extrême pauvreté et dont le discernement est encore insuffisant pour comprendre les implications et la nature d'un acte sexuel, sont fréquemment victimes des abus sexuels commis par les garçons ou les hommes de leurs voisinages souvent des bantous. Ces derniers les manipulent en leur offrant des cadeaux (lait de beauté, parfum, habillement, etc.) en échanges des relations sexuelles. N'ayant pas assez d'information suffisante en rapport avec la procréation et les mesures de contraception, elles tombent souvent enceinte. Dans de telles circonstances, elles sont obligées d'abandonner l'école et en même temps, ceux qui les ont engrossés ne les acceptent pas, ce qui crée des conflits entre la fille enceinte et sa propre famille, mais aussi entre les familles Batwa et Bantous.

(4) **Vulnérabilité des femmes enceintes**

Comme évoqué ci-dessus, les femmes Batwa éprouvent d'énormes difficultés au quotidien. Pendant la période de leurs grossesses, ces difficultés s'amplifient et les rendent davantage vulnérables. Sans soutien suffisant de leurs maris, sans revenus et sans avoir assez à manger, elles sont obligées de continuer à faire des travaux souvent pénibles (puiser de l'eau à grande distance, transporter de l'argile ou aller vendre des pots à grande distance). Ainsi, leur santé se fragilise et elles sont exposées à des risques de maladie ; leurs enfants naissent avec insuffisance de poids et grandissent avec difficulté.

(5) **Des maladies spécifiques retrouvées chez les femmes Batwa**

Les femmes Batwa ont témoigné avoir des problèmes des yeux assez généralisés par rapport aux hommes et elles estiment que c'est lié à leur exposition assez régulière aux fumées (cuisson à la maison et séchage des pots). En plus, les maladies sexuellement transmissibles sont aussi très fréquentes chez les femmes et durent longtemps. Malheureusement ces maladies sont considérées comme des maladies honteuses et sont rarement abordées au sein des couples ou dans la société. En plus, par manque d'éducation sexuelle (pour les hommes et pour les femmes), la responsabilité du mari dans ce genre de maladie est écartée, la femme malade est

incomprise et quelque fois abandonnée par son époux. Par manque de consultations ou d'examens médicaux, il arrive souvent que les femmes pensent qu'on les a emprisonnées, ce qui provoque des suspicions ou des conflits dans les voisinages.

(6) **Le problème d'accès à l'eau affecte la vie des femmes Batwa**

Dans la culture des Batwa et même des autres Bantous en milieux ruraux en RDC, ce sont les femmes et les enfants qui puisent l'eau à usage domestique. Comme déjà mentionné, quelques sites des Batwa sont en général éloignés des points d'eau, ce qui occasionne de la fatigue additionnelle chez les femmes : au cours de la journée, elles vont travailler ou circuler de grandes distances pour vendre des pots et elles vont chercher de l'eau le soir quand elles retournent à la maison, souvent avec enfant au dos. A part que la distance est très fatigante et généralement des zones montagneuses (les PAP du territoire d'Idjwi), le matériel utilisé est encore inadapté. Elles puisent avec des pots, inconfortable pour puiser une grande quantité (car les pots sont lourds et difficiles à manipuler à cause de leur forme) et avec des cas fréquents de casse.

(7) **Problème des violences basées sur le genre (VBG) sur les femmes Batwa**

L'enquête a permis de mettre en lumière les nombreuses violences auxquelles sont confrontées les femmes autochtones pygmées, tant au sein de leur foyer que dans leur communauté.

- **Viols par les hommes bantous**

- Les femmes et filles autochtones pygmées subissent des violences sexuelles de la part des hommes bantous, sous prétexte que cela soignerait les maux de dos. Cependant, les femmes pygmées ne reconnaissent pas ce prétendu pouvoir de guérison et considèrent ces actes comme de simples prétextes pour les violer.
- De plus, les hommes bantous se présentent souvent auprès des femmes pygmées comme des prétendants amoureux alors qu'ils ne cherchent en réalité qu'à avoir des relations sexuelles avec elles avant de les abandonner. Sporadiquement, les bantous profitent de circonstances des filles pygmées pour les violer. Lorsque ces viols entraînent une grossesse, les hommes bantous refusent de prendre en charge l'enfant, car leur famille les considère comme porteurs de malheur.

- **Tortures physiques et morales par les maris**

- Les femmes autochtones pygmées sont régulièrement victimes de violences physiques et psychologiques de la part de leurs maris, surtout lorsque ces derniers sont ivres. Les femmes n'osent pas porter plainte par peur d'être chassées de leur foyer et rejetées par leur propre famille.

- **Relations sexuelles forcées**

Les femmes autochtones pygmées sont contraintes d'avoir des relations sexuelles avec leurs maris, même lorsqu'elles ne le souhaitent pas, par peur que leurs maris ne les trompent avec d'autres femmes ou ne les bâtent.

- **Dilapidation des biens du ménage :**

  Les maris autochtones pygmées dépensent l'argent gagné par leurs femmes dans l'alcool, appauvrissant ainsi le foyer.

2.3. Relations entre les populations autochtones Batwa et Bantous

La relation entre les PAP eux-mêmes ainsi qu'entre les PAP et les bantous sont relative bonne dans les 03 territoires y compris avec les communautés voisines hormis quelques problèmes liés principalement à l'occupation foncière et de caractère social.

Hormis les conflits liés aux terres, il existe d'autres plaintes et conflits, que l'on peut classer en 5 catégories suivantes :

- Conflits fonciers : Ce sont des conflits qui naissent suite divergence sur l'occupation de terres arables et d'habitation ;
- Conflits familiaux : ce sont des conflits qui pourraient naitre entre les familles PAP vivant au sein du même campement, liés essentiellement aux enfants et à la femme car les PA sont très jaloux de leurs femmes.
- Conflits sociaux : ce sont des conflits qui naissent soit entre les PAP ; dans ce cas, ils sont pour la plupart liés aux enfants, à la possession ou droit de biens matériels, soit entre les PA et les Bantus. Dans ce dernier cas, ils se déclenchent suite à une discrimination ou une marginalisation des PAP par les Bantous dans les écoles, les centres de santé, champs, à la rivière.
- Conflits culturels : ces conflits se déclenchent souvent lors des destructions/interdiction d'accès à d'un site sacré, rites d'enterrement ou deuil des Bantous lorsque ces derniers sollicitent les services des PAP pour danser (compte tenu de leur savoir-faire dans ce sens) mais selon les rites Bantous. Mais lorsque les PAP refusent et veuillent le faire selon leurs propres rites, cela se dégénère en conflit entre les deux communautés.
- Conflits militaires : ce sont des conflits entre les PAP et les militaires faisant patrouilles dans la zone. Ces conflits naissent souvent par les menaces et marginalisation des PAP sous diverses formes par les militaires (atrocités militaires).

3. INTERACTION ENTRE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LES SOUS-PROJETS

Les sous-projets PFCIGL seront sceptiques de générés certains impacts sur les PAP et communautés locales que nous présentons dans ce chapitre.

3.1. Perceptions des populations autochtones sur le projet

En général, la perception sur le Projet PFCIGL a été très positive dans tous les campements PA Batwa à travers ses sous-projets. Malgré certaines inquiétudes soulevées lors des consultations publiques, le projet n'impactera pas négativement les populations autochtones. Il importe cependant de mettre en exergue les impacts positifs de ce projet et de cerner dans quelles conditions, des impacts négatifs sont susceptibles de surgir et comment les atténuer.

3.2. Impacts positifs

Les sous- projets du PFCIGL ont été très apprécié et accepté par les PA Batwa du fait qu'il pourra créer des emplois pour eux notamment lors des travaux de construction des infrastructures prévues dans le cadre du Projet, à conditions qu'ils soient spécifiquement ciblés parmi les bénéficiaires et qu'ils soient bien encadrés. Il va créer aussi des activités génératrices de revenu pour les femmes PA, de diminution des violences sous toutes ses formes sur les PA, d'amélioration de l'état de santé des survivantes des VBG en particulier et de la Population Autochtones en général , d'augmentation de la participation des PA dans les programmes de prévention de la violence basée sur le genre (VBG), une meilleure dynamisation des associations ou ONG œuvrant dans la promotion des PA, d'autonomisation de la femmes PA et la valorisation de Populations Autochtone.
Il importe cependant de mettre en exergue les impacts positifs de ce projet et de cerner dans quelles conditions, des impacts négatifs sont susceptibles de surgir et comment les atténuer.

3.3. Impacts négatifs potentiels du projet sur les PA

Malgré certaines inquiétudes soulevées lors des consultations publiques, il a été constaté qu'il n'y aura pas de ménages Batwa qui seront impactés négativement et directement par le Projet, compte tenu de la distance qui les séparent des infrastructures prévues. Les impacts négatifs potentiels associés au projet sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Analyse des impacts négatifs potentiels sur les PA par sous projet

Activités	Impacts négatifs	Ampleur de l'impact	Mesures d'atténuation
- **La construction du marché de Kalundu ;** - **La construction du poste Frontalier de Kavimvira** - **La construction du poste frontalier de Kiliba;** - **La construction du Poste Frontalier Nyamoma et le pont de Nyamoma à Sange ainsi que la construction d'une route de 12 km (de Nyamoma à Sange) ;** - **La construction du pont de Luvungi** - **La construction du poste frontalier de Kamanyola ;** - **La construction du port de Muhumba dans l'emprise dans la partie Idjwi Sud**	- Conflits liés à la non utilisation des PA comme main d'œuvre locale ; - Perturbation des activités économiques réalisées par les PA - Risque de violence sur les femmes PA par le personnel de l'entreprise ; - Risques de conflits entre les PA et les Bantou dans la cohabitation professionnelle - Risque d'augmentation du taux d'ivrognerie chez les hommes PA, - Risque d'abandon scolaire par les jeunes qui pourront aller chercher du travail et ayant une tranche d'âge qui varie 15-16 ans.	Impact négatif, temporaire et très localisé (limité au périmètre des activités et environs immédiats)	- Prioriser le recrutement des PA comme main d'œuvre ; - Exiger des subventions qui seront réglées par les entreprises en cas de perturbation des activités économiques réalisées par les PA (les critères d'éligibilité seront conformes au titre du paragraphe A, 10 de la Norme N° 5) ; - Réaliser les séances information Education et Communication (IEC) à l'intention du personnel de l'entreprise sur les VBG et faire signer chaque agent le code de bonne conduite - Réaliser les séances d'encadrement des PA pour la bonne gestion de leurs salaires - Les autorités locales, les gestionnaires du projet et les entreprises en charge des travaux devront porter attention à ce que des jeunes scolarisés ne soient pas recrutés
Réalisation d'activités d'autonomisation économique des femmes	- Non satisfaction de la demande des femmes PA ; - Risques de conflits entre les PA et les Bantou en cas d'occupation de terrains privés	Impact négatif, temporaire et très localisé (limité au périmètre des activités et environs immédiats)	- Prioriser la demande des femmes PA pour les activités d'autonomisation économique - Réaliser les séances d'Information Education et Communication dans les deux communautés (Bantu et les PA) ;

Tous ces impacts sont pris en compte dans ce PPA. Les mesures d'évitement, atténuation ou compensation sont proposés sou actions/activités en faveur des Peuples autochtones pygmées.

Official Use Only

❖ **Subventions/compensations pour perturbation des activités économiques des PA :**

(1) Critères d'éligibilité

Pour prétendre à cette indemnisation ou subvention temporaire, le bénéficiaire doit remplir les critères suivants :

- *Appartenance à la communauté autochtone (Batwa)* **:** Être membre d'un des campements situés dans la zone d'influence directe/indirecte des travaux (ex. *Kagaragara, Kahorohoro, Mutarule, Lupangu/Bwegera, Rugenge, ou les campements d'Idjwi Sud*).
- *Exercice effectif d'une activité économique affectée* **:** Pratiquer une activité génératrice de revenus (AGR) traditionnelle ou artisanale formellement identifiée comme impactée par le chantier (ex. *femmes potières* subissant un arrêt d'approvisionnement en argile/perte d'accès aux sites de vente, *agriculteurs/ouvriers agricoles journaliers* subissant une perte temporaire d'accès aux parcelles ou une baisse des opportunités de travail journalier).
- *Période d'impact* **:** Subir une interruption temporaire ou une réduction constatée d'activité **pendant la phase d'exécution des travaux du sous-projet**.

(2) Mode de calcul

Le montant de la subvention/compensation est calculé sur la base du manque à gagner réel durant la période de perturbation :

MS ou C = GMQA X NJI

Avec:

- MS : Montant de la subvention
- C : compensation
- GMQA : Gain moyen quotidien issu de l'activité
- NJI : Nombre de jours d'interruption

  - Pour les activités agricoles/manœuvres journaliers : Le revenu journalier moyen des Batwa dans la zone du projet est estimé à 5 000 FC/jour (soit environ 1,85 USD/jour).
  - Pour les femmes potières : Le montant est basé sur la marge nette d'un pot artisanal (vendu environ 25 000 FC / 9,3 USD l'unité) rapportée à la production hebdomadaire moyenne perturbée.
  - Modalité de paiement : Les montants sont réglés directement par les entreprises adjudicataires des travaux sous le contrôle et la supervision de l'Organisme/Opérateur de proximité (ONG) et de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

(3) Budget et inclusion dans le Plan en Faveur des Populations Autochtones (PPA)

- *Paiement par les Entreprises* **:** Ces coûts d'atténuation/compensation sont à la charge directe des entreprises contractantes en charge des chantiers (inscrits au titre des obligations environnementales et sociales du Marché de travaux / PGES-Chantier).

- *Provisions dans le Budget Global du PPA* **:**

    - Bien que le coût direct des indemnités de chantier soit payé par les entreprises de construction, l'accompagnement, l'enregistrement des ayants droit, la facilitation et l'octroi des fonds de soutien à l'entrepreneuriat/reconstitution d'activités pour les PAP sont couverts sous les lignes d'appui du PPA (notamment l'*« Appui à la valorisation des savoirs endogènes / métiers »* et le *« Renforcement des capacités / Opérateur de proximité »*).

    - L'ensemble des mesures d'accompagnement du PPA s'inscrit dans l'enveloppe globale du PPA.

4. EXAMEN DES CADRES JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLES AUX POPULATIONS AUTOCHTONES

4.1. Contexte de droits des PAP

A l'instar des autres provinces de la RDC, la Province du Sud-Kivu contient une part importante des populations autochtones pygmées dont le mode de vie est intimement lié à la forêt pour tirer les ressources nécessaires susceptibles de satisfaire leurs besoins vitaux entre autres la nutrition, la pharmacopée, la cueillette, la chasse et la pêche.

Le contexte organisationnel des droits d'usages ainsi que les droits d'accès à ces ressources sont structurés de manière collectif dans ces provinces, bien que cela ne soit que très peu considéré par les autres communautés du fait des fortes discriminions et dénies des droits dont y sont victimes les peuples autochtones[3].

Les droits individuels des PAP sont extrêmement faibles. Les abus à leur encontre sont fréquents et ceux qui les commettent échappent pratiquement souvent à la justice en toute impunité (Barume 2000 : 64-67 ; Lewis 2001 : 14-20). Certains acteurs ne voient aucun mal à se servir des biens des populations autochtones, soit simplement par force ou soit encore de manière frauduleuse, et tout en prétextant qu'ils prennent, mais qu'ils ne volent pas.

Les multiples violations de leurs droits, qu'ils subissent, tant par les autorités administratives que les groupes dominants ont fait en sorte qu'ils soient moins enclins à se plaindre. Ce qui fait que dans ces campements, les peuples autochtones ont un mauvais rapport avec l'administration et en particulier avec la justice.

Outre le fait que pendant des années, certaines autorités administratives ont procédé à des arrestations et détentions arbitraires à l'endroit des peuples autochtones pygmées, ces derniers n'avaient jamais raison en justice devant les Bantous.

Ils ont été revêtus d'une présomption de culpabilité car, dans la plupart des affaires dans laquelle ils étaient impliqués, ils ne bénéficiant pas d'accompagnement et ne pouvaient prouver leur innocence, ils sont toujours désignés coupables et envoyés en prison. Ce sentiment a développé en eux la peur et la méfiance vis-à-vis des autorités administratives et judiciaires et surtout des forces de maintien de l'ordre (police).

Cet état de fait a fait en sorte que des nombreuses violations de droits des communautés autochtones pygmées restent impunies faute de dénonciation.

La perte de confiance vis-à-vis du système judiciaire résulte aussi du déséquilibre de pouvoir entre les plus riches et le plus pauvres. Le système tend à privilégier les communautés bantus nantis, les investisseurs et autres opérateurs économiques au détriment des communautés autochtones.

Devant un tribunal, les PAP savent rarement se défendre de manière efficace, et c'est tout autant rare que justice leur soit rendue lorsqu'ils sont victimes des violations de leurs droits.

[3] Rapport final du Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones Pygmées du projet PASEA, CEP-O, février 2023, pp. 30

Des erreurs judiciaires sont fréquemment signalées dans les documents relatifs aux populations autochtones.

Dans des cas graves, des responsables locaux s'associent avec des paysans dans le seul objectif d'exproprier les populations PA, comme ils peuvent aussi chercher à taire et couvrir des abus graves commis contre ces populations. Souvent, on les entend dire d'avoir besoin de l'appui d'un « Bantu » pour favoriser l'appui d'une de leurs plaintes auprès des autorités ou pour soutenir une action en leur nom. Ces injustices frappantes témoignent à quel point les populations autochtones sont défavorisés et qu'ils ne peuvent pas bénéficier des mêmes droits et libertés fondamentales que les autres habitants de la RDC.

L'absence en son temps, d'un cadre juridique spécifique protégeant ces peuples autochtones, la méconnaissance de leurs droits fonciers, le faible accès à l'information et la faible représentativité dans les cadres de gouvernances et de décision sont autant des facteurs favorables à la situation tel que décrite.

La promulgation ressente de la Loi portant promotion et promotion des droits des peuples autochtones est une grande avancé vers un renforcement et modification des mécanismes de règlement des différends liées particulièrement à l'accès aux ressources naturels. Ceux-ci doivent être de proximité et tenir compte tant dans leurs compositions que dans leurs procédures, des droits des peuples autochtones ainsi consacré.

4.2. Cadre légal et juridique

4.2.1. Textes légaux nationaux en rapport avec la protection et promotion des PAP[4]

Les textes ci-dessous reprennent les dispositions légales essentielles qui s'appliquent au projet :

- **Constitution de 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la RDC**

La Constitution, en son article 12, affirme que tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois. L'article 13 précise qu'aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique[5].

L'Article 34 déclare : « L'État garantit le droit à la propriété individuelle ou collective, acquis conformément à la loi et à la coutume ».

L'article 51 affirme que l'Etat a le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays et assure également la protection et la

[4] Rapport final du Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones Pygmées du projet PASEA, CEP-O, février 2023, pp. 31-40
[5] PPA, projet CAB5, 2018, p. 26

promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités. En réalité, l'égalité des citoyens déclarée dans la Constitution n'est pas effective. Les droits individuels des populations autochtones sont extrêmement faibles. Les abus à leur encontre sont fréquents et ceux qui les commettent échappent pratiquement souvent à la justice en toute impunité. A ce sujet, Barume K. affirme : « En dépit de la diversité des groupes qu'ils constituent, les Peuples Autochtones Pygmées font tous face à une multitude de problèmes similaires dont les plus importants sont ceux liés[6] :

- Au respect de leurs droits humains ;
- A leur citoyenneté, à la garantie de leur accès à la justice, à la terre, aux forêts et aux bénéfices de leur exploitation ;
- A la reconnaissance et à la garantie de la spécificité de leur identité culturelle ;
- Aux services sociaux de base ;
- A la participation à la gestion de leurs propres affaires (campement, localité, chefferie administrative et coutumière adaptés à leur culture, tribunaux coutumiers et officiers de l'état civil propre) et ;
- A la gestion de la république (membre de conseils de province, parlement…etc.). »

Toutefois, il sied de faire remarquer que malgré les dispositions constitutionnelles favorables au développement socio-économiques, ces disposent peinent à être appliquer d'autant plus que les conditions de vie de PAP restent précaire ; les enfants autochtones éprouves d'énormes difficultés d'accès à l'éducation, à la santé, à l'accès aux ressources économiques car non seulement ils sont discriminés dans les institutions scolaires, sanitaires qu'administratives mais aussi ne disposent presque pas de soutien étatique hormis les faibles efforts des ONG.

- **La loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en RDC**

A l'instar de la République du Congo qui s'est dotée depuis 2011 de la loi n° 5 – 2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones, la République Démocratique du Congo, est le deuxième pays d'Afrique centrale à se doter d'un cadre légal de promotion et de protection des droits des peuples autochtones. Il est à noter que la République centrafricaine est le seul pays en Afrique qui a ratifié la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989.

Après onze ans de plaidoyer pour l'adoption de la proposition de la loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées, ladite proposition a été jugée recevable en date du 15 juin 2020 par l'Assemblée Nationale, lors de sa session plénière et récemment en fin 2022, la Loi portant promotion et promotion des droits des peuples autochtones a été promulguée au journal officiel consacrant ainsi la volonté du gouvernement à vouloir sécuriser les peuples autochtones dans leurs droits déjà garanti dans différents textes juridique dont la constitution au niveau national et bien d'autres instruments juridiques internationaux ratifiés par la RDC.

[6] BARUME Albert K. « Étude sur le cadre légal pour la protection des droits des peuples indigènes et tribaux au Cameroun », Organisation internationale du travail (OIT), p68.

Official Use Only

Cette loi est entrée en vigueur depuis le 14 février 2023, cette loi est un grand avancé vers la reconnaissance solide des droits de ces derniers a souligné le Premier Ministre Sama Lukonde Kienge lors de son allocution de la cérémonie marquant l'entrée en vigueur de ladite et attend son application effective pour concrétiser la sécurité juridique en faveurs des PA et concourir ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette loi introduit des innovations, notamment :

- Le droit à une éducation primaire et secondaire gratuite ainsi que l'octroi de bourses universitaires au bénéfice des peuples autochtones aux fins de faciliter leur intégration sociale ;
- La gratuité de l'enseignement primaire et secondaire en faveur des PA sur (jusqu'à l'obtention du BAC/diplôme d'État).
- La reconnaissance, la protection et la sécurisation des sites et patrimoines culturels
- L' identification/cartographie et sécurisation légale des sites sacrés des peuples autochtones afin de préserver leurs patrimoines matériels et immatériels (culture, identité et savoirs endogènes). Ce qui constitue une mesure de protection spécifique qui permettra de sécuriser les différents types d'espaces ancestraux et les affectations des PAP à usage culturelle en plus de la protection des droits fonciers qui seront consacrée par la loi foncière

Cette loi présente des innovations et vient réparer en quelque sorte une certaine inégalité qui s'est installé en RDC. Malgré la promulgation de cette loi, beaucoup d'efforts sont à consentir notamment dans la dissémination de cette loi dans les communautés autochtones et les institutions afin de faciliter l'application effective de la présente loi qui est une avancée dans la promotion et défense de droits des PAP.

- **Loi n° 11/009 du 09 juillet portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement[7]**

Cette loi ne donne aucune précision sur la situation des populations autochtones. Néanmoins, on peut présumer que cette loi prend en compte les questions des populations autochtones par la lecture de son exposé des motifs qui stipule qu'elle s'inspire des principes fondamentaux et universels qui concernent notamment le développement durable et le principe d'information et de participation du public au processus de prise de décisions en matière d'environnement (article 9) qui concerne toute la population congolaise sans distinction comme le souligne la constitution. On espère que les lois particulières qui seront prises ne manqueront pas d'être un peu plus explicites sur la question concernant les populations autochtones.

- **La loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier[8]**

L'article 7 du Code forestier érige l'Etat congolais comme propriétaire principal des forêts. A titre d'exception, les articles 8 et 9 reconnaissent respectivement comme propriétaires des forêts : le concessionnaire foncier et la communauté locale, dans une certaine mesure

[7] Loi n° 11/009 du 09 juillet portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement

[8] Ministère de l'environnement et conservation de la nature, « Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier », Article 36 à 44.

l'individu, propriétaire d'un champ villageois. Ainsi, s'étant conformé au principe de l'article 388 de la loi foncière de 1973 sus indiquée, les PA, en tant que communautés locales, est en droit d'être considérés comme propriétaires des forêts qu'ils ont acquises en vertu de la coutume. Ainsi, toute activité devant se réaliser sur les forêts leur appartenant devrait préalablement être soumises à leur consultation en vue d'en identifier les droits qu'ils détiennent sur ces forêts, de façon à les préserver ou à les récompenser.

Ce code forestier leur reconnait le droit soit d'exploiter leurs forêts soit de les utiliser selon leurs pratiques coutumières pourvu que celles-ci soient conformes à la loi. En dehors de ces forêts communautaires, ils peuvent exercer certains droits, dont notamment les droits d'usages forestiers qui leur permettent de prélever, sans autorisation aucune les ressources forestières, pour leur usage individuel ou collectif. Ces droits d'usages forestiers se diffèrent selon que l'individu ou la communauté locale, entendu les PA, se trouve dans les forêts protégées, dans les forêts de production permanente ou dans les forêts classées. Ce dernier concept est aujourd'hui remplacé par le concept « aires protégées ».

Le Code forestier et ses mesures d'application sont cependant relativement nouveaux, incomplets et non encore totalement appliqués. Le processus de création d'un Programme de Développement des PA offrira l'occasion de renforcer la mise en application du Code et de ses mesures d'application, et permettra au Gouvernement de réaffirmer son engagement pour l'implication et la participation des populations autochtones au processus.

4.2.2. Législation sur les violences basées sur le genre

La lutte contre les violences sexuelles se manifeste à travers plusieurs textes et lois parmi lesquels on peut citer[9] :

- Loi N° du 28 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité en RDC
- Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais ;
- Loi n° 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 aout 1959 portant code de procédure pénale congolais
- Loi N° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi N°87-010 du 1er aout 1987 portant Code de la Famille.

Ces lois ont comme manifestations : le viol, les rapports sexuels avec un mineur ou non consensuel entre mineurs de moins de 18 ans, les mariages forcés et précoces, le harcèlement et mutilation sexuels, le proxénétisme, l'incitation des mineurs à la débauche, l'esclavage sexuel, l'exploitation et trafic d'enfant à des fins sexuelles, la prostitution et la grossesse forcée, le mariage forcé, la zoophilie et le trafic d'enfants, la stérilisation forcée, la pornographie mettant en scène des enfants, la prostitution d'enfants, la transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles et incurables. Les autres violences

[9] *CEPTM, Projet STAR-EST, CPPA, décembre 2022, p. 16*

basées sur le genre et affectant particulièrement les filles et les femmes qui sont constituées de plusieurs formes d'abus non sexuels allant des violences domestiques, physiques ou émotionnelles, aux violences socioculturelles, professionnelles, institutionnelles, liées à la coutume et autres[10].

4.2.3. Autres textes règlementaires applicables au projet PFCIGL :

- La Loi 011-2002 du 29 août 2002 portant protection de la végétation et de la faune (Code forestier) ;
- Loi n° 77-001 du 22 février 1977 du 22 février 1977 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- La Loi 82/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse ;
- L'Arrêté ministériel 0001/71 du 15 février 1971 portant interdiction absolue des déboisements ou débroussaillement, comme des feux de brousse, taillis ou de bois dans la concession ou dans tous les terrains.
- Le Décret du 6 mai 1952 sur les concessions et l'administration des eaux, des lacs et des cours d'eaux ;
- L'Ordonnance du 1er juillet 1914 sur la population et la contamination des sources, lacs, cours d'eau et parties de cours d'eau ;
- L'Ordonnance 52/443 du 21 décembre 1952 portant des mesures propres à protéger les sources, nappes aquifères souterraines, lacs, cours d'eau, à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôler l'exercice des droits d'usage et des droits d'occupation concédés ;
- L'Ordonnance 64/650 du 22 décembre 1958 relative aux mesures conservatoires de la voie navigable, des ouvrages d'art et des installations portuaires et finalement,
- L'Ordonnance 29/569 du 21 décembre 1958 relative à la réglementation des cultures irriguées en vue de protéger la salubrité publique.

4.2.4. Textes pertinents internationaux et régionaux sur les droits des peuples autochtones

La RDC a également signé et ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, entre autres :

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ratifié par la RDC le 1er novembre 1976) ;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ratifié par la RDC le 1er novembre 1976) ;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ratifiée par la RDC le 21 avril 1976) ;
- Convention sur la diversité biologique (ratifiée par la RDC le 12 mars 1994) ;
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (ratifiée par la RDC le 20 juillet 1987) ;
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;

[10] *PDSS, REDISSSE IV, CPPA, 2022, pp. 34-35*

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1983 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, janvier 1983 ;
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2000 ;
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, mai 2007.

En somme, en tant qu'Etat partie auxdits instruments internationaux, la RDC s'engage, non seulement à respecter, mais aussi à faire respecter les droits basiques qui y sont contenus.

4.2.5. Traités et conventions garantissant l'autodétermination et le droit au Consentement libre, informé et préalable (CLIP)11

Deux mesures spéciales ont permis de faire avancer la situation des droits des peuples autochtones :

- le droit à l'autodétermination
- le Consentement libre, informé et préalable

Traités et conventions reconnaissant explicitement le droit à l'autodétermination

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Conventions et déclarations reconnaissant explicitement le CLIP

- Convention sur la diversité biologique
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

4.2.6. Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale

4.2.6.1.Pertinence des normes environnementales et sociales

Neuf (09) Normes environnementales et Sociales (NES) ont été jugées pertinentes pour ce projet.

Toutefois, le présent PPA est élaboré pour se conformer à la NES 7 (Peuples autochtones et communautés traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées) du fait que ce projet intervient en milieu rural où la présence des peuples autochtones est signalée dans lors de l'EIES et CPPA, principalement dans les territoires d'Uvira et Idjwi.

[11] Willy Loyombo et Adrien Sinafasi, les peuples autochtones de la RDC : Histoire d'un partenariat, 2017, p. 4

4.2.6.2.Principales directives de norme environnementale et sociale N°7 du CES de la Banque Mondiale

La NES n° 7 reconnaît que les Peuples autochtones pygmées ont des identités et des aspirations distinctes de celles des groupes majoritaires dans les sociétés nationales, et sont souvent désavantagés par les modèles traditionnels de développement

Dans de nombreux cas, ils font partie des segments les plus marginalisés économiquement et les plus vulnérables de la population.

De plus, la NES n° 7 reconnaît que les Peuples autochtones jouent un rôle vital dans le développement durable.

La NES n° 7 s'applique chaque fois que des Peuples autochtones sont présents dans la zone d'un projet proposé ou montrent un attachement collectif pour ladite zone, tel que déterminé lors de l'évaluation environnementale et sociale. Elle s'applique indépendamment du fait que le projet a des effets positifs ou négatifs sur les Peuples autochtones. Elle s'applique également sans égard à la présence ou l'absence de vulnérabilités économiques, politiques ou sociales perceptibles, bien que la nature et l'étendue de ces vulnérabilités soient une variable essentielle à prendre en compte lors de la conception des plans destinés à promouvoir un accès équitable aux avantages d'un projet ou à atténuer les effets néfastes de celui-ci.

L'un des objectifs clés de la présente NES est de veiller à ce que les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées présents dans la zone du projet ou qui montrent un attachement collectif pour cette zone soient pleinement consultés sur la conception du projet et la définition de ses modalités de mise en œuvre, et aient la possibilité de participer activement à ces activités. La portée et l'ampleur de telles consultations, ainsi que les procédures ultérieures d'élaboration de la documentation et des plans liés au projet, seront proportionnées à l'envergure et la taille des risques et effets potentiels du projet sur les Peuples autochtones.

Tableau 8 : Analyse des insuffisances entre le cadre règlementaire et la NES 7

Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations/ Recommandations
Déterminer la présence ou l'attachement des peuples autochtones *Paragraphes 1, 6, 8, et 10*	Mentionné dans la loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront
Évaluer les risques et les impacts des projets en veillant à ce que l'évaluation soit sensible aux contextes autochtones et à ce que la conception et les modalités de mise en œuvre des projets fassent l'objet d'une consultation *Paragraphes 5, 11, 12, 18, et 20*	Mentionné dans la législation nationale	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront
Identifier des mesures d'atténuation répondant aux objectifs et aux préférences des autochtones	Mentionné dans la législation nationale	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront

Paragraphes 13, 18, 21, et 22		
Préparer un plan pour les populations autochtones *Paragraphes 14, 15, et 17*	Mentionné dans la loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront
Engager un processus de mobilisation tel que prévu dans la NES 10, qui comprendra une analyse des parties prenantes et la formulation de plans de mobilisation, la diffusion d'informations ainsi que des consultations approfondies, d'une manière adaptée à la culture locale. *Paragraphe 23*	Mentionné dans la loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront
Obtenir un consentement libre, préalable et éclairé (CPLCC) pour les projets ayant un impact sur les terres, les ressources ou le patrimoine culturel des populations indigènes, ou entraînant une relocalisation *Paragraphes 24 à 28*	Mentionné dans la loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront
Éviter la délocalisation des terres traditionnelles et préparer des plans pour la reconnaissance de la propriété légale *Paragraphes 29 à 31*	Mentionné dans la loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront
Éviter les impacts significatifs sur le patrimoine culturel et obtenir le CPLCC si l'on propose une utilisation commerciale *Paragraphe 33*	Mentionné dans la loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées	La loi nationale satisfait à la NES n°7. Les exigences de la loi et Norme 7 s'appliqueront
Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes culturellement adapté selon la NES 10, et tenir compte de la disponibilité de voies de recours judiciaires et de mécanismes coutumiers de règlement des conflits *Paragraphe 33*	Non mentionné dans la législation nationale	La loi nationale ne satisfait pas à la NES n°7. Les exigences de la Norme 7 s'appliqueront

Source : CPPA, PASEA, mars 2023

4.2.6.3. Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles, et le Harcèlement sexuel (NBP-EAS/HS)

Dans le cadre du financement de projets d´investissement comportant de grands travaux de génie civil, comme c'est le cas avec le projet PFCIGL, la Banque mondiale a élaboré et mise à la disposition des parties prenantes une note spéciale sur les bonnes pratiques sur l'EAS/HS.

L'objectif majeur de la mise en place de cette note reste la mise en place efficace de mesures de prévention, d'atténuation et de réponse aux risques EAS/HS liés au projet.

La Banque mondiale reconnait les impacts négatifs potentiels issus du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil.

Le financement par la Banque mondiale de projets d'investissement (FPI) comportant de grands travaux de génie civil[12] peut aggraver le risque de VBG, en particulier d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) ainsi que de harcèlement sexuel (HS), exercée de différentes manières par un éventail d'auteurs dans les sphères publique et privée.

Pour y parvenir, recommande de :

- Faire une identification et évaluation des risques VBG/EAS/HS dans la zone du projet ;
- Élaborer et mettre en place un plan d'action de prévention, atténuation et contrôle des EAS/HS pendant les phases de préparation, d'exécution ainsi que de retrait de chantiers. Ce plan devrait inclure un cadre de responsabilisation et d'intervention, qui décrit de manière détaillée comment les allégations d'EAS/HS seront traitées (procédures d'enquête) et les mesures disciplinaires en cas d'infraction au code de conduite par les travailleurs ;
- Répondre aux cas des EAS/HS en commençant par la cartographie de fournisseurs de services holistiques de prise en charge médicale, psychologique, sécuritaire, économique, juridique et judiciaire de survivants des VBG/EAS/HS, l'identification des cas, le référencement, le suivi… le tout se fait au travers du mécanisme de gestion de plaintes sensibles EAS/HS.

4.3. Cadre institutionnel[13]

4.3.1. Dispositif institutionnel du Projet au niveau national

Un comité interministériel de pilotage du projet, présidé par le Ministère du Commerce, a été créé comme mécanisme de supervision du PFCIGL. Il est composé de ministres et/ou de directeurs généraux du Ministère du Commerce (Secrétariat), des Finances, de l'Intérieur, des Travaux publics, de l'Agriculture, de la DGDA, de la DGM, de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), Service de Quarantaine Animal et Végétal (SQAV) et de la Santé/Hygiène, Société Nationale de Chemin de fer du Congo (SNCC). Dans le cadre du nouveau projet, les deux Gouverneurs du Nord et du Sud Kivu rejoindront le Comité Interministériel et superviseront toutes les activités sur le terrain. Le projet sera mis en œuvre sous la coordination générale de l'Unité de Gestion du Projet existante, établie au sein du Secrétariat Général du Ministère du Commerce à Kinshasa.

L'UCP sera responsable de la gestion des Composantes 2, 3 et 4, de la planification générale, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, de la coordination avec les autres bénéficiaires et les Unités de Coordinations Provinciales. La gestion de la Composante 1 sera confiée à la Cellule Infrastructures (CI), organe technique du Ministère des Infrastructures et Travaux

[12] Les grands travaux de génie civil incluent la construction, l'entretien et/ou la remise en état d'infrastructures (transports, énergie, eau et assainissement, irrigation et infrastructure urbaine, construction d'écoles ou d'hôpitaux, etc.), la surveillance y afférente, ainsi que des activités d'assistance technique liées à ces projets.

[13] *Ce texte est tiré du Rapport final du CPPA, PFCIGL, juin 2022*

Publics (MITP) avec une expertise technique reconnue et une grande expérience en matière d'infrastructures dans l'Est de la RDC.

La CI est un organe technique du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics (MITP) avec une expertise technique reconnue et une grande expérience en matière d'infrastructures dans l'Est de la RDC.

4.3.2. Dispositif institutionnel du Projet au niveau provincial

Au niveau provincial, des comités techniques provinciaux (CTP) et des unités de coordination provinciales ont été créés dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Ils prendront la tête de la coordination des agences et de la mise en œuvre de toutes les activités sur le terrain pour toutes les composantes. Les unités de coordination provinciales seront sous l'autorité du gouverneur de la province et de l'unité nationale de mise en œuvre du projet au sein du ministère du commerce afin d'assurer une mise en œuvre et une supervision efficace du projet sur le terrain. Un compte sous-désigné sera ouvert dans chaque UCP provinciale tandis que la responsabilité de la gestion financière restera du ressort de l'UGP à Kinshasa.

4.3.3. L'Unité de Gestion du Projet (UGP)

La coordination et gestion du projet seront assurées par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) existante mise en place au sein du Secrétariat général du Ministère du Commerce à Kinshasa.

Le personnel de l'UGP comprend le coordonnateur, le chef de projet commerce, le responsable administratif et financier, le spécialiste en Agribusiness et chaine des valeurs, l'auditeur interne, l'expert en accords commerciaux, l'expert en suivi & évaluation, l'expert en communication, le comptable, le trésorier, l'expert en passation des marchés.

Pour assurer la mise en œuvre du projet, le personnel de l'UGP, le personnel d'appoint et autres experts seront recrutés compétitivement.

L'UGP sera responsable de la gestion administrative, financière et de la passation des marchés, le suivi et l'évaluation et des ressources humaines des Composantes 1, 3 et 4, de la planification globale, de la mise en œuvre, du suivi et évaluation, et de la coordination avec les autres bénéficiaires et l'UEP provinciale.

Official Use Only

5. RESULTATS DE LA CONSULTATION ADAPTEE AUX BATWA

5.1. Objectifs de la consultation

Dans le cadre de l'élaboration du PPA, les objectifs poursuivis dans l'organisation de consultations publiques consistent à informer les peuples autochtones pygmées, les parties prenantes, les bénéficiaires et les communautés locales sur les informations de base concernant les activités envisagées pour le projet, identifier les impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels ainsi que recueillir les commentaires, préoccupations, recommandations et consentements des peuples autochtones pygmées qui seront potentiellement impactés par le projet. Et ceci en conformément avec les NES 7 et 10 du CES de la Banque mondiale.

5.2. Démarche adoptée

5.2.1. Approche méthodologique

Pour l'élaboration de ce PPA du PFCIGL, nous avons fait une combinaison des méthodes et techniques dont notamment les entretiens, les focus groups, l'enquête ménage, l'observation directe, la revue documentaire, la tenue des ateliers et autres en vue de collecter un maximum de données possible.

Ces consultations ont été réalisées de manière participative et inclusive en langues locales (Swahili, Kifuliru, Mashi) combinées avec le français.

5.2.2. Les différents acteurs consultés et points discutés.

Les catégories des actes ci-après ont été consultés :

- **Recadrage de la Mission avec l'UG PFCIGL**

Il s'agissait de passer en revue la méthodologie et planifier le déploiement sur terrain.



Photos 8 : Civilités et recadrage de la mission avec l'UG PFCIGL

- **Réunion de sécurité**

L'Expert en Sécurité de l'UG PFCIGL a briefé l'équipe du Consultant de la situation sécuritaire et les dispositions utiles en prendre en compte lors de la mission sur terrain. Il a informé le Consultant des lieux homologués pour logement et les mesures sécuritaires à prendre en compte.



Photos 9 : Réunion de sécurité avant le déploiement sur terrain

- **Pour les ateliers de consultation publique :**

Les ateliers de consultation publique ont été organisées dans 3 sites à savoir : Bukavu (Le 09 avril 2024), Uvira (Le 10/04/2024) et Idjwi Sud (Le 14 avril 2024).

Les participants des ateliers étaient : les PAP, les autorités politico-administratives, les parties prenantes, les bénéficiaires, les OSC des PA, les OSC de promotion de droits de PAP, les représentants de ministères sectoriels impliqués du PFCIGL, les chefs coutumiers, les chefs religieux, les médias, les représentants de personnes vivantes avec handicap, les leaders autochtones pygmées

Les éléments abordés dans les ateliers sont :

1. Brève présentation du projet PFCIGL et de ses sous projets
2. Impacts positifs et négatifs potentiels du projet par rapport au PAP
3. Localisation des PAP dans la province du Sud Kivu (Village, campement, groupement) et leurs modes de vie
    - Activités économiques pratiquées
    - L'accès à l'eau, hygiène et assainissement
    - Types Violences basées sur le genre dans les communautés PA
    - Relation entre les PA et les autres communautés
    - Eléments de vulnérabilité

4. Activités potentielles (besoins principaux) à développer par le projet pour les PAP et leurs impacts potentiels
5. La dynamique des associations et mobilisation de parties prenantes
6. Gestion de plaintes dans la communauté
7. Préoccupations, recommandations et attentes des participants
8. Avis général sur le projet
    - Pour les PAP
    - Pour les OSC accompagnant les PAP
    - Pour les parties prenantes

Tableau 9 : Tableau synthétique de participation aux ateliers de consultation publique

N°	Site	Ateliers de consultation publique	
		Nombre	Atteints
1.	Bukavu centre	1	22
2.	Uvira centre	1	39
3.	Idwji	1	25
Total		3	86

Source : Mission de terrain, élaboration du PPA du PFCIGL, Avril 2024

a) Atelier de Bukavu

Cet atelier a regroupé les participants provenant des OSC des Peuples Autochtones Pygmées et celles qui accompagnent les PAP. Il a regroupé plus de 15 ONG nationales et locales.



Photos 10 : Présentation du PFCIGL par le Coordonnateur de l'UG lors de l'atelier de consultation publique à Bukavu



Photos 11 ; Exposé du Consultant à l'atelier de consultation publique de Bukavu



Photos 12 : Photo de famille de l'atelier de Bukavu

b) Atelier d'Uvira

L'atelier d'Uvira a regroupé essentiellement les représentants des PAP venus de Kamanyola, Mutarule, Bwegera, Kahorohoro et Kagaragara. Hormis les PAP, les autorités politico-administratives étaient représentées par l'ATA et les chefs de services.



Photos 13 : Atelier de consultation publique d'Uvira



Photos 14 : Photo de famille de participants à l'atelier de consultation d'Uvira

c) Atelier d'Idjwi

A l'instar de l'atelier d'Uvira, à Idjwi les participants étaient essentiellement des PAP de villages/campements PAP concernés.



Photos 15 : Atelier de consultation publique à Idjwi



Photos 16 : Les PAP lors de l'atelier de consultation publique à Idjwi

- **Pour les focus groups :**
  Pour chaque village ou campement autochtone pygmée, deux (2) FGD ont été organisés :
  - 1er FGD de hommes autochtones pygmées.

    Dans ce FGD, les échanges porteront sur :

    - Les informations clés sur le projet avec un accent sur l'identification des impacts négatifs potentiels sur les PAP et les mesures d'atténuation ;

- La localisation et le mode de vie des PAP dans le village concerné ;
- Système de gouvernance et la prise de décision
- Le mariage, comment cela s'organise
- Les activités de survies pratiquées par les PAP ;
- Les difficultés majeures qu'ils rencontrent ;
- Les suggestions des activités spécifiques à réaliser pour les peuples autochtones de ce village ;
- La perception du projet, avis, préoccupations et consentement
- La gestion de plaintes

- 2ème FGD femmes autochtones pygmées

Les échanges de FGD ont porté sur :

- Les défis auxquels elles sont confrontées par rapport à l'accès à l'eau, l'hygiène et assainissement, santé, éducation, accès à la terre
- La perception de communautés en matière de VBG/EAS/HS et le degré d'engagement dans la l'atténuation des risques liés aux EAS/HS ;
- Les cas de violences basées sur le genre récurrent dans les communautés PA
- Les risques VBG/EAS/HS ;
- Rôles de la femme autochtone
- La gestion de conflits et plaintes dans le ménage, dans la cité
- Les microprojets susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement
- La perception du projet, avis, préoccupations et consentement

Tableau 10 : Tableau synthétique de participation aux focus groups

Focus group	Nombre	Participants		
		Hommes	Femmes	Total
Kagaragara	2	8	11	19
Kahorohoro	1	-	15	15
Mutarule 1	2	13	12	25
Bwegera	1	-	16	16
Kamanyola	2	8	8	16
Idjwi sud (Pene)	2	12	10	22
Butimbo	2	11	11	22
Kamulekezi	1	-	7	7
Kaboneke	1	-	6	6
Bwange	2	8	9	17
Bushenyi	2	12	15	27
Kisiza	2	12	15	27
Kamashuli	2	10	12	22
Karhanyabozi	2	15	20	35
Kagezi	2	12	20	32
TOTAL				**308**

Source : Mission de terrain, élaboration du PPA du PFCIGL, Avril 2024



Photos 22 : Focus group femmes Kagaragara



Photos 17 : Focus group hommes Kagaragara



Photos 20 : Focus group femmes Kahorohoro/Kiliba



Photos 21 : Photo de famille de consultation publique à Kahoroho



Photos 19 : Focus group Hommes Mutarule 1



Photos 18 : Focus group femmes Mutarule 1



Photos 24 : Focus group a Bwegera



Photos 23 : Focus group à Rugenge/Kamanyola

Official Use Only



Photos 26 : Focus group **hommes à Idjwi Sud**



Photos 25 : Focus group femmes à Idjwi Sud

- **Pour les entretiens individuels**

Les entretiens ont concerné spécialement les chefs des villages, les responsables des OSC des PA et les autorités politico administratives.

Les points échangés sont :

- Les informations clés sur le projet et les impacts négatifs potentiels
- Les informations complémentaires sur les conditions de vie de PAP et les obstacles au développement
- L'appropriation du projet
- Avis, recommandations pour la bonne mise en œuvre du PPA.



Photos 28 : Entretien avec le Chef du campement Kagaragara



Photos 27 : Entretien avec le Secretaire du Village Kahorohoro



Photos 29 : Civilités et entretien avec le Chef coutumier de la Chefferie Plaine de la Ruzizi



Photos 31 : Entretien avec la Cheffe du campement de Bwegera



Photos 30 : Entretien avec la Cheffe de femmes PA de Rugenge/Kamanyola

Tableau 11 : Nombre de consultations individuelles organisées

N°	Site	Consultation individuelle
		Nbre
1.	BUKAVU	4
2.	UVIRA - CENTRE	5
3.	IDJWI SUD	5
4.	KAGARAGARA	1
5.	KAHOROHORO	1
6.	MUTARULE 1	1
7.	BWEGERA	1
8.	KAMANYOLA	1
9.	BWANGE	1
10.	KAMULEKEZI	1
11.	KAMASHULI	1
12.	KARHANYABOZI	1
13.	KABONEKE	1
14.	BUTIMBO	1
15.	KAGEZI	1
16.	KISIZA	1
17.	BUSHENYI	1
Total		28



Photos 32 : Site prévu pour aménager le poste frontalier de Kavimvira, Uvira

Au total 28 consultations individuelles ont été réalisées dans les centres urbains et dans les sites autochtones visités. A ce nombre, on compte neuf (9) femmes et dix-neuf (19) hommes ont répondu soit en qualité du Chef de village/campement ou soit leader dans le campement / village ou représentants des ONG PAP et ONG accompagnants les PAP.

- **Enquêtes ménages**

Au-delà des ateliers, focus groups et interviews individuels ; nous avons réalisé des enquêtes ménages avec les chefs de ménages.

Tableau 12 : Statistique d'enquête ménages

N°	Site	Nombre des ménages PA
1.	KAGARAGARA (MUHETA 1ER/ KABIMBA)	77
2.	KAHOROHORO (KANGANDO/ KILIBA)	52
3.	MUTARULE(MUTARULE1)	57
4.	AVENUE LUPANGU (BWEGERA)	20
5.	KAMANYOLA / RUGENGE	35
6.	BWANGE (KABUYE)	16
7.	KAMULEKEZI (CAMAHIRI)	21
8.	KAMASHULI (LUBUYE)	49
9.	KARHANYABOZI (LUBUYE)	
10.	KABONEKE (CASI)	46
11.	BUTIMBO (BWANDO)	51
12.	KAGEZI (MUGOTE)	17
13.	KISIZA (KARHONGO)	95
14.	BUSHENYI (KARHONGO)	
Total		**536**

Source : Mission de terrain, élaboration du PPA du PFCIGL, Avril 2024

Nous avons identifié 536 ménages dans 14 campements PA Batwa tel qu'indique le tableau 12 ci-dessus.

- **Pour les ateliers de Restitution :**

Et les ateliers de restitution ont été organisés en date du jeudi 28 août 2025 à Uvira (en présentiel) et le 26 août 2025 à Bukavu et Idjwi (en vidéo conférence) suite à la situation sécuritaire

Tableau 12b : Tableau synthétique de participation aux ateliers de restitution

N°	Site	Ateliers de consultation publique	
		Nombre	**Atteints**
1.	Bukavu centre et Idwji (vidéo conférence)	1	33
2.	Uvira centre	1	20
Total		3	86

Source : Mission de terrain, élaboration du PPA du PFCIGL, Août 2025

Official Use Only

5.2.3.Perception générale sur le projet

Tableau 13 Synthèse de la perception générale du projet pour les PAP, les OSC et les parties prenantes

Perception du projet pour les PAP	Perception du projet pour les OSC/ONG accompagnant les PAP	Perception du projet pour les parties prenantes et bénéficiaires
• **Les PAP ont apprécié le projet et espèrent voir sa mise en œuvre.**	• Les OSC/ONG de Bukavu ont salués le projet, qu'elles ont trouvé que c'est très intéressant et ça sera salutaire pour les activités transfrontalières. En outre, ils ont fait remarquer que le projet vient rencontrer les besoins réels de la population qui vive dans la zone frontalière mais peut causer de frustration de la population à cause du retard dans la mise en œuvre et d'enjeux sur les sites. • Le projet est bien conçu et va apporter des innovation et changement dans les communautés locales et communautés PAP	• Le projet vient rencontrer les problèmes réels de la population. Les infrastructures transfrontalières vont aider sensiblement au commerce et mouvement de la population

5.2.4.Craintes et préoccupations

Tableau 14 Craintes et préoccupations des PAP, OSC et parties prenantes

Craintes et préoccupations des PAP	Craintes et préoccupations des OSC accompagnant les PAP	Craintes et préoccupations es parties prenantes
• **Non implication des PAP dans la mise en œuvre** • **Non-exécution du projet** • **Les PAP craignent à ce que les travailleurs causent de cas de VBG dans les communautés locales et chez les PAP** • **Le projet concerne-t-il seulement les PAP**	• Non démarrage du projet • Prendre en compte les 4 composantes du projet • Sur le plan social, qu'est-ce que le projet prévoit pour les PA • Quel est le lien entre PFCIGL et PICAGL ? Réponse : Ce sont de projets du Gouvernement toutefois PICAGL cible les grands commerçants tandis que PFCIGL cible les petits commerçants • Est-ce que la route de Ngoma sera réhabilité dans ce projet ? Réponse : Non • Les études environnementales ne soient pas faites et par la suite destruction de l'environnement • La montée des eaux du Lac Tanganyika détruise les infrastructures au niveau de la barrière de Kamvivira	• Non achèvement du projet • Politisation du projet • Non appropriation du projet par les PAP à cause de leur culture

• **Les activités du PPA pour les PAP ne soient pas exécutées (détournement des activités)**	• L'insécurité dans la plaine de Ruzizi • Non implication des OSC de l'environnement dans la mise en œuvre • Les équipes du projet pourront avoir tendance à desservir un seul coin • Les OSC craignent à ce qu'il y ait résistance des PAP au changement vu leur culture et appréhension des choses • Quel est la durée du projet ainsi que son coût

5.2.5.Recommandations et suggestions

Tableau 15 Synthèse de recommandations des PAP, OSC et parties prenantes

Recommandation des PAP	Recommandations des OSC accompagnant les PAP	Recommandation des parties prenantes
• **Impliquer les PA dans les consultations à tous les niveaux** • **Appliquer la transparence et équité** • **Que les PAP soient acteur et prise en compte** • **L'implication de la population pour la durabilité** • **Que la main d'œuvre soit locale** • **Doter les PAP de terres agricoles** • **Sécuriser les terres PAP** • **Associer les PAP dans la planification et mise en œuvre** • **Recruter les PAP dans les métiers** • **Que les matériels destinés aux villages PAP puissent arriver** • **Faire des fortes campagnes de sensibilisation**	• Renforcer les capacités et doter des outils aux services étatiques : DGM, DGDA, agriculteurs et autres • Que la société civile environnementale puisse être acteur dans le processus entier • Se hâter dans la mise en œuvre pour éviter les conflits et problèmes • Réaliser une enquête approfondie dans les villages PAP pour ressortir les besoins réels des PAP en tenant compte de leur culture car chaque communauté pourra avoir un besoin spécifique et une priorisation • Proposer des actions en se référant aux us et coutumes de chaque communauté distincte • Organiser des réunions d'informations de l'évolution du projet dans les villes et cités cibles • Que l'UGP PFCIGL et les entreprises contractantes ne pas profitent pas de la vulnérabilité des PAP • Que les activités tiennent compte de la protection de l'environnement	• Qu'il y ait inclusion de toutes les parties prenantes • Solliciter l'apport ou la contribution des communautés locales autochtones pygmées pour leurs implication, pérennisation et appropriation du projet et ses ouvrages en vue d'éviter l'inappropriation et la résistance au changement de mentalité et comportement des communautés locales • Qu'il y ait un suivi multipartite du projet et que le projet ne puisse pas être une lettre morte • Mettre en place un comité de gestion et suivi composer des PAP. OSC, Etat • Choisir les ouvrages bien adaptés à chaque milieu en tenant compte de culture de communautés locales et PAP du milieu • Partager les informations à temps réel avec les parties prenantes au projet

6. CADRE DU DEROULEMENT DE LA CONSULTATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES AFFECTEES

Comme déjà annoncé, il a été constaté que les communautés Batwa ne s'intéressent pas aux communiqués publics que ceux qui les sont directement destinés et à travers leurs leaders internes. Ainsi, au cours de la phase de mise en œuvre du projet, les entités d'exécution du projet adopteront le processus de participation et de consultation suivant :

- **Pendant la phase de démarrage du Projet**

Organiser un atelier de restitution du PPA auprès des communautés Batwa de la zone d'influence du projet. Cet atelier est déjà prévu dans le processus de diffusion et d'appropriation du PPA et y participeront principalement les représentants des Batwa venant de tous les sites concernés, les représentants des ONG des Batwa œuvrant à l'échelle nationale (celles susceptibles de servir comme ONG ou OSC) ainsi que les autorités locales des groupements ou chefferies bénéficiaires du projet. Ces dernières ne sont pas souvent informées sur les droits spécifiques des autochtones et des normes de sauvegardes environnementales et sociales y relatives et cela constitue souvent un blocage à la bonne collaboration.

Au cours de cet atelier, qui sera organisé par l'UGP-PFCIGL, les participants seront informés notamment sur :

- Les activités du projet ;
- Le contenu du PPA et la nécessité de recrutement d'une ONG ou un parmi les ONG des Batwa pour sa mise en œuvre ;
- Les mécanismes de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) ; etc.

A travers cet atelier, les participant devront donner leurs points de vue notamment sur le processus adapté pour le recrutement de l'ONG ou de l'OSC et sur les stratégies pratiques pour garantir que les Batwa soient suffisamment pris en compte dans le recrutement des travailleurs. D'une manière particulière, les discussions porteront sur la proposition d'un quota minimum des travailleurs Batwa (en termes de pourcentage ou du nombre) au niveau de chaque chantier.

- **Pendant la phase de recrutement des travailleurs**

Pendant la phase de recrutement des travailleurs, les activités suivantes seront requises :

- Organisation d'une réunion d'échange entre les gestionnaires de l'ONG Batwa et des entreprises en charge des travaux et de surveillance pour chaque chantier PFCIGL afin d'échanger sur les modalités de recrutement des travailleurs (procédures, profils exigés des travailleurs, etc.), les modalités de préparer les communautés Batwa à y répondre et le quota minimum des travailleurs Batwa tel que convenu dans la phase de démarrage du projet, le contenu du PPA que les entreprises doivent comprendre et prendre en compte,

les niveaux de rémunération et les manières appropriées pour l'établissement des contrats de travail avec les travailleurs Batwa, etc. L'atelier sera organisé par l'UGP-PFCIGL et animé par le Responsable de Développement social.

- Organisation d'une réunion d'information au niveau de chaque site des Batwa situé dans la zone d'influence des chantiers PFCIGL : cette réunion sera organisée et animée par l'ONG Batwa et porterait essentiellement sur la communication des informations nécessaires pour le recrutement des travailleurs telles que convenues lors de la réunion avec les entreprises : procédures de recrutement, conditions à remplir par les candidats, les exigences des travaux, les niveaux de rémunération, le contenu du mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS), etc. Les participants auront la parole et pourront proposer une adaptation pour leur faciliter la tâche tout en respectant les procédures générales.

- Organisation d'une réunion d'information et d'échange, après la sélection des travailleurs, au niveau de chaque site des Batwa située dans la zone d'influence des chantiers PFCIGL concernés. A cette réunion sera conviés les Batwa ayant adressé la demande du travail et sera centré sur l'analyse du respect des procédures de sélection et du respect de quota prévu pour les travailleurs Batwa. L'ONG Batwa, qui anime la réunion devra rappeler les procédures prévues par le mécanisme de gestion des plaintes en cas de réclamation. Ainsi, les Batwa ayant des réclamations à faire pourront s'y référer pour faire valoir leurs droits. Il sera important qu'un représentant de l'entreprise y participe pour répondre à certaines questions de clarification.

- **Pendant la phase des travaux**

Les réunions mensuelles seront organisées par l'ONG avec les Batwa qui travaillent sur chantier afin de vérifier si les clauses des contrats des travailleurs sont respectées, y compris le respect de la régularité de paiement et du niveau de salaire, de recueillir les doléances éventuelles des travailleurs Batwa, de vérifier si ces derniers respectent les exigences contractuelles dont ils sont redevables, etc.

- **A la fin des travaux**

Avant la clôture du chantier, l'ONG devra :

- Organiser une réunion d'évaluation avec les travailleurs Batwa dont l'objet est de vérifier s'il n'y a pas des arriérés à régler avant la clôture du chantier ;
- Demander aux entreprises qui auraient employé les Batwa de leur délivrer des certificats de services rendus ;
- Organiser des séances d'orientation pour assister dans la recherche de nouveaux emplois en faveur des PA Batwa.

7. ACTIVITES EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Le présent chapitre présente les activités exprimées sous forme de besoins par les PA Batwa de 14 campements visités. Les besoins exprimés par les PA dans se résument comme :

Tableau 16 : Plan en faveur de Peuples Autochtones Pygmées

N°	Domaines d'intervention / Activités	Actions spécifiques	Résultats attendus / Cibles	Indicateurs de suivi & Valeurs cibles (Ref/Cible/Preuve)	Chronologie / Échéancier (Mois / Années)	Coût estimé (USD)
1	Insertion professionnelle et emploi dans les sous-projets	Recrutement prioritaire et équitable des Batwa comme main-d'œuvre locale non qualifiée sur les chantiers des sous-projets (ports, postes frontaliers, routes).	Au moins 150 Batwa (dont 40% de femmes) recrutés, soit un quota minimal de 30% de la main-d'œuvre non qualifiée des entreprises.	Réf : 0% Cible : 150 Batwa employés Rapports : Registres de paie mensuels des entreprises, listes d'émargement, rapports trimestriels UGP. Preuves : Contrats de travail, reçus de paie.	M3 à M24 (Tout au long de la phase des travaux)	15 000 (Frais de suivi, sensibilisation et contrôle de conformité par l'Opérateur)
2	Santé, Hygiène, Assainissement & Prévention VBG/EAS/HS	- Campagnes IEC/CCC sur la santé, hygiène, MST/VIH. - Sensibilisation et prévention VBG/EAS/HS et signature des codes de conduite.	- 100% des 14 campements sensibilisés. - 536 ménages dotés de kits d'hygiène de base. - 0 cas d'EAS/HS toléré.	Réf : Faible accès IEC Cible : 14 campements couverts (100% du personnel formé) Preuves : Listes de présence, codes de conduite signés, rapports d'ateliers.	M1 à M36 (Campagnes semestrielles)	35 000
3	Accès à l'eau potable dans les campements	Construction/aménagement de 14 systèmes d'approvisionnement en eau potable (1 ouvrage par campement : 8 forages équipés de pompes motrices/solaires et 6	14 ouvrages d'eau fonctionnels installés à proximité immédiate des 14 campements (1 par campement), garantissant au moins 20 litres d'eau	Réf : 7/14 campements sans eau Cible : 14 ouvrages opérationnels Preuves : Procès-verbaux de	M3 à M12 (Déploiement dès la 1ère année)	140 000 *(soit 10 000 USD par ouvrage)*

N°	Domaines d'intervention / Activités	Actions spécifiques	Résultats attendus / Cibles	Indicateurs de suivi & Valeurs cibles (Ref/Cible/Preuve)	Chronologie / Échéancier (Mois / Années)	Coût estimé (USD)
		aménagement de sources protégées) dans les 14 villages concernés (*Kagaragara, Kahorohoro, Mutarule, Bwegera/Lupangu, Rugenge, Bwange, Kamulekezi, Kamashuli, Karhanyabozi, Kaboneke, Butimbo, Kagezi, Kisiza, Bushenyi*).	potable/jour/personne.	réception technique, rapports d'analyse de potabilité de l'eau.		
4	Formation professionnelle aux métiers (Préalable)	Préalable obligatoire : Organisation de formations qualifiantes en métiers (poterie moderne, menuiserie, maçonnerie, couture, mécanique) via des partenariats avec des centres de formation professionnelle (INPP ou centres locaux) par cycles courts (3 à 6 mois).	450 jeunes et femmes Batwa formés et certifiés avant le déploiement des kits d'installation.	Réf : < 2% de formés qualifiés Cible : 450 diplômés/certifiés Preuves : Brevets/attestations de fin de formation, listes d'émargement des centres.	M2 à M8 (Préalable devant précéder l'activité 7)	90 000
5	Valorisation des savoirs endogènes & pharmacopée	Appui à la structuration et préservation de la médecine traditionnelle responsable et valorisation du patrimoine culturel Batwa.	14 comités de savoirs traditionnels appuyés et valorisés.	Réf : Non structuré Cible : 14 comités opérationnels Preuves : Répertoires de pharmacopée, compte-rendu des foires culturelles.	M12 à M30	20 000
6	Appui à la scolarisation et au maintien scolaire	Prise en charge intégrale des frais scolaires, fournitures, uniformes et chaussures pour les enfants Batwa :	1 000 enfants Batwa (primaire et secondaire) accompagnés et	Réf : 40% d'abandon scolaire Cible : Taux de rétention scolaire > 85% pour 1 000	M1 à M36 (Couvre 3 années scolaires	150 000 *(50 000 USD/an)*

N°	Domaines d'intervention / Activités	Actions spécifiques	Résultats attendus / Cibles	Indicateurs de suivi & Valeurs cibles (Ref/Cible/Preuve)	Chronologie / Échéancier (Mois / Années)	Coût estimé (USD)
		- Cycle primaire complet (6 ans) - Cycle secondaire complet (4 à 6 ans).	maintenus dans le système scolaire pendant toute la durée du projet (3 ans minimum d'appui direct du PPA).	enfants Preuves : Reçus de paiement des frais scolaires, bulletins trimestriels, listes de contrôle de présence.	consécutives)	
7	Promotion de l'entrepreneuriat et kit de démarrage	Octroi de 450 kits d'installation professionnelle (outils de maçonnerie, machines à coudre, kits de poterie améliorée, outillage mécanique) aux apprenants diplômés de l'Activité 4.	450 kits distribués (harmonisés à 450 kits pour 450 bénéficiaires formés).	Réf : 0 kit distribué Cible : 450 kits remis sous PV Preuves : Fiches d'émargement de réception individuelle des kits, photos, rapports de suivi d'installation.	M9 à M18 (Directement après la phase de formation)	135 000 *(450 kits x 300 USD/kit - Harmonisé)*
8	Appui aux activités agricoles et sécurisation foncière d'exploitation	Acquisition/location sécurisée de terres agricoles collectivement exploitables et distribution d'intrants (semences améliorées, outils).	500 ménages agricoles Batwa structurés en groupements et produisant sur des terres sécurisées.	Réf : Aucune terre propre Cible : 100 hectares exploités en commun Preuves : Actes de cession/location de terres, PV de distribution d'intrants.	M6 à M30	60 000
9	Plaidoyer et sécurisation des titres fonciers d'habitation	Processus légal d'acquisition, de lotissement et de sécurisation juridique (titres de propriété/concession perpétuelle) des terrains d'habitation des 14 campements auprès des autorités ETD.	14 campements (536 ménages) bénéficiant de titres fonciers collectifs ou individuels inaliénables d'habitation.	Réf : 0 titre foncier (risque d'expulsion) Cible : 14 titres collectifs délivrés Preuves : Certificats d'enregistrement, titres d'octroi officiels signés par le Gouverneur/Conservateur.	M3 à M24	35 000
10	Octroi de terres pour	Achat et sécurisation	8 parcelles de	Réf : 0 espace funéraire légal	M6 à M18	24 000 *(8 sites x*

N°	Domaines d'intervention / Activités	Actions spécifiques	Résultats attendus / Cibles	Indicateurs de suivi & Valeurs cibles (Ref/Cible/Preuve)	Chronologie / Échéancier (Mois / Années)	Coût estimé (USD)
	cimetières (8 campements)	juridique de 8 parcelles foncières dédiées aux cimetières pour les 8 campements en situation d'urgence foncière mortuaire.	cimetières acquises, clôturées et juridiquement titrées.	Cible : 8 sites de cimetières acquis et réceptionnés Preuves : Actes d'achat notariés, titres fonciers, procès-verbaux de remise aux communautés Batwa.		*3 000 USD)*
11	Appui à l'alphabétisation des adultes PA	Organisation de centres d'alphabétisation fonctionnelle en langues locales (Swahili/Shi) pour adultes et jeunes Batwa non scolarisés.	300 adultes Batwa (priorité aux femmes) sachant lire, écrire et compter.	Réf : Taux d'analphabétisme > 80% Cible : 300 adultes alphabétisés Preuves : Test d'évaluation, registres des centres d'alphabétisation.	M6 à M30	18 000
12	Opérateur de proximité (Consortium ONG) & Encadrement	Recrutement d'une ONG/Consortium spécialisé pour le suivi de proximité, l'animation, la gestion des groupements de solidarité et le MGP.	1 Opérateur de proximité recruté et présent sur le terrain pendant 36 mois.	Réf : Absence d'encadrement spécialisé Cible : 12 rapports trimestriels de suivi de l'ONG Preuves : Contrat de l'ONG, rapports de mission.	M1 à M36	90 000 *(2 500 USD/mois)*
TOTAL						**812 000 USD**

Le budget total des activités du Plan en faveur de Peuples Autochtones Pygmées susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement est évalué à dollars américains ***huit-cent douze mille (812 000 USD).***

8. RESPONSABILITE DE LA MISE EN ŒUVRE

8.1. Responsabilités institutionnelles de la mise en œuvre du PPA

La mise en œuvre du présent PPA est sous la responsabilité de l'UGP PFCIGL qui fera recours, en cas de nécessité, aux partenaires régaliens, les entités politico-administratives décentralisées et les ONG d'appui aux PAP et les agences des nations unies présentes dans la zone du projet lors de la mise en œuvre.

Tableau 17 : Responsabilités organisationnelles de la mise en œuvre du PPA

Acteurs / Institutions	Rôles et responsabilités spécifiques dans le PPA	Activités ciblées sous leur charge
Unité de Gestion du Projet (UGP-PFCIGL) *(Planification, Financement & Supervision)*	• Assurer la planification globale, la mise à disposition des ressources financières et la coordination du PPA. • Recruter et superviser l'Opérateur de Proximité (Consortium d'ONG spécialisées PA). • Veiller au respect des clauses environnementales et sociales (NES 7) et transmettre les rapports de suivi à la Banque mondiale.	• Passation des marchés et financement du PPA. • Audit et supervision stratégique annuelle. • Intégration des clauses PA/VBG dans les dossiers d'appel d'offres des entreprises.
Consortium d'ONG de plaidoyer PA / "Opérateur de Proximité" *(Exécution de terrain & Encadrement)*	• Assurer l'exécution opérationnelle directe et l'encadrement de proximité de toutes les activités communautaires de petite envergure. • Servir de pont/Médiateur entre les entreprises de travaux, l'UGP, les autorités et les PA. • Animer les comités de gestion des campements et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) adapté.	• Campagnes d'IEC (Santé, VBG/EAS/HS, hygiène et assainissement). • Structuration des groupes de solidarité/épargne et soutien à l'entreprenariat/métiers des PA. • Accompagnement à la scolarisation et alphabétisation des Batwa. • Plaidoyer foncier de proximité pour les titres d'habitation et cimetières.
Comités de Gestion des Campements PA (Leaders Batwa) *(Cogestion & Mobilisation)*	• Représenter les communautés Batwa dans la prise de décision locale. • Faciliter la mobilisation communautaire et l'identification des bénéficiaires. • Participer activement à la résolution amiable des griefs via le MGP.	• Validation communautaire des listes de recrutement pour la main-d'œuvre locale. • Gestion interne et sensibilisation sur la bonne utilisation des revenus. • Enregistrement et remontée des plaintes locales.

Acteurs / Institutions	Rôles et responsabilités spécifiques dans le PPA	Activités ciblées sous leur charge
Entreprises de Travaux / Prestataires *(Recrutement & Application des Normes)*	• Exécuter les travaux d'infrastructures en intégrant la main-d'œuvre PA. • Faire signer et respecter le Code de bonne conduite (prévention EAS/HS/VBG) par tout le personnel.	• Recrutement prioritaire et équitable des ouvriers Batwa (hommes et femmes). • Respect des règles de sécurité au travail sur les chantiers.
Service d'Implantation / ONG locale VBG *(Gestion ciblée EAS/HS/VBG)*	• Prise en charge globale et orientation des victimes éventuelles de VBG/EAS/HS vers les services médicaux, juridiques et psychosociaux.	• Traitement confidentiel et sécurisé des plaintes liées aux abus sexuels et VBG.
Services Régaliens d'État *(ACE / Division Provinciale du MEDD / ETD) (Suivi institutionnel uniquement)*	• Assurer le suivi légal et la conformité environnementale et sociale au niveau provincial/territorial conformément aux textes nationaux.	• Missions ponctuelles d'inspection et de suivi-évaluation de conformité légale (sans immixtion dans l'exécution des petites activités).

Source : CPPA, PFCIGL, Juin 2022 et Mission d'élaboration du PPA, PFCIGL, Avril 2024

8.2. Analyse des capacités institutionnelles de mise en œuvre du PPA

L'analyse des capacités ci-dessous montre que :

a) La CI et ses partenaires disposent de capacités dans le secteur social qui pourront réussir dans l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre du PPA dans le délai prévu pour la mise en œuvre ce Projet ;
b) Les Institutions de l'État en charge des populations marginalisées s'avèrent beaucoup trop faibles et, sans appuis techniques et financiers, incapables d'élaborer et mettre en œuvre le PPA ; Il s'agit notamment de : Ministère des Affaires Sociales Central et Provincial, le Fonds National de Promotion et de Service Social, les Divisions des Affaires Sociales au niveau de Chefs-lieux des provinces, les Services des Affaires Sociales au niveau des Territoires, etc.
c) Quelques-unes des ONG locales de la Province Sud-Kivu notamment ERND, APDP, APDCN, UEFA, UPDI, ACCB, COPPI-KIVU, WWID-HFL et IPLCI disposent de certaines connaissances pour la mise en œuvre du PPA à condition d'être soutenues et supervisées ou encore de travailler en consortium ;
d) Il existe des associations des Populations Autochtones notamment DGPA, PIDP, REPALEF. Elles disposent également de capacités et compétences bien que limitées nécessaires à la mise en œuvre d'un PPA. Toutefois, il faut un renforcement des capacités de ces associations.

C'est en tenant compte de cette situation qu'il a été décidé que la mise en œuvre du PPA devra se faire par une ONG ou un Consortium des ONG locales en collaboration avec les Peuples Autochtones dans la zone du Projet et sous la supervision de l'UGP PFCIGL.

8.3. Renforcement des capacités

Dans la perspective d'impliquer les services provinciaux et territoriaux dans la mise en œuvre du PPA, les capacités des agents de ces différentes institutions devront être davantage renforcées ; spécialement pour les ONG PAP et ONG d'accompagnement des PAP.

Pour atteindre ce but, le PPA suggère également de renforcer les capacités des points focaux en Développement Social et Genre au cours de la phase de mise en œuvre du projet. Ces actions d'appui technique, de formation et de sensibilisation visent à rendre opérationnelle la stratégie de mise en œuvre du PPA du PFCIGL et de protéger les Populations Autochtones.

Les besoins en renforcement des capacités de ces acteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 Programme de renforcement des capacités des acteurs

Acteurs concernés	Thèmes	Quantité
UGP	▪ Formation sur la NES 1,2, 5, 7 et 10 ▪ Formation sur l'HSS au travail ▪ Formation sur la prévention et réponse aux EAS/HS en milieux professionnel et communautaire ▪ Protection et promotion des droits des peuples autochtones (Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des Peuples autochtones Pygmées en RDC)	3 formations par Province
Parties prenantes et bénéficiaires du PFCIGL	▪ Formation sur l'HSS au travail ▪ Formation sur la prévention et réponse aux EAS/HS en milieux professionnel et communautaire ▪ Protection et promotion des droits des peuples autochtones (Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des Peuples autochtones Pygmées en RDC)	2 formations par province
ACE	▪ Formation sur la norme N° 7 ▪ Protection et promotion des droits des peuples autochtones (Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des Peuples autochtones Pygmées en RDC)	1 campagne de formation
Autorités locales	▪ Campagnes d'information et de sensibilisation sur la nature des travaux, l'implication des acteurs locaux, les enjeux environnementaux et sociaux du PFCIGL ; ▪ Campagnes d'information et de sensibilisation sur Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des Peuples autochtones Pygmées en RDC	Deux fois l'an
Membres de comités de gestion de plaintes (tous les niveaux)	▪ Gestion des plaintes (enregistrement, traitement/résolution, communication des réponses et transmission de plaintes) ▪ Formation sur la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS en milieux professionnel et communautaire	1 fois l'an
ONG PA et d'accompagnement	▪ Formation sur la NES 7 ▪ Formation sur l'HSS	3 fois par province

des PA au niveau nationale et locale	▪ Formation sur la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS en milieux professionnel et communautaire

Source : Etude d'élaboration PPA, PFCIGL, Avril 2024

9. MECANISME DE GESTION DE PLAINTES[14]

9.1. Introduction

La réalisation du PFCIGL est sujette à plusieurs types des plaintes et sources de conflits qui peuvent se manifester lors de la mise en œuvre et l'exploitation du projet pour diverses raisons :

- ***Impacts sociaux pendant les travaux*** : occupation temporaire de terrains privés, restriction d'accès aux commerces, abattage d'arbres fruitiers et cultures, perturbation des activités socio-économiques, de revenus, dégradation des biens immobiliers et accidents, des cas d'exploitation et abus sexuels (EAS), et de harcèlement sexuel (HS) parmi d'autres.
- ***Impacts environnementaux pendant les travaux*** : dégagement de poussières, nuisances sonores et olfactives, vibration, dégradation du cadre de vie, du paysage, abattage d'arbres ornementaux, accumulation des déchets de chantier, risque de pollution des eaux et des sols, rupture de conduite d'eau le long de la route, coupure d'électricité, mauvaises odeurs, perturbation de la mobilité urbaine, et embouteillage, etc.

- Des plaintes liées au processus de recrutement de la main-d'œuvre pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures prévues : Les plaintes peuvent concerner des gens qui n'ont pas été embauchés alors qu'ils se jugent remplir les critères d'éligibilité, des injustices ressenties par des travailleurs en cours d'emplois (corruption, non-respect des conventions de travail, etc.). Ces plaintes peuvent provenir de tout le monde mais surtout chez les Batwa (à cause de leur situation de marginalisation sociale qui persiste), et d'une manière plus accentuée chez les femmes Batwa (qui s'ajoute à leur situation de vulnérabilité par rapport aux hommes Batwa).

- Des plaintes liées aux cas d'EAS/HS : comme déjà décrit plus haut, ce genre de risque est surtout dû au fait que les femmes Batwa n'ont souvent pas les mêmes chances d'accès à l'emploi que les autres et que leur pauvreté extrême et les considérations culturelles les explosent aux EAS/HS par rapport aux autres femmes.

- Des plaintes liées au recrutement des enfants scolarisés : suite à la situation déjà décrite de précarité dans laquelle vivent les Batwa, il y a risque que des enfants abandonnent l'école pour gagner du travail. Ainsi, les parents et les membres de la communauté Batwa pourront contester ce genre de recrutement.

En outre, les plaintes pourraient être liées à la mise en œuvre du Plan d'Actions en faveur des Peuples Autochtones Pygmées dans les aspects suivants, parmi d'autres :

[14] Rapport final du Plan de mobilisation de parties prenantes (PMPP), PFCIGL, 2021, pp. 71

- Discrimination à l'égard d'un autochtone pygmée ;
- Omission d'un campement PAP lors de réalisation des actions en faveur les PAP ;
- Non-exécution des actions recommandées par les PAP ;
- Réalisation des activités culturellement inadaptées aux cultures autochtones pygmées ;
- La marginalisation des PAP ;
- Les injures à l'égard d'un PAP ;
- Violences physiques envers les PAP ;
- Inattention envers les PAP ;
- Non-implication des PAP et leurs organisations dans la mise en œuvre des activités du PFCIGL ;
- Etc.

9.2. Objectifs et principes du MGP

9.2.1 Objectifs

Le MGP est un dispositif qui vise à recevoir traiter les plaintes en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

Les objectifs spécifiques du MGP sont :

- Éveiller la conscience du public sur le projet et augmenter le niveau d'implication des parties prenantes dans le projet ;
- Mettre à la disposition des personnes, des communautés affectées ou de celles susceptibles de l'être par les activités du projet, des possibilités de soumettre leurs plaintes au travers d'un mécanisme transparent, accessible, rapide, efficace, culturellement adapté et équitable et non discriminatoire qui permette aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges ;
- Favoriser le règlement à l'amiable des plaintes générales et éviter du mieux que l'on peut de faire recours à la justice ;
- Minimiser la mauvaise publicité, éviter/minimiser les retards dans l'exécution des travaux d'infrastructure et assurer la durabilité des interventions du projet ;
- Prévenir la fraude, la corruption et les incidents de VBG liées à la mise en œuvre du projet ;
- Augmenter l'implication des parties prenantes dans le projet afin d'assurer la durabilité des interventions du projet ;
- Identifier, proposer et mettre en œuvre des solutions appropriées en réponse aux plaintes déposées ;
- Prendre connaissance des problèmes en rapport avec la mise en œuvre du projet et les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent.

9.2.2 Principes

Le MGP se fonde sur les principes décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19 Principes du MGP

Item	Principe	Description
01	Participation et inclusion	Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes incluant les groupes vulnérables et défavorisés et s'il est pleinement intégré aux activités du projet. Les populations riveraines doivent participer à chaque étape du processus, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre.
02	Confidentialité	Pour créer un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever des inquiétudes, exprimer leurs préoccupations avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. Également, dans les cas de VBG, la confidentialité des plaignants, des survivant(e)s, et des autres parties doit être respectée à tout moment. Tous les renseignements relatifs aux VBG doivent rester confidentiels, les identités doivent être protégées, et les informations personnelles sur le survivant(e)s devraient être recueillies et partagées uniquement avec le consentement éclairé de la personne concernée. En plus, les documents physiques et les outils de collecte de données doivent être stockés en toute sécurité et dans des classeurs verrouillés avec un accès strictement limité. Les informations sensibles ou personnelles qui identifient le/la survivant(e) ne doivent jamais être partagées sans son consentement éclairé. Dans le cadre de rapportage, les données concernant les plaintes de VBG/EAS/HS seront partagées uniquement de façon anonyme et de manière agrégée.
03	Transparence	Les usagers doivent être clairement informés de la marche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'ils l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
04	Sécurité et bienêtre	Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut soupeser soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer à la conception d'un MGP. Il est essentiel d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme si on veut qu'il inspire confiance et qu'il soit utilisé de manière efficace. La mise en œuvre du mécanisme doit permettre également de limiter au maximum, le nombre de personnes ayant accès à l'information relative à la plainte.

Item	Principe	Description
		Surtout, dans les cas de VBG/EAS/HS, l'évaluation de la situation sécuritaire des survivant(e)s (l'évaluation des risques) doit être continue et peut impliquer la protection physique si nécessaire afin d'éviter les actes éventuels de représailles ; le consentement éclairé du/de la survivant(e) est toujours préalable. Les services de protection, y compris les services de prise en charge des cas de VBG/EAS/HS, sont les mieux placés pour offrir ce genre de soutien. Finalement, il faut reconnaître que le/la survivant(e) n'est jamais à culpabiliser d'avoir signalé un acte de VBG. Il est important que le/la survivant(e) sente que son histoire a été écoutée et valorisée. Les actions et réponses du MGP seront toujours guidées par le respect des choix, besoins, droits et de la dignité du/de la survivant(e).
05	Mise en contexte et pertinence	Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon à ce qu'il soit adapté au contexte local, qu'il soit conforme aux structures de gouvernance locale et qu'il s'inscrive dans le cadre particulier du projet mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se faire que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes. La conception du mécanisme doit tenir compte du contexte local et son processus également doit tenir compte des spécificités culturelles et des préférences des communautés pour ce qui de la négociation et la résolution des plaintes.
06	Accessibilité	Il est essentiel que le mécanisme soit accessible au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes, en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont le plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, il faut porter une attention particulière aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas de savoir lire et écrire.
07	Impartialité	Les personnes impliquées dans la mise en œuvre du MGP ne devront avoir aucun intérêt direct dans l'issue du processus, et ne participeront pas au traitement de la plainte concernée
08	Partenariat	Il est important de s'assurer que l'assistance aux victimes est en place pour les potentiels survivants (es) de VBG auprès des structures spécialisées En fournissant aux survivant(e)s l'occasion de s'avancer en toute sécurité pour signaler la violence qu'ils ont connu, le mécanisme de gestion de plaintes porte la responsabilité de s'assurer que l'assistance aux victimes est en place pour les victimes. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le mécanisme estime que, dans le meilleur intérêt des survivant(e)s de VBG/EAS/HS, le Projet PFCIGL, en particulier les fournisseurs de services de VBG et d'autres agences de protection devraient coordonner leurs efforts pour fournir des soins holistiques et un soutien aux personnes en vue de reprendre le contrôle de leurs vies. Les voies de référencement (y compris les outils de référencement) devraient être mis en place afin d'harmoniser la prestation de services et d'éviter de créer des structures parallèles et les doubles emplois. Une cartographie préliminaire sera

Item	Principe	Description
		effectuée pour déterminer les infrastructures existantes, y compris l'assistance médicale, psychosociale, la sécurité et les services juridiques. Il est de la responsabilité du projet de s'assurer que tous les fournisseurs de services de VBG actifs dans les zones concernées par le Projet PFCIGL sont informés des procédures et processus de déclaration pour les allégations de VBG/EAS/HS afin de faciliter le référencement de cas au-delà du canal prévu par le présent mécanisme.
D'accord09	Approche centrée sur les survivants (es)	Il faut s'assurer que les choix, les besoins, la sécurité et le bien être des survivants (es) sont au centre de toute procédure. Toute action de réponse et de prévention concernant les cas de VBG/EAS/HS nécessitera un équilibrage entre le respect de la légalité du processus et les exigences d'une approche centrée sur le/la survivant(e) dans laquelle les choix, les besoins, la sécurité, et le bienêtre du/de la survivant(e) restent au centre pour toutes les questions et les procédures. À ce titre, toutes les mesures prises devraient être guidées par le respect des choix, des besoins, des droits, et de la dignité du/de la survivant(e), qui doivent être favorisées dans le processus de gestion de la plainte.
10	Prévisibilité	Il importe de réagir promptement à chaque plainte et présenter un processus de traitement des plaintes, qui soit claire avec des délais pour chaque étape.
11	Accessibilité et non-discrimination :	Il est essentiel que le mécanisme soit accessible au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes, en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont le plus marginalisées ou vulnérables. Ceci comprend l'identification et l'établissement de divers points d'entrée qui tiennent compte tant du genre que du contexte. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, il faut porter une attention particulière aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas de savoir lire et écrire. En parallèle, un système de base anonyme de suivi de VBG sera mis en place par le Projet PFCIGL et le prestataire en VBG du Projet, leur permettant de faire des rapports anonymes, des informations agrégées sur les incidents de VBG/EAS/HS qui ont refusé le référencement vers la procédure de plainte auprès du projet, contribuant ainsi au suivi par le projet de l'accessibilité du système. En outre, des consultations régulières avec les plaignants et d'autres membres de la communauté, y compris les groupes les plus vulnérables aux VBG/EAS/HS, afin d'évaluer leurs connaissances, leur confiance et leur satisfaction du système, ou d'autres commentaires et suggestions, seront importantes pour renforcer l'accessibilité.
12	Considérations concernant les enfants :	Tous les principes directeurs énumérés ci-dessus s'appliquent aux enfants, y compris le droit de participer aux décisions qui les concernent. Si une décision est prise au nom d'un enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide principal, et le tuteur légal de l'enfant doit être associé à cette décision chaque fois que c'est possible sans exposer un enfant à des risques supplémentaires.

Source : PMPP, PFCIGL, 2021

9.3. Champ application du MGP

Le champ d'application, l'ampleur et la nature du mécanisme d'examen des plaintes requis seront proportionnés à la nature et l'importance des risques et des effets néfastes potentiels du projet PFCIGL.

Le mécanisme d'examen des plaintes peut comprendre les éléments suivants :

- Différentes manières par lesquelles les usagers peuvent déposer plainte, y compris en personne, par téléphone, par message court, par courrier, par courriel ou sur un site web ;
- Un registre écrit pour l'inscription des plaintes qui sera conservé comme une base de données ;
- Des procédures annoncées publiquement, fixant les délais d'accusé de réception, de réponse et de traitement des plaintes ;
- La transparence sur la procédure d'examen des plaintes, la structure de gouvernance et les décideurs ;
- Les actions en recours (y compris dans le système judiciaire national) que les plaignants insatisfaits peuvent engager lorsque leurs préoccupations n'ont pas trouvé de réponse.

Ce MGP sera appliqué dans le cadre de la mise en œuvre de ce PPA dans tous les campements/villages PAP. De ce fait, de comités (CLRGL) spécifiques aux PAP seront créés et installés dans les villages PAP concernés dans le projet.

9.4. Procédure de la gestion des plaintes dans les campements autochtones pygmées

9.4.1. Principales étapes du MGP/PFCIGL

Les principales étapes du MGP/PFCIGL sont présentées dans la figure ci-dessous :

Au niveau du campement de PA

Le projet s'adaptera au mode de gestion des plaintes de PA dans le respect de leurs us et coutume. Cependant, un appui technique et financier leur sera apporté par le projet pour le bon fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes dans 4 campements identifiés dans le cadre du PFCIGL.
La composition et organisation du comité de gestion des plaintes dépendra de la structure existante de PAP dans chaque campement.

Chaque CLRGL sera constitué d'un représentant d'une ONG environnementale et sociale de la société civile locale qui jouera le rôle de défendre les droits des populations riveraines qui parfois sont limitées de connaître leurs obligations et/ou devoirs vis-à-vis du tiers. Le projet aussi recommande que les femmes composent 30% des membres du CLRGL.

Le comité local de réinstallation et gestion des plaintes (CLRGL) se réunit au moins une fois par mois en réunion ordinaire pour traiter les plaintes générales reçues par différents canaux mis en place par le projet et, en session extraordinaire, pour les plaintes sensibles qui nécessitent une réponse urgente ; de ce fait, le CLRGL saisira immédiatement le projet par son EDS par mail ou appel téléphonique dès la réception de la plainte pour orientation.

Les plaintes doivent faire l'objet d'un examen, d'une analyse et d'une enquête pour : en déterminer la validité, établir clairement quel engagement ou promesse qui n'a pas été respecté et décider des mesures à prendre pour y donner suite. Il revient au Comité local de résolution des conflits responsable du traitement des plaintes de décider comment faire l'enquête au sujet d'une plainte.
Dans le cas des plaintes de nature sensible et aux problèmes liés à la gestion du Projet, c'est l'expert en sauvegarde social en collaboration avec CLRGL qui examineront les plaintes conformément aux lois nationales de la RDC et les Normes Environnementales Sociales de la BM notamment,
NES n°1 (évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux) ;

- NES n°5 (acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire) ;
- NES 2 Emploi et condition de travail ;
- NES 3 utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES 4 santé et sécurité de la population ;
- NES 7 peuples autochtones/communautés locales traditionnelles d'Afrique subsahariennes historiquement défavorisées ;
- NES 8 patrimoine culturel ;
- NES n°10 (mobilisation des parties prenantes et information) et, procédure de résolution des plaintes définie dans le présent manuel du MGP.

Si la plainte concerne une situation dont les agences du Projet PFCIGL n'assument pas la responsabilité, elle peut être renvoyée à une instance ou autorité compétente.

Principales étapes du processus de gestion des plaintes dans le cadre PFCIGL

Ci-après les principales étapes du processus de gestion des plaintes d'une manière générale au sein du Projet PFCIGL ; le processus de la gestion des plaintes relatives à l'EAS et le HS fera un circuit particulier qui se situera en deuxième phase tout au long de l'écriture du présent MGP.

Les principales étapes du MGP/PFCIGL sont présentées dans la figure 3 ci-dessous :

Official Use Only

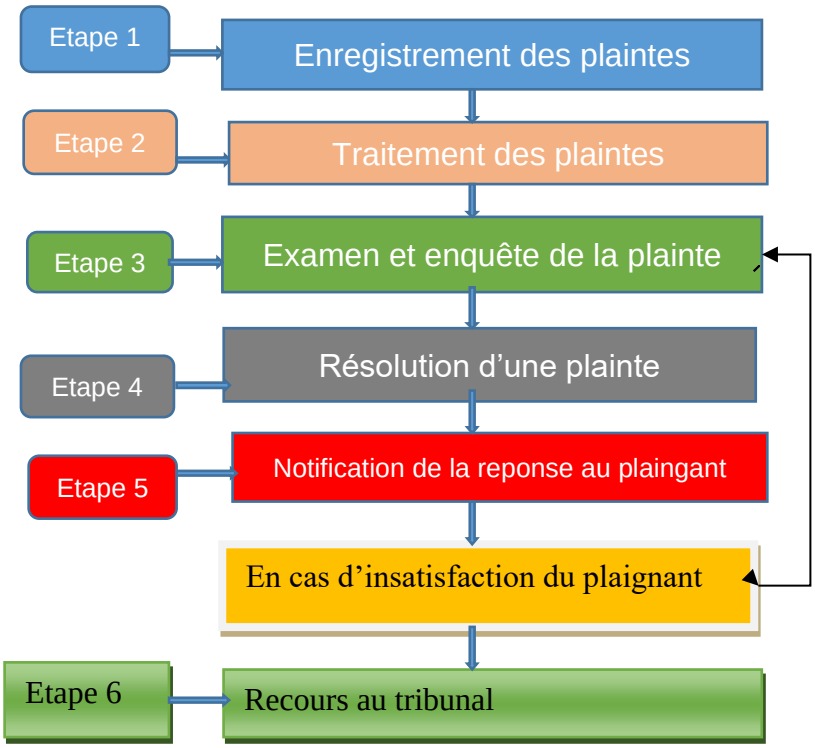
Etape 1
Enregistrement des plaintes
Etape 2
Traitement des plaintes
Etape 3
Examen et enquête de la plainte
Etape 4
Résolution d'une plainte
Etape 5
Notification de la reponse au plaingant
En cas d'insatisfaction du plaignant
Etape 6
Recours au tribunal

La Figure 3 ci-dessous présente concrètement les principales étapes du processus de gestion des plaintes

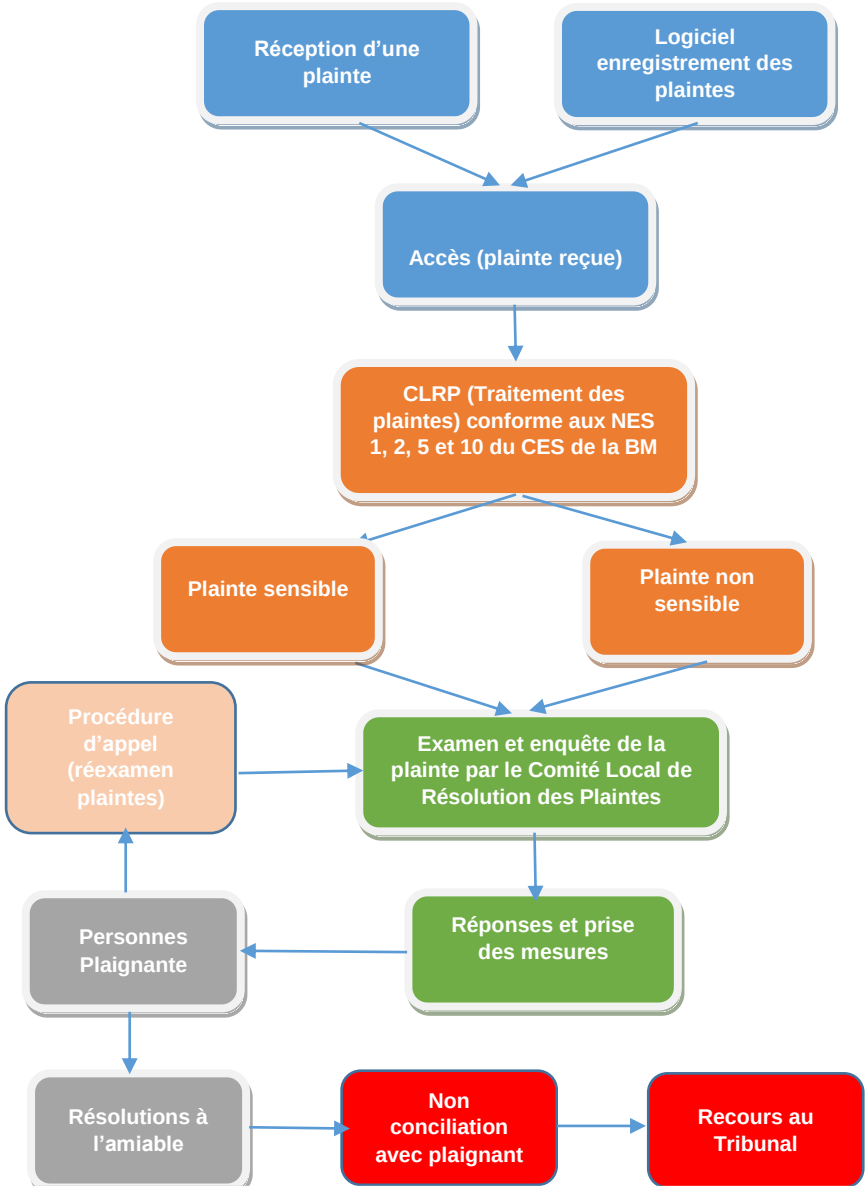

Communication aux bénéficiaires

Pour garantir la réception des plaintes au sein du MGP, il est important que les bénéficiaires du projet PFCIGL soient informés de la possibilité de déposer une plainte.

Dans le cadre de l'exécution du projet, le public doit être bien informé du mécanisme, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre aux éventuels plaignants de bien connaitre le mécanisme en vue de les utiliser en cas de besoin.

Pour ce faire, différentes méthodes seront utilisées :

1. Sensibilisation lors des émissions audiovisuelles et des émissions radiodiffusées ;
2. Information directe des bénéficiaires des sous – projets ;
3. Affichage des banderoles et autres outils de communication ;

4. Sensibilisation des ONG de la société civile et autres ;
5. Internet : document de gestion des plaintes en téléchargement libre. Et ;
6. Installation des écrans géants au niveau des sites du projet.

En plus de ces informations affichées sur les lieux des travaux, d'autres affiches/pancartes seront placées dans les locaux du PFCIGL, les communes ou les mairies indiquant au public des données sur :

- Les sous- projets (ex. Entreprise qui exécute les travaux, le maitre d'ouvrage, maitre d'ouvrage délégué, durée de travaux etc.) ;
- Les adresses et les numéros de téléphone de l'entité à laquelle les bénéficiaires peuvent s'adresser pour déposer une plainte et ;
- La démarche à suivre au cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction au bout d'un temps donné.

Par ailleurs, le PFCIGL offre plusieurs voies et différents formats pour la présentation et/ou enregistrement de plaintes **d'ordre général** il s'agit de :

- Une boîte métallique à plaintes avec cadenas ;
- Une plainte verbale qui pourra être enregistrée dans le cahier de conciliation au niveau de CLRGL ou auprès de chefs des groupements, communes ou quartiers ;
- Courrier formel transmis au projet par le biais des Quartiers, Communes, mairie et ou chef de groupement des PA ;
- Appel téléphonique au projet en utilisant le numéro vert pour passer gratuitement l'appel et parvenir sa plainte au projet ;
- Envoi d'un SMS au PFCIGL ;
- Courrier électronique transmis au PFCIGL.
- Courrier électronique transmis au PFCIGL ou au responsable des sauvegardes ; et
- Contact via le site internet du PFCIGL : http:/www.pfcigl.com.

Enfin, tous les points focaux identifiés par le projet enregistreront les plaintes reçues dans le cahier de conciliation, portant le sceau du projet sur chaque page numéroté. Les plaintes seront transmises au projet par un rapport mensuel sauf en cas des plaintes sensibles qui seront transmises endéans 24 heures au projet.

Un dispositif pour les sms sensibles au genre sera développé afin d'éviter la divulgation des informations sensibles.

9.4.2. Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

Compte tenu de la situation sociale et le niveau d'instruction des peuples autochtones de la zone du projet, le projet mettra en place spécialement dans les villages de PA, un MGP basé sur valeur culturelle et qui respect de les us et coutume.

Un registre des plaintes sera mis en place dès le lancement des activités du PPA pour consigner toute réclamation relative aux impacts socioéconomiques sur les personnes affectées, aux omissions ou aux discriminations de l'accès des avantages du projet, à l'exception de celles concernant les EAS/HS.

Sur cette base, les plaignants autochtones pygmées vont formuler et déposer leurs plaintes directement ou via les ONG qui les accompagnent auprès de :

- Chefs de campements :
- Chefs des quartiers concernés par le projet et
- Bureaux du projet PFCIGL.

Toutes ces plaintes seront centralisées puis transmises au point focal environnemental et social et ce dernier à son tour les enverra directement à l'UES-PFCIGL. Soit utiliser les moyens suivants :

- Cahiers registres des plaintes à tenir par les comités de gestion de plaintes dans les campements PAP ;
- Une boite à suggestion métallique avec deux cadenas dans les campements PAP ;
- Numéro vert dans les sites couverts par les réseaux de communication

Ces canaux sont adaptés aux cultures PAP et ont été recommandés pour la saisine. En outre, le renforcement de capacités des agents de CLGP qui vont tenir des cahiers de registres a été vivement recommandé. Le logiciel est peu recommandé dans sites autochtones pygmées compte tenu de leur culture et de moyens socio-économiques.

Les voies proposées pour la présentation et/ou enregistrement de plaintes d'ordre général notamment :

- Une plainte verbale qui pourra être enregistrée dans le cahier de conciliation au niveau de CLRGL ou auprès de chefs des campements autochtones pygmées (sites autochtones) ;
- Appel téléphonique au projet en utilisant le numéro vert pour passer gratuitement l'appel et parvenir sa plainte au projet ;
- Envoi d'un SMS au PFCIGL ;
- Une boîte métallique à plaintes avec cadenas ;
- Courrier formel transmis au projet par le biais des chefs ou leaders des PAP.

- Responsabilités:
  - Au niveau local (Campements PA / Villages) : Le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP), incluant obligatoirement le Chef de campement Batwa et une représentante des femmes Batwa, ainsi que l'Opérateur de Proximité (ONG partenaire).
  - Au niveau Sous-Projet / Entreprise : Les Spécialistes en Sauvegarde Sociale et Environnementale de l'Entreprise et de la Mission de Contrôle (MDC).
- Modalités opérationnelles : La plainte peut être déposée verbalement (avec retranscription assistée par le CLGP/ONG de proximité dans la langue locale) ou par écrit via les boîtes à idées, les registres physiques de doléances tenus au niveau des campements et des chantiers, ou par ligne téléphonique dédiée. Pour les cas spécifiques de Violences Basées sur le Genre / Exploitation et Atteintes Sexuelles / Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS), une voie de dépôt confidentielle et sécurisée est assurée directement auprès du point focal VBG de l'ONG de proximité.
- Délai d'enregistrement et d'accusé de réception : Max. 48 heures après la réception de la plainte. Un reçu d'enregistrement avec numéro unique est délivré au plaignant.

9.4.3. Étape 2 : Évaluation préliminaire, tri et enregistrement au registre central

Le CLGP va déterminer de quel « type » de plainte il s'agit et, par conséquent, quelle est la politique ou procédure à appliquer pour traiter la plainte. Le CLGP va classifier les plaintes selon qu'elles sont de nature *sensible (discrimination, expropriation, comportement des experts du PFCGL, détournement de fonds, cas de VBG ou EAS etc.)* ou *non sensible (décision sur le financement ou la mise en œuvre d'un micro projet, le choix du projet, etc.)* de façon à ce que les plaintes soient traitées conformément à la politique et procédure appropriée.

La manière de gérer les plaintes diffèrera selon le type de plaintes : les plaintes de nature sensible pourraient nécessiter la tenue d'une enquête confidentielle par le PFCIGL/CLGP tandis que les plaintes liées à la question de mise en œuvre du PPA seront gérées par le Comité local de résolution des conflits mise en place ; les plaintes de nature non sensible ont de fortes chances d'être résolues plus rapidement en apportant les changements nécessaires conformément à la documentation du Projet.

- Responsabilités : Le Point Focal MGP de l'Unité de Gestion du Projet (UGP-PFCIGL) en coordination avec l'Expert en Sauvegarde Sociale de l'UGP et l'ONG de proximité.
- Modalités opérationnelles :
  - Analyse de la recevabilité de la plainte (vérification du lien direct ou indirect avec les activités du sous-projet PFCIGL).
  - Catégorisation de la plainte (ex. litige de main-d'œuvre, dommage environnemental, conflit foncier, VBG/EAS/HS, exclusion de bénéfice).

- Inscription dans la base de données centrale/Registre MGP du projet.
- Traitement spécifique VBG/EAS/HS : Si la plainte concerne un cas d'EAS/HS, elle est immédiatement orientée (dans les 24h) vers les structures de prise en charge médicale, psychosociale et juridique compétentes sans enquête préalable sur la culpabilité par le CLGP, dans le respect strict du consentement de la victime et du principe de confidentialité.

- Délai d'évaluation et d'orientation : Max. 3 jours ouvrables à compter de l'enregistrement.

9.4.4. Étape 3 : Examen, enquête et traitement de la plainte

Au niveau du campement de PA, un Comité local de gestion des plaintes (CLGP) du PFCIGL viendra en appui pour renforcer le comité existant dans le campement de PA. Ce dernier, travaillera dans le respect de la culture, et coutume de PA.

Il sera composé d'un :

- Chef du groupement de PA (président et /ou point focal);
- Représentant de l'ONG œuvrant avec le PA (secrétaire) ;
- Représentant de la société civile défenseur de PA (membres) ;
- Représentante des associations féminine défenseur de PA (membres).
- Représentant des PA.

Le comité se réunira une fois par mois pour traiter les plaintes reçues au niveau du campement. Ces dernières seront transmises au MGP général via le point focal PA pour archivage et transmission au projet.

- Responsabilités :
  - Niveau 1 (Résolution à l'amiable/Local) : Le CLGP élargi aux représentants des acteurs locaux (autorités coutumières/locales et ONG de proximité).
  - Niveau 2 (Résolution Technique / UGP) : L'Équipe de Sauvegarde Écologique et Sociale de l'UGP-PFCIGL en concertation avec les ingénieurs de la Mission de Contrôle et de l'Entreprise.
- Modalités opérationnelles :
  - Organisation de descentes sur le terrain, d'enquêtes contradictoires, de consultations adaptées de la communauté Batwa concernée et d'audiences d'écoute dans un cadre culturellement approprié.
  - Formulations des propositions de mesures correctives ou de réparations (ex. indemnisation, recrutement rectificatif, correction de nuisances).
- Délai de traitement et d'enquête : Max. 5 à jours ouvrables à compter de l'orientation de la plainte.

9.4.5. Étape 4 : Communication de la réponse et mise en œuvre des mesures correctives

Une plainte formelle exige une réponse rapide de la part du projet. Le PFCIGL va fondamentalement communiquer clairement à la personne plaignante les constats issus du processus de vérification, et de la tenir dûment informée des mesures qui seront prises à la suite de ce qui a été décidé. Il pourrait parfois être nécessaire d'informer la population riveraine en général des mesures prises si celle-ci a aussi été touchée. Les réponses vont se faire par écrit ou verbalement selon ce qui aura été convenu avec la personne plaignante et elles seront documentées.

La réponse peut être négative ou la réclamation peut être jugée non fondée. Ou encore elle peut être positive et un dédommagement peut être offert ; il peut, par exemple, être convenu d'ajouter à la liste de bénéficiaires quelqu'un qui n'y figurait pas auparavant. Si la réponse n'est pas acceptée, le PFCGL va permettre à la personne plaignante de faire appel de la décision. Lorsque la question n'est pas du ressort du PFCGL, lors de l'arrangement à l'amiable, le plaignant est libre de porter sa plainte à une instance judiciaire de son choix.

Mais l'on conseillera toujours le plaignant de privilégier l'arrangement à l'amiable comme mode de résolution de conflit. Il sied de noter que les cas de VBG ne feront jamais sujet d'une résolution à l'amiable et suivront uniquement la procédure telle que l'exigent les principes directeurs.

- **Responsabilités :** Le Président du CLGP et le Spécialiste Social de l'UGP-PFCIGL, assistés par l'ONG de proximité.
- **Modalités opérationnelles :**
  - La solution proposée est communiquée formellement au plaignant par écrit et expliquée oralement dans sa langue locale (Swahili / dialecte local) lors d'une séance d'échange bilatérale.
  - Si le plaignant accepte la solution, un Procès-Verbal (PV) de conciliation et de clôture est signé par les deux parties.
  - Exécution effective des actions correctives retenues sous la supervision de l'UGP.
- **Délai de notification de la réponse :** Max. **5 jours ouvrables** après la clôture des enquêtes (

Étape 5 : Mécanismes d'escalade, procédure d'appel et référencement

Si la réponse n'est pas acceptée et que les parties concernées ne peuvent parvenir à une solution, la personne plaignante peut décider de faire appel de la réponse. La procédure d'appel permet de réexaminer le processus de vérification déjà effectué et de déterminer s'il y a lieu de maintenir la première décision ou d'en prendre une nouvelle sur la base des constats issus de ce réexamen.

La procédure d'appel va être clairement définie : dans quels cas elle peut être utilisée ; comment elle fonctionnera et qui y participera.

La procédure d'appel, lorsqu'elle est invoquée, sert à vérifier si la décision ou la réponse initiale était appropriée. Elle va être menée par des personnes différentes de celles qui ont participé à la première enquête, afin de démontrer aux personnes plaignantes l'impartialité et la sécurité de la procédure et d'entretenir la confiance dans le MGP. Ainsi, l'on peut faire recours à l'EDS du projet qui a une connaissance solide sur les NES du CES de la Banque mondiale pour réexaminer la plainte.

Les appels sont surtout interjetés dans les affaires les plus difficiles ou délicates et permettent un réexamen de la question par le PFCIGL. Si un trop grand nombre de réponses font l'objet d'un appel, cela peut indiquer qu'il y a un problème, soit dans la procédure initiale du MGP ou dans la mise en œuvre du projet PFCIGL.

Ainsi, en cas d'insatisfaction du plaignant ou de désaccord sur les propositions de résolution formulées à l'étape 5, le MGP prévoit un mécanisme structuré d'escalade et de recours à deux niveaux distincts :

Niveau 1 : Comité Local (CLGP / Campement Batwa)
(Si non résolu après plusieurs tentatives à l'amiables,)

Niveau 2 : Mécanisme de gestion des plaintes général du projet (MGP PFCIGL)
(Si non résolu dans les 7 jours ouvrables à compter de l'enregistrement.)

Voie Judiciaire Légale (Tribunaux de RDC) & Service de Redressement des Griefs de la BM (GRS)

- Niveau 1 - Échelon Local (CLGP & Opérateur de Proximité) **:** Premier niveau de conciliation communautaire de proximité. Traitement sous **7 jours**.
- Niveau 2 - Échelon Provincial (UGP-PFCIGL Sud-Kivu / Bukavu) **:** En cas d'échec au Niveau 1, la plainte est automatiquement escaladée au Coordonnateur Provincial du Projet et saisir le MGP général du projet le CLRGL devra réexamine le dossier pendant 7jours ouvrables, dès la réception de la plainte.
- Référencement vers les voies légales et judiciaires externes :
  - Le recours au MGP du projet n'empêche pas les parties prenantes ou les membres des communautés Batwa d'accéder au système judiciaire de droit commun de la République Démocratique du Congo à n'importe quel stade du processus.
  - Service de Redressement des Griefs de la Banque mondiale (GRS) : Les communautés affectées peuvent également déposer leurs plaintes

directement auprès du service GRS de la Banque mondiale ou auprès du Panneau d'inspection indépendant de la Banque mondiale si elles estiment avoir été lésées par le non-respect des normes environnementales et sociales.

Tableau 20 Récapitulatif des responsabilités et des délais du MGP

Étape	Action / Phase	Responsables principaux	Délai maximal
Étape 1	Réception & Enregistrement	CLGP, ONG de proximité, Points focaux Entreprise/MDC	48 heures
Étape 2	Tri, Évaluation & Enregistrement Central	Spécialiste Social UGP, Point Focal MGP	3 jours ouvrables
Étape 3	Examen, Enquête & Conciliation	CLGP, UGP-PFCIGL, Mission de Contrôle	1jours ouvrables
Étape 4	Notification de la solution & Clôture	UGP, CLGP, ONG de proximité	5 jours ouvrables
Étape 5	Escalade / Appel (Niveau 2 et 3)	UGP Provinciale	7 jours par niveau

9.5. Indicateurs des résultats

De manière générale, les indicateurs à suivre pour le MGP sont comme suit (voir Annexe 1) :

- Nombre de plaintes reçues ;
- Pourcentage des plaintes de VBG référées aux prestataires de services à travers le point focal VBG du comité local (et contre-référées du prestataire envers le MGP) ;
- Nombre de plaintes résolues ;
- Nombre de plaintes non-résolues ;
- Délai de réponse apportée aux plaintes ;
- Délai de réponse apportée aux plaintes de VBG ;
- Nombre de cas où les solutions ont donné lieu à des recours par les plaignants ;
- Canal utilisé par le plaignant pour transmettre la plainte : En personne, Téléphone, SMS/texte, Message électronique et/ou courrier, et Autre (à préciser).

10. MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES ET INFORMATION

Ce point présente de manière synthétique le processus de mobilisation de peuples autochtones pygmées de la Province du Sud-Kivu dans le cadre de mise en œuvre du PPA et du PFCIGL.

10.1.Parties prenantes identifiées et parties concernées

Dans le cadre de ce projet, les principales parties concernées du projet sont les bénéficiaires des activités du projet : la DGM, la DGDA, COMESA, SCAV, le Service d'Hygiène aux Frontières, le Ministère de Commerce, les ETDs, les populations locales y compris les autochtones pygmées, les producteurs et agriculteurs, les les promoteurs des unités de transformation agricole, les passagers aux frontières.

10.1.1. Autres parties intéressées (API)

Les autres parties intéressées suivantes ont été identifiés comme parties prenantes au projet :

- Les ONG des PA
- Autres entités gouvernementales ;
- Des agents et travailleurs du projet et des sous - traitants
- Les autorités locales et centrales ;
- Les leaders d'opinion ;
- Les leaders religieux, les professionnels des médias ;
- Médias traditionnels (radio locale et nationale, télévision, etc.) et participants aux médias sociaux (Fora des PAP) ;
- Groupes de la société civile et ONG aux niveaux régional, national et local (y compris ceux qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques et peuvent devenir partenaires du projet) ;
- Les élus locaux ;
- Les chercheurs ;
- etc…

10.1.2. Groupes défavorisés / vulnérables

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure et ne sont pas limités aux éléments suivants :

- Les ménages autochtones dirigés par une femme autochtone ;
- Les ménages autochtones composés des Orphelins et Enfants Vulnérables ;
- Ménages autochtones composés de personnes de troisième âge ;
- Les PAP vivantes avec handicap.

10.2.Plan de mobilisation des Peuples autochtones

Tableau 21 Plan de mobilisation des Peuples autochtones pygmées

Étape du projet	Sujet de consultation / message	Méthode utilisée	Cibles	Responsabilités
Préparation	- Besoin du projet - Activités prévues - Principes E&S, Gestion des risques environnementaux et sociaux / CGES, EIES, PAR, PGMO	- Réunions, ateliers et visites de terrain - Communiqués aux radios locales - TEP - E-mail, lettres	- Peuples autochtones affectés et leurs familles - Groupes vulnérables - ONG de PAP - Parties prenantes au projet	- Spécialiste en Développement Social du PFCIGL - Agences d'exécution - Consultants du PFCIGL
Mise en œuvre	- Portée du projet et activités en cours de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales contenues dans : CGES, CPPA, PPA, CPR, PAR, MGP, Plan EAS/HS - Relever les préoccupations qui sortent de la mise en œuvre - Travaux	- Réunions et visite de terrain avec la facilitation des ONG des PAP ou structures de promotion de droits des PAP - Communication dans radios communautaires - Formation et ateliers - Divulgation d'informations à travers des brochures, des dépliants, etc. - Diffusion de visuelles (audio et vidéos) dans les fora sociaux des PAP - Bureaux d'information dans les campements et villages	- Peuples Autochtones et Communautés Locales affectées et leurs familles - Groupes vulnérables - Gouvernement : - ONG des PAP - Fonctionnaires de l'Environnement, l'Economie Forestière, Intérieur, Affaires sociales et autres agences au niveau national	- ONGs de mise œuvre de PPA, PAR, Plan VBG et MGP - Points focaux en développement social et VB/EAS/HS
Clôture	- Portée du projet et activités en cours de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales contenues dans : CGES, CPPA, PPA, CPR, PAR, MGP, Plan VBG - Relever les préoccupations qui sortent de la mise en œuvre	- Réunions publiques (Tribunes d'Expressions populaires) - Communication dans radios communautaires - Panneaux et banderoles avec les messages clés en langues locales - Diffusion de visuelles (audio et vidéos) dans les fora sociaux des PAP	- Peuples autochtones et communautés locales affectées et leurs familles - Groupes vulnérables	- ONGs de mise œuvre de PPA, PAR, Plan VBG et MGP

10.3.Stratégie proposée pour la divulgation d'informations

L'UGP PFCIGL diffusera le PPA en français et Swahili dans les sites web www.pfcigl.cd, www.segcomext.net et www.mediacongo.net. Tout document du projet en rapport avec les peuples autochtones pygmées sera publié à travers les canaux accessibles et appropriés aux PAP notamment les radios communautaires, les fora des réseaux sociaux des autochtones et les TEP dans les villages PAP.

Tout au long du projet, des consultations publiques avec les peuples autochtones ainsi que leurs associations devront être réalisées afin de les mobiliser dans le projet. Ces consultations respecteront le CLIP, le cas échéant, et porteront sur les activités du projet, les impacts et mesures d'atténuation afin d'informer les PAP de l'évolution du projet, écouter et prendre en compte leurs préoccupations, les commentaires et les plaintes et les sensibiliser.

10.4. Stratégie proposée pour l'engagement des populations autochtones

Les peuples autochtones pygmées seront tenues informées au fur et à mesure de l'avancement du projet, y compris les rapports sur les performances environnementales et sociales du projet.

L'UGP PFCIGL veillera à ce que le PPA soit publié sur son site Internet et à ce que toute personne puisse accéder à ce document, tant en version provisoire qu'en version finale.

L'UGP PFCIGL accordera un délai raisonnable après sa publication pour permettre un retour d'expérience sur le PPA. Les commentaires seront reçus par e-mail : ugp@pfcigl.cd

Étant donné que dans certaines zones d'intervention du PFCIGL, il y a difficulté d'avoir des interactions en ligne, l'information peut être diffusée par le biais de plateformes numériques telles que Facebook, les groupes WhatsApp, les liens web/ sites web des organisations des Peuples autochtones (REPALEF, DGPA, ERND, COPPI-Kivu, Monde d'Espoir RD Congo, UEFA…) pour ceux qui ont accès à un téléphone ou à un ordinateur.

Les peuples autochtones peuvent être informé par les moyens de communication traditionnels (radio communautaire, appels téléphoniques et courriers électroniques avec une description claire des mécanismes permettant de fournir un retour d'information par courrier et/ou des lignes téléphoniques dédiées).

Pour les PAP non accessibles aux canaux précités, il serait idéal de leur faire parvenir les informations par le biais des associations des PAP ou des associations de promotion et défense de droits de PA qui sont établis dans les territoires respectifs d'intervention du PFCIGL. Ces dernières organiseront dans les villages PAP des rencontres des TEP, émissions radiophoniques, projection cinématographique des courtes vidéos et photos des activités du projet, etc.

L'UGP PFCIGL au travers des ONG de mise en œuvre mettront un dispositif adapté aux PAP de sorte que tous les canaux de communication qui seront utilisés précise clairement comment les peuples autochtones peuvent faire part de leurs réactions et suggestions.

11.1. Principes généraux et approche participative (NES n°7)

Le suivi et l'évaluation (S&E) du Plan en Faveur des Populations Autochtones (PPA) ont pour objectif de s'assurer que les actions prévues sont exécutées de manière efficace, équitable, transparente et conformes aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°7 (NES7) de la Banque mondiale. Conformément à la NES7, les mécanismes de suivi-évaluation intègrent des mécanismes formalisés garantissant la participation directe et inclusive des communautés Batwa. L'approche adoptée repose sur le **suivi participatif communautaire** et le **co-pilotage des activités**, permettant aux représentants Batwa d'être des acteurs à part entière du contrôle, de la validation et de l'évaluation des interventions qui les concernent.

11.2. Institutionalisation du rôle des représentants Batwa dans le suivi

Dans chacun des quatorze (14) campements Batwa couverts par le projet (Kagaragara, Kahorohoro, Mutarule, Avenue Lupangu/Bwegera, Rugenge, Bwange, Kamulekezi, Kamashuli, Karhanyabozi, Kaboneke, Butimbo, Kagezi, Kisiza et Bushenyi), il sera mis en place un **Comité Communautaire de Suivi Batwa (CCSB)**.

Ces comités, dont la composition respectera la parité hommes-femmes et intégrera la représentation des jeunes, constitueront l'organe formel d'interface entre la communauté Batwa, l'Unité de Gestion du Projet (UGP), l'Opérateur de Proximité (ONG) et les entreprises de travaux.
Le rôle formel et juridiquement encadré des représentants des communautés Batwa couvre quatre axes majeurs :

(1) **Vérification et validation des listes de bénéficiaires :**

- Les représentants du CCSB participent obligatoirement, aux côtés de l'Opérateur de Proximité et des autorités locales, à l'identification, la vérification et la confirmation préalable des listes de ménages et d'individus Batwa bénéficiaires des mesures d'appui (kits scolaires, intrants agricoles, formations professionnelles, programmes d'alphabétisation, accès au travail de main-d'œuvre sur les chantiers).
- Aucune liste de bénéficiaires Batwa ne sera validée ni exécutée sans le PV de confirmation signé/apposé d'empreinte par les délégués du CCSB.

(2) **Confirmation et PV de livraison des équipements, terres et infrastructures :**

- La réception et la distribution des kits (kits d'hygiène, matériel agricole, kits de poterie), la confirmation des dotations en terres (terres d'habitation, champs, espaces pour cimetières) ainsi que la livraison des systèmes d'adduction d'eau potable dans les campements requièrent la présence physique des membres du CCSB.
- Un Procès-Verbal (PV) de livraison et de conformité communautaire sera

conjointement signé par l'Opérateur de proximité, le fournisseur/entrepreneur et le président du CCSB pour attester la réception effective et la qualité des biens délivrés.

(3) **Validation de l'achèvement et réception des constructions :**

- Pour toute infrastructure de base construite ou aménagée au bénéfice direct ou indirect des Batwa (points d'eau potable, écoles, blocs sanitaires, marchés, centres communautaires), les représentants du CCSB sont membres de droit de la commission de réception technique et sociale des travaux.
- Ils valident l'accessibilité culturelle et physique des ouvrages ainsi que le respect des spécifications convenues lors des consultations initiales.

(4) **Tableaux de bord communautaires et Audits sociaux participatifs :**

- Tableaux de bord communautaires : Chaque trimestre, les CCSB renseignent, avec l'appui méthodologique de l'Opérateur de Proximité, un tableau de bord communautaire simplifié (utilisant des pictogrammes et des échelles visuelles adaptées). Ce tableau évalue le niveau de satisfaction des Batwa sur la mise en œuvre du PPA, le respect des engagements du projet, les cas de discrimination constatés et le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
- Audits sociaux participatifs : De manière semestrielle, des séances d'audit social communautaire seront organisées dans chaque campement sous la direction des CCSB. Elles permettront de passer en revue la transparence dans l'attribution des emplois locaux, l'utilisation du budget alloué aux activités PA, et de formuler des ajustements correctifs transmis directement à l'UGP et à la Banque mondiale.

11.3. Dispositif institutionnel et niveaux de suivi

Le dispositif de suivi-évaluation s'articule autour de trois niveaux complémentaires :

(1) **Le Suivi Interne (Opérationnel) :** Assuré de manière continue par l'Expert en Sauvegarde Sociale de l'UGP-PFCIGL, les relais communautaires et l'Opérateur de Proximité (ONG). Ce niveau veille à la réalisation physique des activités et à la collecte mensuelle des indicateurs.

(2) **Le Suivi Participatif Communautaire :** Assuré par les Comités Communautaires de Suivi Batwa (CCSB) à travers la tenue des tableaux de bord, les PV de livraison/réception et la participation aux audits sociaux.

(3) **L'Évaluation Externe (Indépendante) :** Réalisée à mi-parcours et à la fin du projet par un consultant indépendant spécialisé dans les questions de droits des peuples autochtones. L'évaluateur externe organisera des focus groups exclusifs avec les Batwa et s'appuiera prioritairement sur les tableaux de bord communautaires pour mesurer l'impact socio-économique réel du PPA.

Official Use Only

11.4. Matrice des intervenants, rôles et fréquence de suivi

Le tableau ci-dessous synthétise la répartition des responsabilités, la nature des interventions et les fréquences de suivi-évaluation :

Tableau 22 : Intervenants, types, rôles et fréquence du suivi-évaluation du PPA

Intervenants	Rôle formel et responsabilités dans le S&E	Type d'intervention / Outil	Fréquence
Comités Communautaires de Suivi Batwa (CCSB)	•Vérification/validation des listes de bénéficiaires • Signature des PV de livraison (kits, terres, points d'eau) • Participation aux réceptions de travaux de construction • Renseignement des tableaux de bord communautaires • Co-animation des audits sociaux	• Procès-Verbaux de livraison et réception • Tableaux de bord communautaires visuels • Audits sociaux participatifs	Continue / Mensuelle (listes & kits) ; Trimestrielle (tableaux de bord) ; Semestrielle (audits sociaux)
Opérateur de Proximité (Consortium ONG PA)	• Encadrement technique et renforcement de capacités des CCSB • Facilitation de la collecte des données communautaires • Organisation des réunions de restitution et d'audit social • Reporting mensuel consolidé à l'UGP	• Fiches de suivi d'activités • Rapports mensuels d'avancement • PV de réunions communautaires	Mensuelle
Unité de Gestion du Projet (UGP - Expert Social)	• Consolidation globale du suivi du PPA • Vérification terrain du respect de la NES7 • Traitement des alertes remontées par les CCSB et le MGP • Intégration des données dans les rapports d'avancement du PFCIGL	• Missions de supervision terrain • Rapports trimestriels de sauvegarde sociale • Registre MGP	Trimestrielle
Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) / CPE	• Contrôle institutionnel de la conformité environnementale et sociale de la mise en œuvre du PPA conformément aux normes nationales	• Missions d'inspection et d'audit environnemental et social	Semestrielle
Banque mondiale	• Supervision générale de la conformité avec la NES7 • Examen des rapports de suivi et des tableaux de bord communautaires • Évaluation du soutien communautaire large	•Missions de supervision conjointe • Examen des rapports trimestriels	Semestrielle
Consultant Externe Indépendant	•Évaluation indépendante de l'impact socio-économique du PPA sur les Batwa • Analyse objective du niveau d'inclusion et de satisfaction des communautés	• Enquêtes ménages Batwa • Focus groups de bilan participatif	Mi-parcours et Fin de projet

		• Rapports d'évaluation	

11.5. Indicateurs de suivi-évaluation axés sur la participation Batwa

Outre les indicateurs quantitatifs de réalisation, le système de suivi mesure spécifiquement le degré d'implication des Batwa :

- **Indicateurs de participation et de validation :**
  - Pourcentage de listes de bénéficiaires Batwa formellement validées par un PV signé par le CCSB (Cible : 100%).
  - Taux de PV de livraison de kits/équipements et de réception d'ouvrages d'eau/construction co-signés par les représentants Batwa (Cible : 100%).
  - Nombre de tableaux de bord communautaires complétés et transmis trimestriellement par les CCSB.
  - Nombre d'audits sociaux participatifs organisés par an dans les campements (Cible : 2 par campement/an).
- **Indicateurs de résultats et d'impact socio-économique :**
  - Taux de recrutement de la main-d'œuvre Batwa sur les chantiers du sous-projet PFCIGL.
  - Nombre de points d'eau fonctionnels livrés et gérés avec la participation des Batwa.
  - Nombre de titres fonciers/actes d'octroi de terres sécurisés en faveur des ménages Batwa.
  - Taux de résolution des plaintes déposées par des Batwa via le MGP adapté (Cible : 100%).
  - Niveau de satisfaction globale exprimé par les communautés Batwa lors des audits sociaux (Cible : > 80%).

Official Use Only

11. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT DU PPA

La mise en œuvre des actions du PPA exigera un budget supplémentaire qui sera inclut au projet.

Tableau 23 : Budget général et plan de financement de la mise en œuvre du PPA

N°	Postes budgétaires / Rubriques d'activités	Détails et bases de calcul	Budget PPA(USD)
1	Insertion professionnelle & Emploi PA	Suivi du quota de 30% de recrutement Batwa sur les chantiers, modules de préparation à l'emploi.	**15 000**
2	Santé, Hygiène, Assainissement & Prévention VBG/EAS/HS	Sensibilisation, kits hygiéniques, modules spécifiques VBG/EAS/HS adaptés aux campements Batwa (*auparavant en PM*).	**35 000**
3	Approvisionnement en Eau Potable (14 ouvrages)	14 ouvrages d'eau potable (8 forages motorisés/solaires et 6 aménagements de sources) dans les 14 villages à raison de 10 000 $ / ouvrage.	**140 000**
4	Formation professionnelle aux métiers (Préalable)	Formation qualifiante de 450 jeunes et femmes Batwa dans des centres professionnels (200 $/apprenant).	**90 000**
5	Valorisation des savoirs endogènes et pharmacopée	Appui aux comités traditionnels et structuration de la pharmacopée dans les campements.	**20 000**
6	Appui à la scolarisation (Primaire et Secondaire)	Prise en charge complète de 1 000 enfants sur 3 années scolaires (frais, fournitures, uniformes).	**150 000**
7	Kits de démarrage / Entrepreneuriat (450 kits)	Octroi de 450 kits professionnels aux 450 diplômés des formations à 300 $ / kit (*quantités harmonisées*).	**135 000**
8	Appui aux activités agricoles & terres d'exploitation	Acquisition/location de 100 ha de terres agricoles, intrants et outillages pour 500 ménages.	**60 000**
9	Sécurisation foncière des terres d'habitation (14 campements)	Frais administratifs, géomètres, titrage foncier et sécurisation juridique de l'habitation des 14 campements.	**35 000**
10	Acquisition foncière pour cimetières (8 campements)	Achat notarié, sécurisation et aménagement de 8 parcelles de cimetières (3 000 $ / site).	**24 000**
11	Appui à l'alphabétisation des adultes	Fonctionnement de centres d'alphabétisation pour 300 adultes Batwa.	**18 000**
12	Opérateur de proximité (Consortium ONG)	Recrutement et fonctionnement sur 36 mois de l'ONG d'encadrement de proximité des Batwa.	**90 000**
13	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) spécifique PA	Installation de boîtes à plaintes culturellisées, fonctionnement des comités locaux MGP Batwa (*auparavant en PM*).	**25 000**

14	Suivi-Évaluation, Audits et Restitution du PPA	Missions de suivi semestriel UGP/ACE, audits environnementaux et sociaux, ateliers de restitution.	**30 000**
Sous-total Activités et Mise en œuvre			**867 000**
Imprévus et contingences (approx. 5%) **Provisions pour aléas logistiques et ajustements de terrain.**			**43 000**
BUDGET TOTAL DU PPA			**1 777 000 USD**

Le budget total de la mise en œuvre du PPA est estimé à ***un million sept-cent soixante-dix-sept mille*** (***1 777 000 USD)***

12. CONCLUSION

Le Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) du Projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL) constitue un cadre opérationnel exhaustif conçu pour garantir le respect rigoureux de la Norme Environnementale et Sociale n°7 (NES n°7) du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale, ainsi que de la loi nationale n°22/030 portant protection et promotion des droits des Peuples Autochtones Pygmées en RDC.

L'évaluation sociale approfondie menée dans les 14 campements des territoires d'Uvira, Walungu et Idjwi (regroupant 536 ménages soit 1 728 personnes Batwa) révèle une vulnérabilité accrue des ménages autochtones pygmées, caractérisée par une précarité économique extrême, une insécurité foncière permanente, un accès très limité à l'eau potable, à la santé et aux infrastructures d'assainissement, ainsi que par un taux d'abandon scolaire élevé. Bien que les sous-projets prévus (aménagement de postes frontaliers, réhabilitation de ports, construction de marchés et infrastructures routières) n'entraînent aucun déplacement physique direct ni perte de terres coutumières pour les Batwa, le projet génère des attentes fortes ainsi que des risques d'impacts indirects (exclusion de la main-d'œuvre locale, VBG/EAS/HS, perturbation des activités économiques traditionnelles).

Pour garantir que les Peuples Autochtones Pygmées tirent des bénéfices socio-économiques durables et adaptés à leur culture, le PPA formule un ensemble d'actions prioritaires comprenant :

- L'insertion prioritaire des PA comme main-d'œuvre locale et l'appui aux activités génératrices de revenus et à l'entrepreneuriat ;
- L'amélioration des conditions d'hygiène, de santé et l'accès à l'eau potable dans les campements ;
- Le soutien continu à la scolarisation des enfants Batwa et à l'alphabétisation des adultes ;
- Le plaidoyer auprès des autorités administratives pour l'accès aux titres fonciers d'habitation et la sécurisation d'espaces communautaires (cimetières).

Le déploiement efficace de ces activités repose sur l'engagement direct d'un « Opérateur de proximité » (consortium d'ONG spécialisées) et sur la participation active des leaders communautaires Batwa tout au long du cycle du projet.

En réponse directe aux exigences d'exhaustivité budgétaire de la Banque Mondiale, toutes les activités du PPA, y compris la gestion du MGP, la prévention des VBG/EAS/HS et l'encadrement de proximité par une ONG spécialisée, sont estimé à 1 777 000 USD, dont 812 000 USD le budget total des activités du Plan en faveur des Peuples Autochtones Pygmées.

En définitive, l'intégration rigoureuse des mesures d'atténuation et des actions de développement préconisées par ce PPA permettra d'assurer l'adhésion libre, informée et soutenue des communautés Batwa, d'éviter toute marginalisation et de maximiser l'impact positif du PFCIGL sur le développement inclusif dans la région des Grands Lacs.

REFERENCES

- BARUME Albert K. « Étude sur le cadre légal pour la protection des droits des peuples indigènes et tribaux au Cameroun », Organisation internationale du travail (OIT), p. 68.
- Cadre Environnementale et sociale de la Banque mondiale
- Cellule Infrastructures, Cadre de planification en faveurs des Peuples autochtones pour le Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL), Juin 2022, 190 pages
- CEP-O, Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones Pygmées (CPPA) pour le Programme d'Amélioration du Secteur de l'Eau potable et Assainissement (PASEA), janvier 2023, 187 pages
- CIPIVIE-Caritas Owanda, Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Décembre 2020, 64 pages
- Constitution de 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la RDC
- Constitution de la RDC, février 2006
- DGPA, Atlas de localisation des Peuples autochtones, 2014
- Environnement, Ressources Naturelles et Développement, PACDF-DGM/RDC, bilan des activités PACDF 2018, 23 pages
- Loi n° 11/009 du 09 juillet portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement
- Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régimes de sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980
- Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier
- Loi N°22/00 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples Autochtones Pygmées
- PFCIGL, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), projet de facilitation du commerce et intégration dans la région des grands lacs « PFCIGL », novembre 2021, 549 pages
- PFCIGL, Plan de Mobilisation de Parties Prenantes (PMPP), projet de facilitation du commerce et intégration dans la région des grands lacs « PFCIGL », novembre 2021, 149 pages
- PFCIGL, Procédures de Gestion De la Main d'Œuvre (PGMO), projet de facilitation du commerce et intégration dans la région des grands lacs « PFCIGL », mars 2022, 52 pages
- Rapport d'ONG de peuples autochtones pygmées 2013 : les peuples autochtones en RDC : l'injustice des multiples formes de discrimination
- Secrétariat général à l'Agriculture, Cadre de Planification en faveur des Populations autochtones pour le Programme National de Développement Agricole (PNDA), Mai 2021, 234 pages
- SOCOF, Plan en faveur des Peuples Autochtones pour le Projet CAB5 (Central African Back Bône, Phase 5), septembre 2019, 136 pages

Official Use Only

13. ANNEXES

Annexe 1 : Ordre de mission

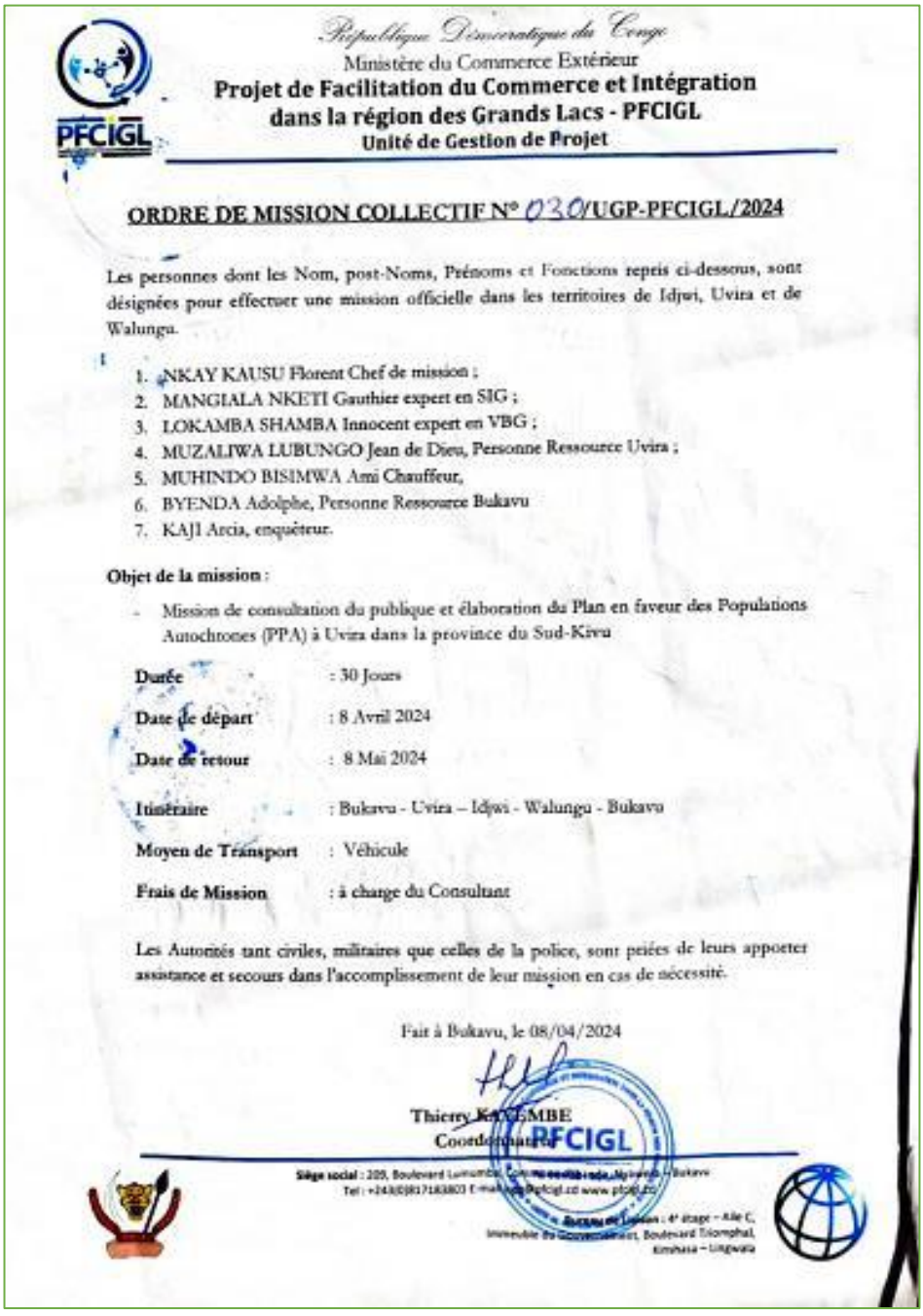

République Démocratique du Congo
Ministère du Commerce Extérieur
Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL
Unité de Gestion de Projet

ORDRE DE MISSION COLLECTIF N° 030/UGP-PFCIGL/2024

Les personnes dont les Nom, post-Noms, Prénoms et Fonctions repris ci-dessous, sont désignées pour effectuer une mission officielle dans les territoires de Idjwi, Uvira et de Walungu.

1. NKAY KAUSU Florent Chef de mission ;
2. MANGIALA NKETI Gauthier expert en SIG ;
3. LOKAMBA SHAMBA Innocent expert en VBG ;
4. MUZALIWA LUBUNGO Jean de Dieu, Personne Ressource Uvira ;
5. MUHINDO BISIMWA Ami Chauffeur,
6. BYENDA Adolphe, Personne Ressource Bukavu
7. KAJI Arcia, enquêteur.

Objet de la mission :

- Mission de consultation du publique et élaboration du Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) à Uvira dans la province du Sud-Kivu

Durée : 30 Jours
Date de départ : 8 Avril 2024
Date de retour : 8 Mai 2024
Itinéraire : Bukavu - Uvira – Idjwi - Walungu - Bukavu
Moyen de Transport : Véhicule
Frais de Mission : à charge du Consultant

Les Autorités tant civiles, militaires que celles de la police, sont priées de leurs apporter assistance et secours dans l'accomplissement de leur mission en cas de nécessité.

Fait à Bukavu, le 08/04/2024

Thierry KAYEMBE
Coordonnateur

PFCIGL

Vu à l'arrivée au Cabinet du Gouverneur de Province

Vu pour arriver à Mairie de Bukavu le 8/4/2024

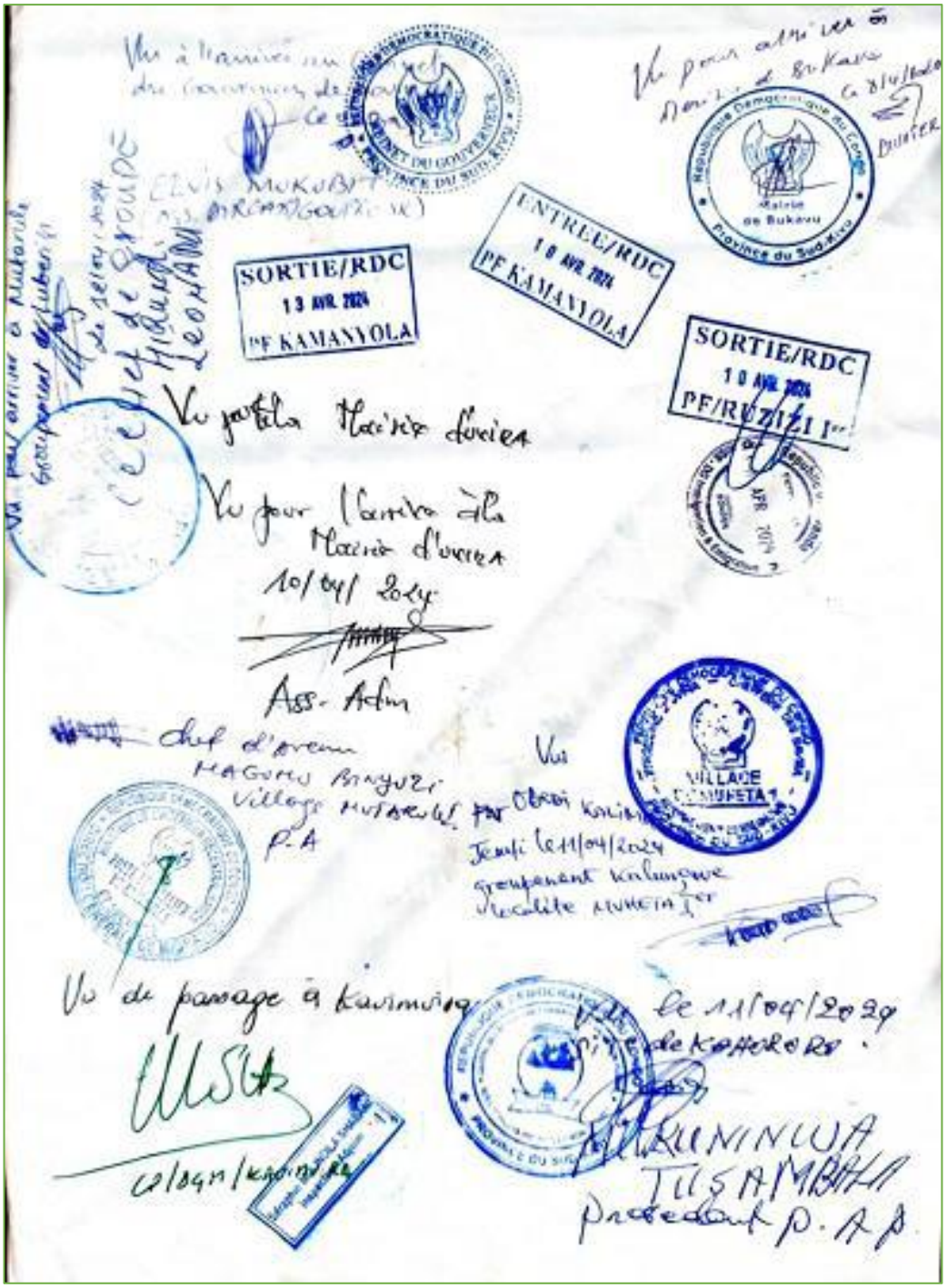

ELVIS MUKUBET
(ASS. DIRECTEUR GOUVERNEUR)

Cabinet du Gouverneur
Province du Sud-Kivu

Mairie de Bukavu
Province du Sud-Kivu

ENTREE/RDC
10 AVR 2024
PF KAMANYOLA

SORTIE/RDC
13 AVR 2024
PF KAMANYOLA

SORTIE/RDC
10 AVR 2024
PF/RUZIZI I

Vu pour arriver à Mutarule
Groupement de Luberizi
le 10/04/2024
Cabinet de Groupe
Hiaunji
Leonard

Vu pour la Mairie d'Uvira

Vu pour l'arrivée à la Mairie d'Uvira
10/04/2024

Ass. Adm

Chef d'avenue
MAGUMU BINYUZI
Village MUTARULE
P.A

Vu
Obedi Kalimba
Jeudi le 11/04/2024
Groupement Kalungwe
Localité MUHETA I

VILLAGE DE MUHETA 1

Vu de passage à Kavimvira
le 11/04/2024
Cité de KAHORORO

Cabinet Gouverneur
Province du Sud-Kivu

KUNINWA
TUSAMBALI
Président P.A.P

Annexe 2 : Liste des personnes / institutions contactées

- **Réunion de cadrage au PFCIGL**

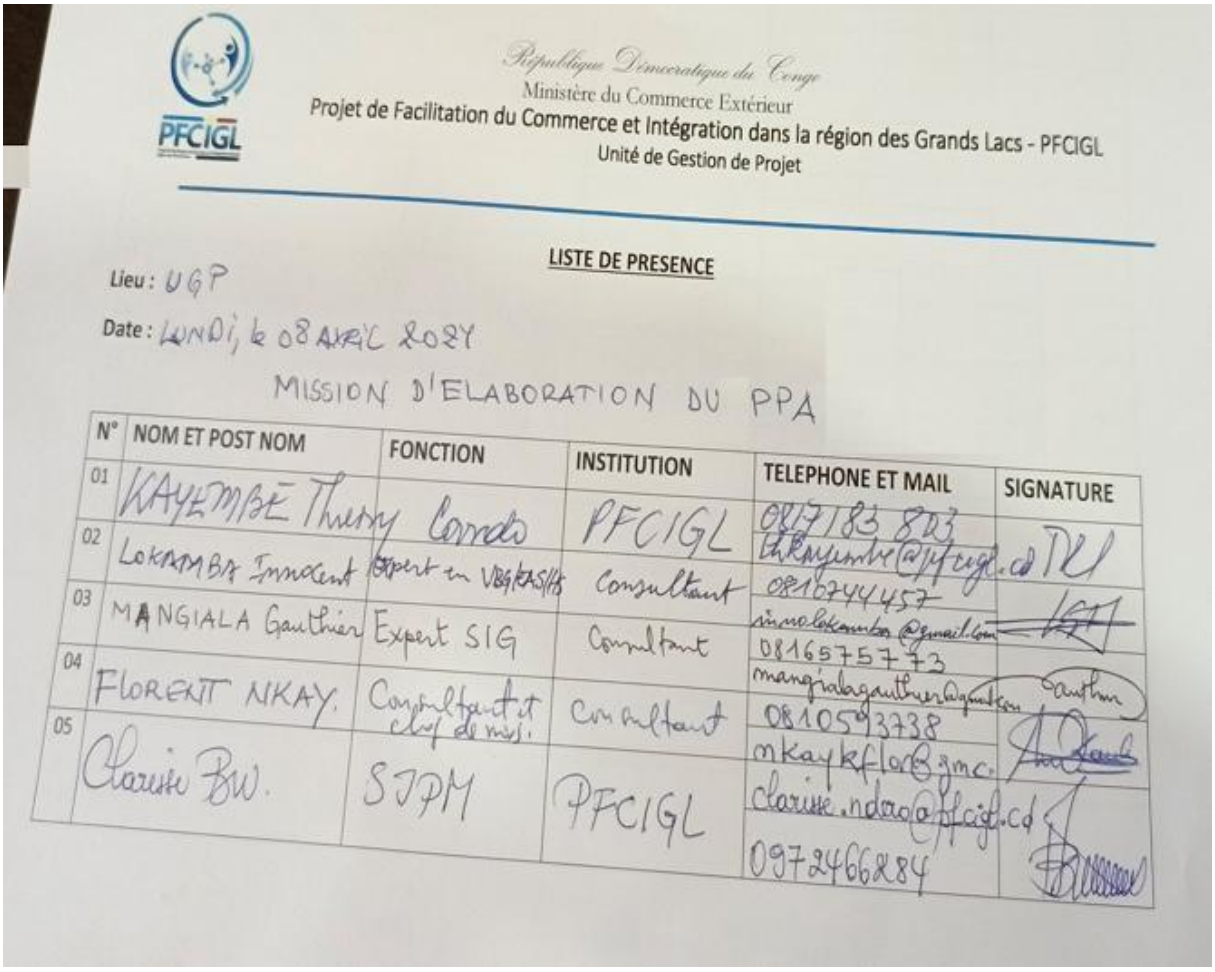

République Démocratique du Congo
Ministère du Commerce Extérieur
Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL
Unité de Gestion de Projet

PFCIGL

LISTE DE PRESENCE

Lieu : UGP

Date : LUNDI, le 08 AVRIL 2024

MISSION D'ELABORATION DU PPA

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	INSTITUTION	TELEPHONE ET MAIL	SIGNATURE
01	KAYEMBE Thierry	Conseiller	PFCIGL	0817183803	
02	LOKAMBA Innocent	Expert en VBG/EAS/HS	Consultant	0816744457	
03	MANGIALA Gauthier	Expert SIG	Consultant	0816575773	
04	FLORENT NKAY.	Consultant et chef de miss.	Consultant	0810593738	
05	Clarisse BW.	SJPM	PFCIGL	0972466284	

Annexe 3 : Consultations Publiques

- **Consultation publique à Bukavu**

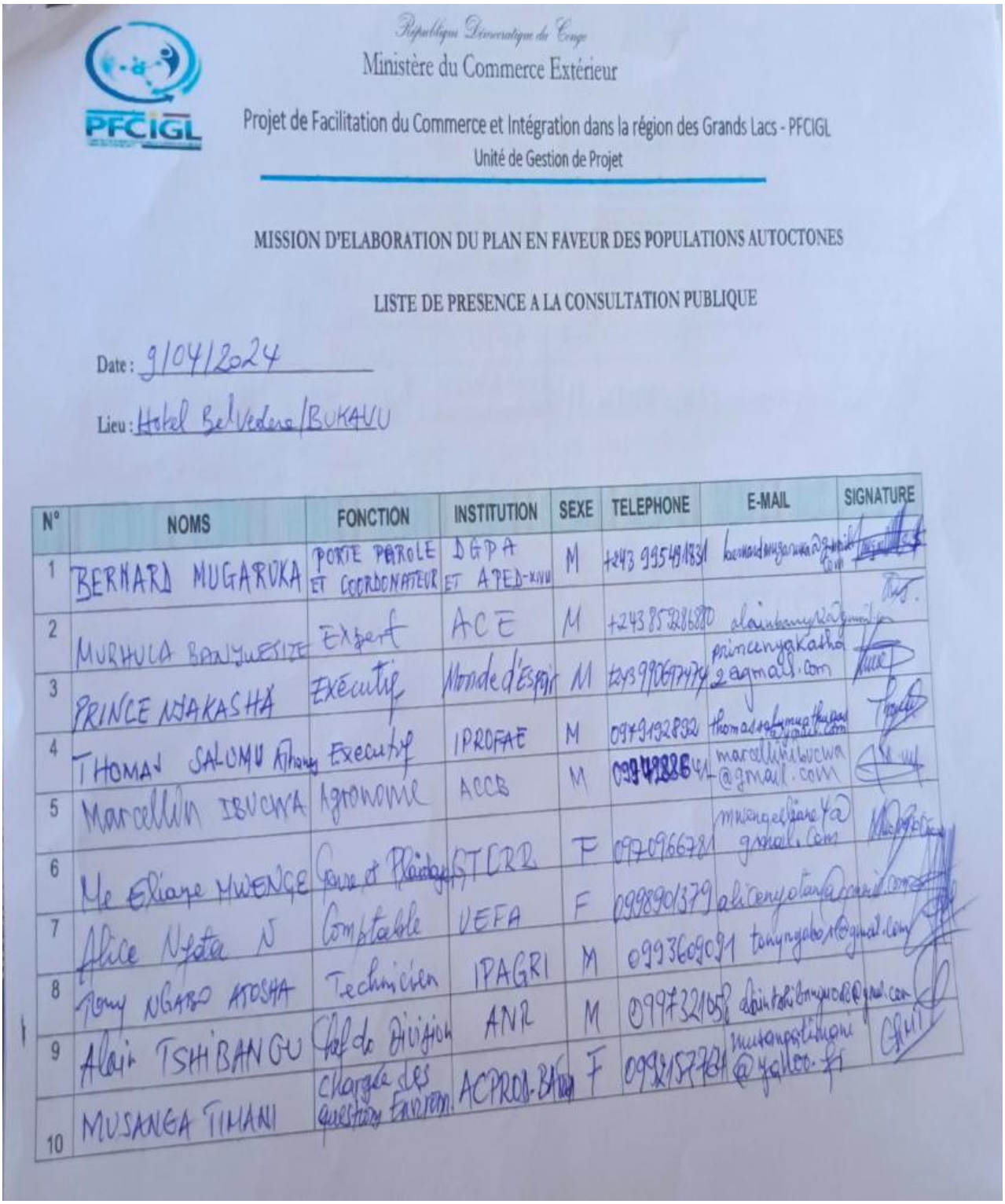

République Démocratique du Congo

Ministère du Commerce Extérieur

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : 9/04/2024

Lieu : Hotel Belvedere/BUKAVU

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
1	BERNARD MUGARUKA	PORTE PAROLE ET COORDONATEUR	DGPA ET APED-KIVU	M	+243 995491831	bernardmugaruka@gmail.com	
2	MURHULA BANYWESIZE	Expert	ACE	M	+243 852286880	alainbany[illegible]@gmail.com	
3	PRINCE NJAKASHA	Exécutif	Monde d'Espoir	M	+243 990697474	princenyakasha2@gmail.com	
4	THOMAS SALUMU Athanas	Executif	IPROFAE	M	0979192892	thomassalumuathanas@gmail.com	
5	Marcellin IBUCWA	Agronome	ACCB	M	0994288641	marcellinibucwa@gmail.com	
6	Me Eliane MWENGE	Genre et Plaidoyer	GTCRR	F	0970966781	mwengeeliane4@gmail.com	
7	Alice Nyota N	Comptable	UEFA	F	0998901379	alicenyotan@gmail.com	
8	Tony NGABO ATOSHA	Technicien	IPAGRI	M	0993609091	tonyngabo1@gmail.com	
9	Alain TSHIBANGU	Chef de Division	ANR	M	0997321058	alaintshibangu08@gmail.com	
10	MUSANGA TIMANI	Chargée des questions Environn.	ACPROD-BATWA	F	0992157764	musangatimani@yahoo.fr	

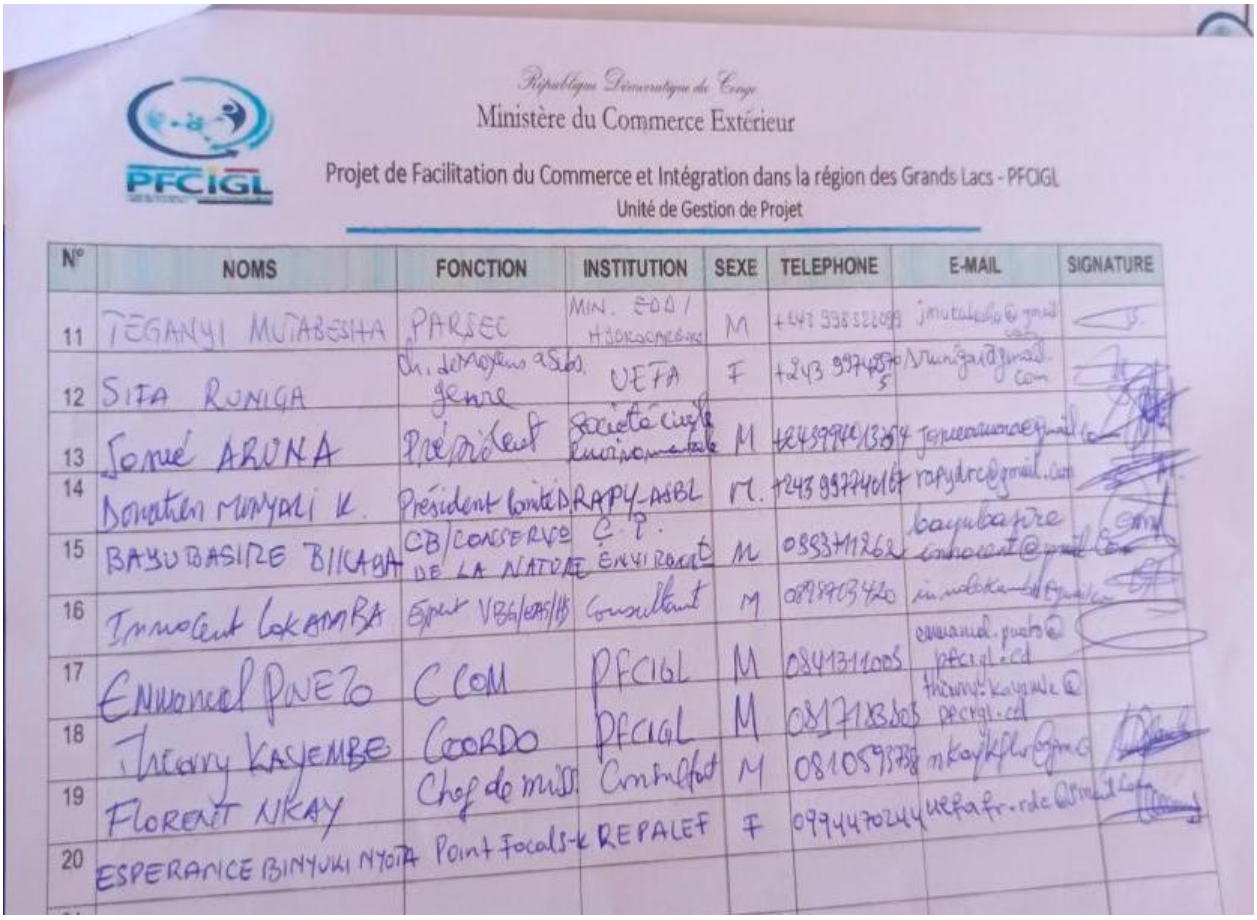

République Démocratique du Congo

Ministère du Commerce Extérieur

PFCIGL

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
11	TEGANYI MUTABESHA	PARSEC	MIN. EDD / HYDROCARBONS	M	+243 998322099	jmutabesha@gmail.com	
12	SIFA RUNIGA	Ch. de Moyens a Subs. genre	UEFA	F	+243 997425705	sruniga@gmail.com	
13	Jonué ARUNA	Président	Société civile environnementale	M	+243 994013354	jonuearuna@gmail.com	
14	Donatien MUNYALI K.	Président Comité D	RAPY-ASBL	M.	+243 997740167	rapydrc@gmail.com	
15	BAYUBASIRE BIKAGA	CB/CONSERVO DE LA NATURE	C.I. ENVIRONT	M	0993711262	bayubasire innocent@gmail.com	
16	Innocent LOKAMBA	Expert VBG/EAS/HS	Consultant	M	0898703420	innolokamba@gmail.com	
17	Emmanuel PUEZO	C COM	PFCIGL	M	0841311005	emmanuel.puezo@pfcigl.cd	
18	Thierry KAYEMBE	COORDO	PFCIGL	M	0817183803	thierry.kayembe@pfcigl.cd	
19	FLORENT NKAY	Chef de miss.	Consultant	M	0810593738	nkaykflo@gmail.com	
20	ESPERANCE BINYUKI NYOTA	Point Focal S-K	REPALEF	F	0994470244	uefafr.rdc@gmail.com	

- **Consultation publique à Uvira**

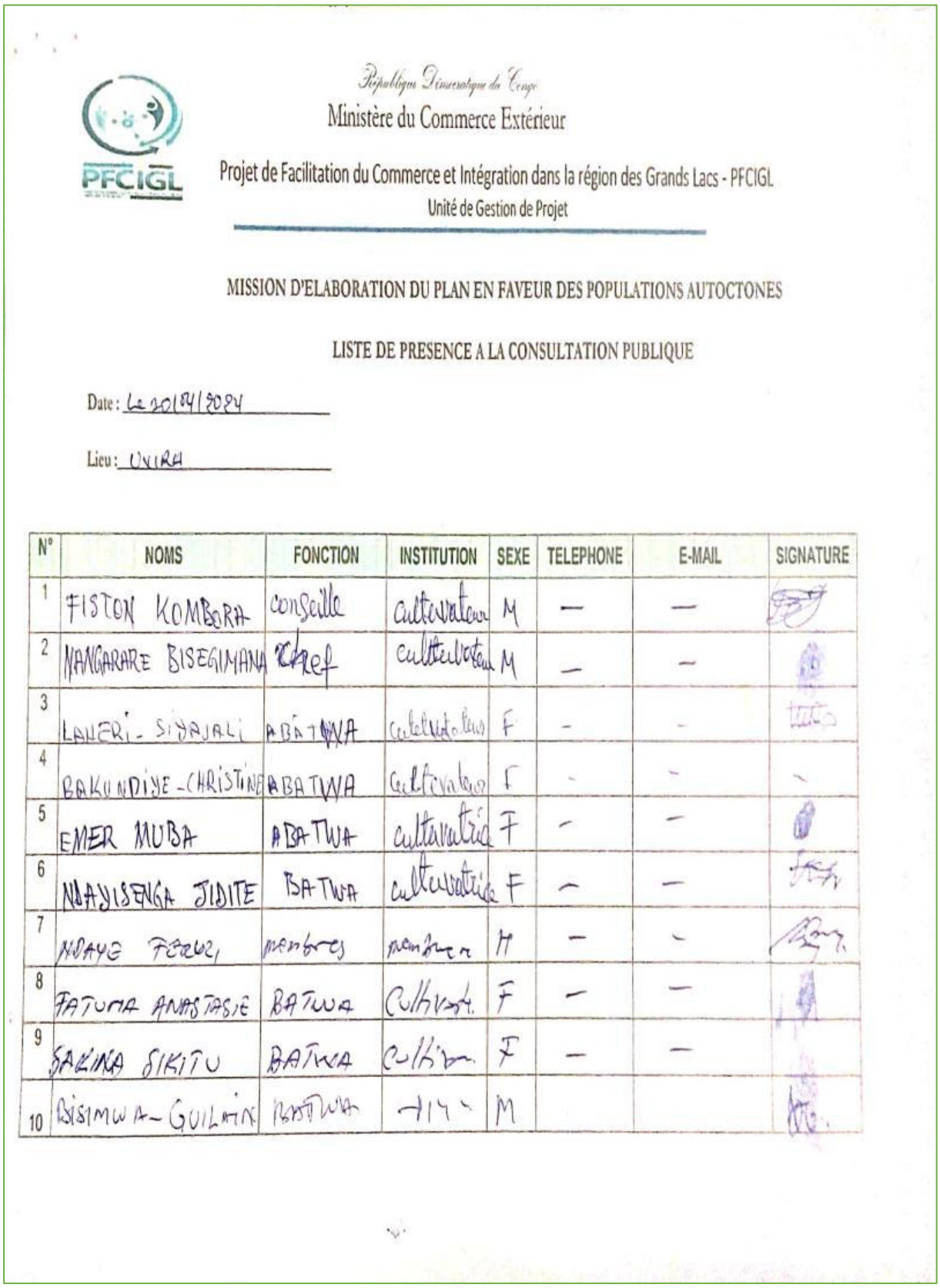

République Démocratique du Congo
Ministère du Commerce Extérieur

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL
Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : Le 20/04/2024

Lieu : UVIRA

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
1	FISTON KOMBORA	conseille	cultivateur	M	—	—	
2	NANGARARE BISEGIMANA	Chef	cultivateur	M	—	—	
3	LANERI - SIYAJALI	BATWA	cultivateur	F	-	-	
4	BAKUNDIYE - CHRISTINE	BATWA	Cultivateur	F	-	-	
5	EMER MUBA	BATWA	cultivatrice	F	-	-	
6	NDAYISENGA JIDITE	BATWA	cultivatrice	F	—	—	
7	NDAYE FEREZI	membres	membre	H	—	-	
8	FATUMA ANASTASIE	BATWA	Cultivat.	F	—	—	
9	SAKINA SIKITU	BATWA	Cultiv.	F	—	—	
10	BISIMWA - GUILAIN	BATWA	Cult	M			

République Démocratique du Congo

Ministère du Commerce Extérieur

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : Le 10/04/2024

Lieu : UVIRA

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
1	KIFANO KIBONJE Lucky	ATA	Territoire UVIRA	M	0979348635	lucky.kifano@gmail.com	
2	Lwetso Bulambo	Contentieux	DGM	M	0978280456	—	
3	BYANUNGU BASEME	Chef de division	ANR	M	0990875100	—	
4	Ir MBONGO.T. Shemu	Agronome	IAT/UV	M	0979537271	mbongotumaini@gmail.com	
5	SHUKURU MUNAMBIRA Destin	Agronome/MAIRIE	IVA / UVIRA	M	0974949591	shukurudestin@gmail.com	
6	LUTWA MUBALAMA Lémarel	Secrétaire B. urbain Jeunesse	MIN. JEUNESSE N.C. CCH-NAT	M	0842435346	lutwamubalama@gmail.com	
7	AMANI KABULA Roger	CHEF DE SERVICE	COMMERCE EXT	M	0994484601	amanikabula@gmail.com	
8	BUHUGU TONTON	Representant	cultivateur	M	0979376051	—	
9	MILAN ROGER KASIGWA	Secretaire	cultivateur	M	0997402163	—	
10	MDUNDU FATUMA	Conseille	cultivatrice	F	—	—	

République Démocratique du Congo

Ministère du Commerce Extérieur

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : Le 10/04/2024

Lieu : UVIRA

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
1	NDAMBI DUNIA Système	Analyliste de dégâts	Ant. Hum/Mairie	M	0977194656	ndambidunia5@gmail	[signature]
2	BARUZI NKONZI	PROTOCOLE	AFFAIRE SOCIALE	M	0994455105		[signature]
3	ALI DJAFARI	Sensibilisateur	SOCOPAIKI	M	0859 48149		[signature]
4	MAKUNI_JP	Service du Protocole	Mairie	M	0973898657		[signature]
5	Noha KIMUHA	SAF/OCC	OCC	F	0998613311	noha.kimuha@gmail	[signature]
6	SIFA GRACE	Secretaire	CEFI	F	0892885103		[signature]
7	MAHUNO JOHN	Secretaire	Pygmée	M	0973459390		[signature]
8	FABIEN SELEMANI		MIMBUTI	M	0813268552		[signature]
9	MAOMBI TOTO		MIMBUTI	F	—		[signature]
10	NAFIA CHAKUPENDA	VSP de la communauté auto	communauté autochtone	F	897421642	chakupenda@gmail.com	[signature]

Ministère du Commerce Extérieur

PFCIGL

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
11	MAJALIWA SAFI	CELCOM	MAIRIE	F	0853590462	–	[signature]
12	ALI DJAFARI	Sensibilisateur	SOCOPAKI	M	0859494149	–	[signature]
13	BARUZI NKONZI	PROTOCOLE	AFFAIRE SOC	M	0994455105	–	[signature]
14	NJAMBI JUNIA	CHARGE DE DEGATS	ANT. HUM/ MAIRIE	M	0977194658	–	[signature]
15	AMANI KABULA	CHEF DE SERVICE	COMMERCE EXT	M	0994484601	–	[signature]
16	LUTWA MUBALAMA Léonard	Secrétaire S/urbain, Jeun.	SERVICE BUREAU URBAIN JE	M.	0842435346	–	[signature]
17	SHUKURU MUNAMBIRA Destin	Agronome (PPV)	Inspection urbaine agriculture	M	0974949591	shukuru.destin@gmail.com	[signature]
18	Bernadette Boaze	memoire	Kamanyola	F	–	–	
19	LEVIS ALIABO	ANIMANCT	ADEPEA	M	0978251717		LEVIS
20							
21							
22							
23							
24							
25							

- **Consultation publique à Idjwi**

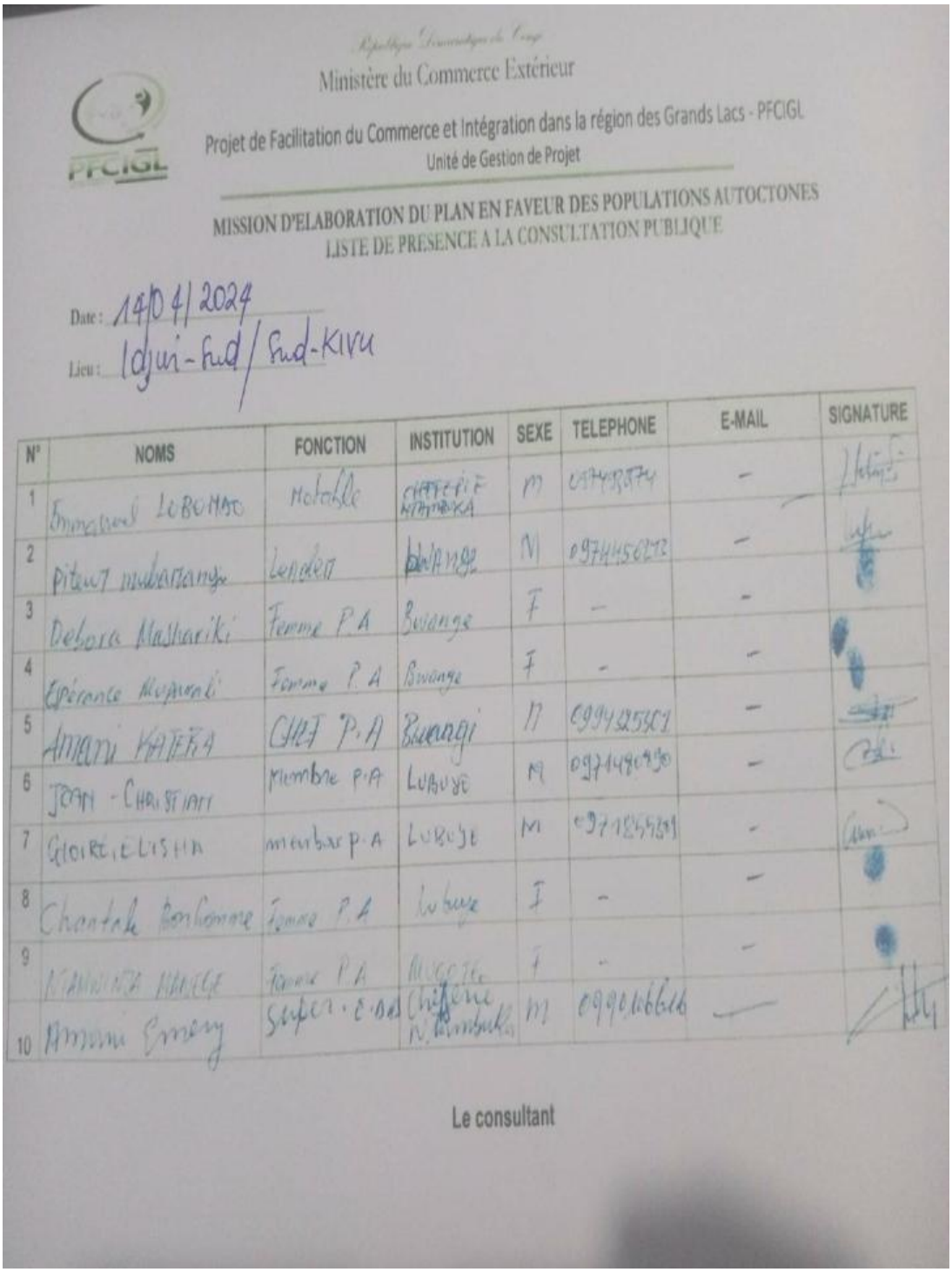

République Démocratique du Congo

Ministère du Commerce Extérieur

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : 14/04/2024

Lieu : Idjwi-Sud / Sud-Kivu

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
1	Emmanuel LOBOMBO	Notable	Chefferie Ntambuka	M	0974938774	-	
2	Pitewi mubarangi	Leader	Bwange	M	0974450273	-	
3	Debora Mashariki	Femme P.A	Bwange	F	-	-	
4	Espérance Mupawali	Femme P.A	Bwange	F	-	-	
5	Amani KATERA	CHEF P.A	Bwangi	M	0994325501	-	
6	JOAN - CHRISTIAN	Membre P.A	LUBUYE	M	0971480890	-	
7	GLOIRE ELISHA	membre P.A	LUBUYE	M	0971855389	-	
8	Chantale Bonhomme	Femme P.A	Lubuye	F	-	-	
9	NTAMWINZA MANEGE	Femme P.A	MUGOTE	F	-	-	
10	Amani Emery	Super. E.D.S	Chefferie N. Ntambuka	M	0990106616	—	

Le consultant

République Démocratique du Congo

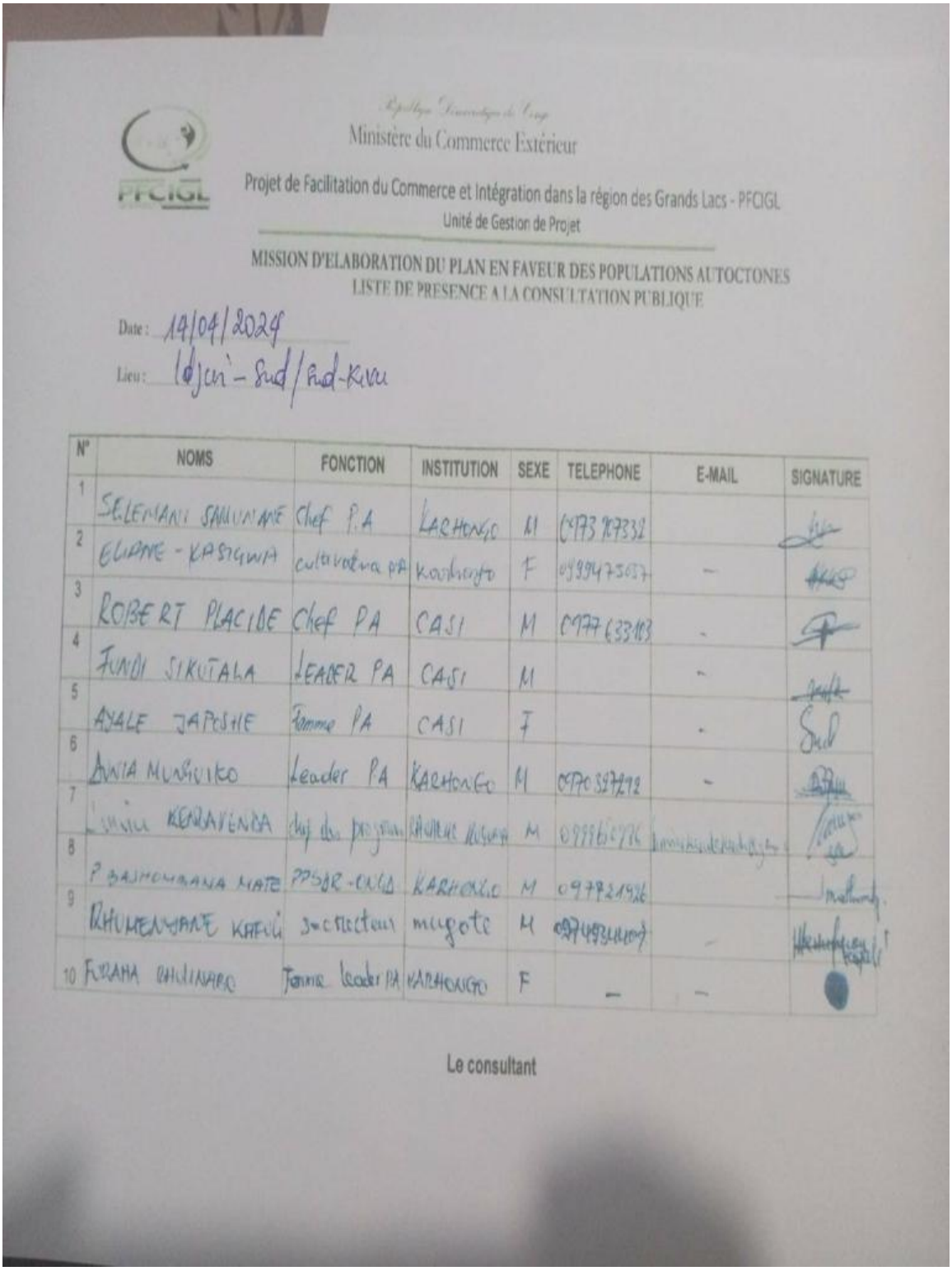

Ministère du Commerce Extérieur

PFCIGL

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : 14/04/2024

Lieu : Idjwi - Sud / Sud-Kivu

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
1	SELEMANI SAMUNANE	Chef P.A	KARHONGO	M	0973707332		[signature]
2	ELIANE - KASIGWA	cultivateur PA	Karhongo	F	0999475037	-	[signature]
3	ROBERT PLACIDE	Chef PA	CASI	M	0977633103	-	[signature]
4	FUNDI SIKUTALA	LEADER PA	CASI	M		-	[signature]
5	AYALE JAPOSHE	Femme PA	CASI	F		-	[signature]
6	DUNIA MUNGUIKO	Leader PA	KARHONGO	M	0970327292	-	[signature]
7	[illegible] KENDAVENDA	chef des programmes	[illegible]	M	0999[illegible]	[illegible]	[signature]
8	P BASHOMBANA MATE	PPSDR-ONGD	KARHONGO	M	097721926		[signature]
9	RHUMENYANE KAFUL	secrecteur	mugote	M	0974934407	-	[signature]
10	FURAHA RHULINARO	Femme leader PA	KARHONGO	F	-	-	[signature]

Le consultant

République Démocratique du Congo

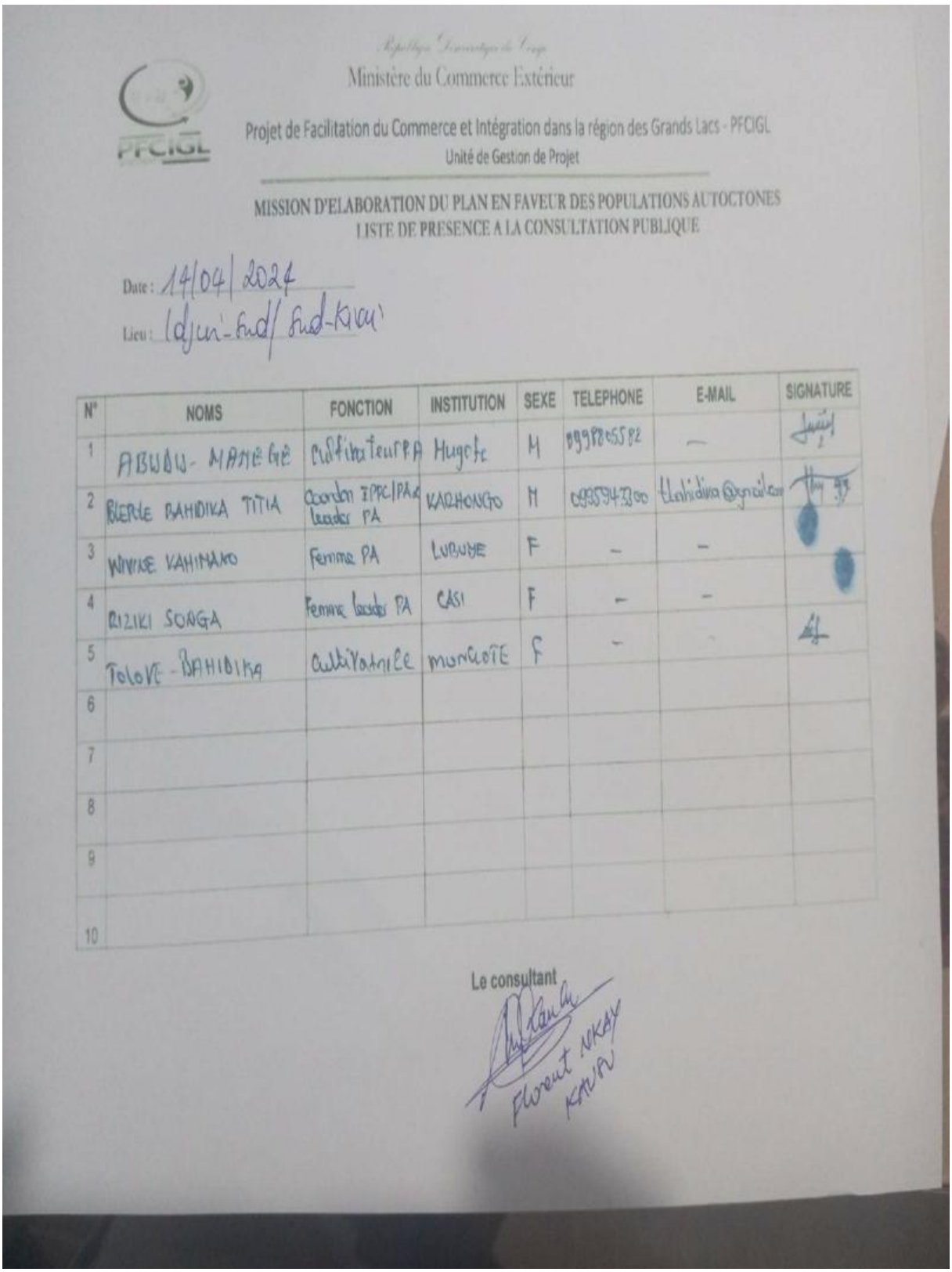

Ministère du Commerce Extérieur

PFCIGL

Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL

Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : 14/04/2024

Lieu : Idjwi-Sud/ Sud-Kivu

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
1	ABUDU- MAMEGE	Cultivateur PA	Hugofe	M	0998805582	—	[signature]
2	BLEPOLE BAHIDIKA TITIA	Coordon IPPC/PA & leader PA	KARHONGO	M	0995943300	tbahidika@gmail.com	[signature]
3	WIVINE KAHIMANO	Femme PA	LUBUYE	F	–	–	
4	RIZIKI SONGA	Femme leader PA	CASI	F	–	–	
5	TOLOVE - BAHIDIKA	Cultivatrice	MUNGLOTE	F	–		[signature]
6							
7							
8							
9							
10							

Le consultant

[signature]

Florent NKAY KAUSU

Annexe 3 : PV des consultations des PA

- A Bukavu

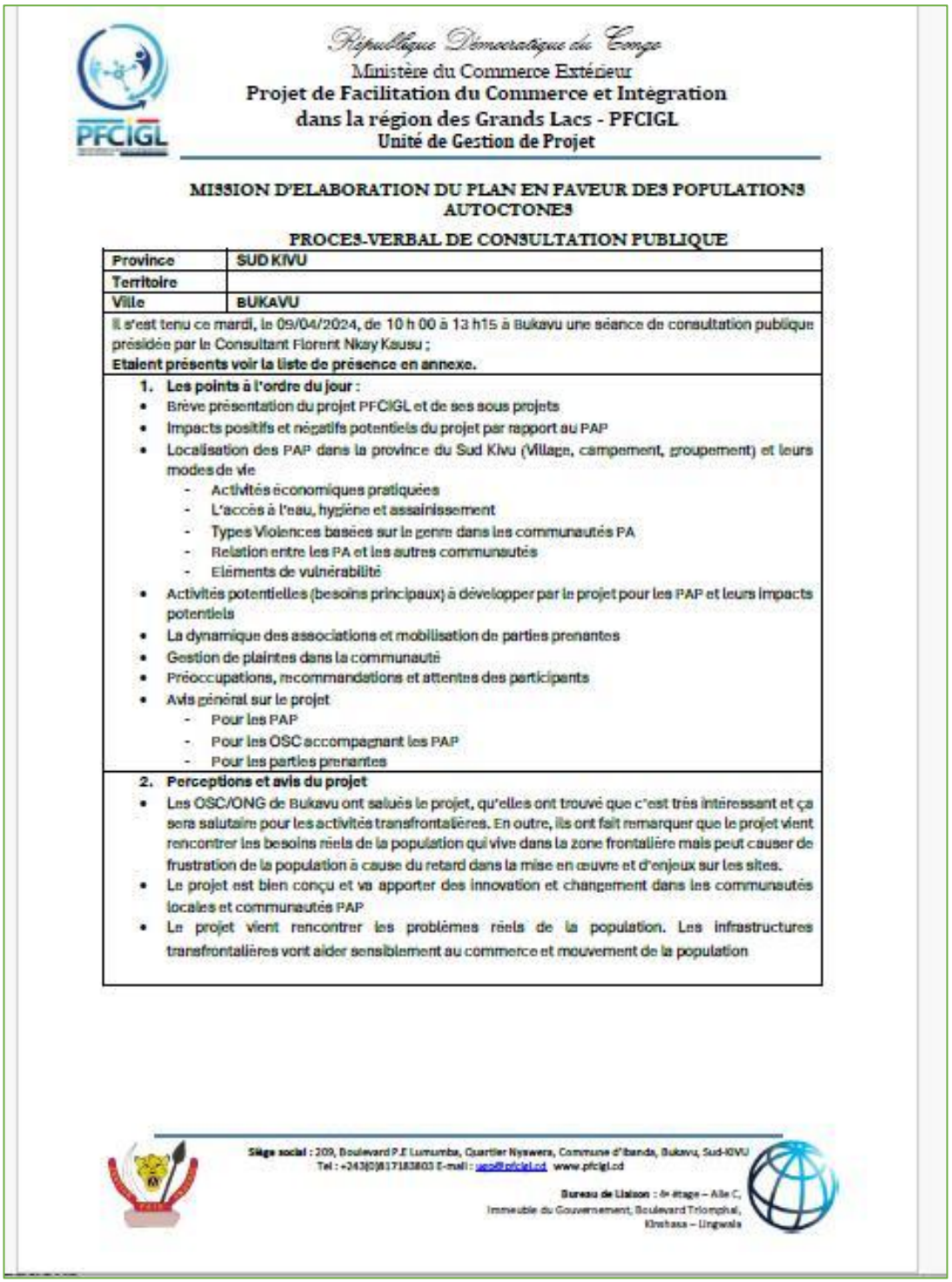

République Démocratique du Congo
Ministère du Commerce Extérieur
Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL
Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province	**SUD KIVU**
Territoire	
Ville	**BUKAVU**

Il s'est tenu ce mardi, le 09/04/2024, de 10 h 00 à 13 h15 à Bukavu une séance de consultation publique présidée par le Consultant Florent Nkay Kausu ;
Etaient présents voir la liste de présence en annexe.

1. **Les points à l'ordre du jour :**

- Brève présentation du projet PFCIGL et de ses sous projets
- Impacts positifs et négatifs potentiels du projet par rapport au PAP
- Localisation des PAP dans la province du Sud Kivu (Village, campement, groupement) et leurs modes de vie
  - Activités économiques pratiquées
  - L'accès à l'eau, hygiène et assainissement
  - Types Violences basées sur le genre dans les communautés PA
  - Relation entre les PA et les autres communautés
  - Eléments de vulnérabilité
- Activités potentielles (besoins principaux) à développer par le projet pour les PAP et leurs impacts potentiels
- La dynamique des associations et mobilisation de parties prenantes
- Gestion de plaintes dans la communauté
- Préoccupations, recommandations et attentes des participants
- Avis général sur le projet
  - Pour les PAP
  - Pour les OSC accompagnant les PAP
  - Pour les parties prenantes

2. **Perceptions et avis du projet**

- Les OSC/ONG de Bukavu ont salués le projet, qu'elles ont trouvé que c'est très intéressant et ça sera salutaire pour les activités transfrontalières. En outre, ils ont fait remarquer que le projet vient rencontrer les besoins réels de la population qui vive dans la zone frontalière mais peut causer de frustration de la population à cause du retard dans la mise en œuvre et d'enjeux sur les sites.
- Le projet est bien conçu et va apporter des innovation et changement dans les communautés locales et communautés PAP
- Le projet vient rencontrer les problèmes réels de la population. Les infrastructures transfrontalières vont aider sensiblement au commerce et mouvement de la population

Siège social : 209, Boulevard P.E Lumumba, Quartier Nyawera, Commune d'Ibanda, Bukavu, Sud-KIVU
Tel : +243(0)817183803 E-mail : ugp@pfcigl.cd www.pfcigl.cd

Bureau de Liaison : 4e étage – Aile C,
Immeuble du Gouvernement, Boulevard Triomphal,
Kinshasa – Lingwala

3. Questions, Craintes et préoccupations

- Le non démarrage du projet
- La prise en compte les 4 composantes du projet
- Sur le plan social, qu'est-ce que le projet prévoit pour les PA
- Quel est le lien entre PFCIGL et PICAGL ? Réponse : Ce sont de projets du Gouvernement toutefois PICAGL cible les grands commerçants tandis que PFCIGL cible les petits commerçants
- Est-ce que la route de Ngoma sera réhabilité dans ce projet ? Réponse : Non
- Les études environnementales ne soient pas faites et par la suite destruction de l'environnement
- La montée des eaux du Lac Tanganyika détruise les infrastructures au niveau de la barrière de Kavimvira
- L'insécurité dans la plaine de Ruzizi
- Non implication des OSC de l'environnement dans la mise en œuvre
- Les équipes du projet pourront avoir tendance à desservir un seul coin
- Les OSC craignent à ce qu'il y ait résistance des PAP au changement vu leur culture et appréhension des choses.

4. Recommandations / suggestions

- Renforcer les capacités et doter des outils aux services étatiques : DGM, DGDA, agriculteurs et autres
- Que la société civile environnementale puisse être acteur dans le processus entier
- Se hâter dans la mise en œuvre pour éviter les conflits et problèmes
- Réaliser une enquête approfondie dans les villages PAP pour ressortir les besoins réels des PAP en tenant compte de leur culture car chaque communauté pourra avoir un besoin spécifique et une priorisation
- Proposer des actions en se référant aux us et coutumes de chaque communauté distincte
- Organiser des réunions d'informations de l'évolution du projet dans les villes et cités cibles
- Que l'UGP PFCIGL et les entreprises contractantes ne pas profitent pas de la vulnérabilité des PAP
- Que les activités tiennent compte de la protection de l'environnement

5. En conclusion

Les participants ont accueilli le projet et l'initiative qu'ils ont trouvé très salutaire pour les activités transfrontalières. Mais ils seront encore contents si sa mise en œuvre intervient si tôt et en prenant en compte les préoccupations évoquées tout en constatant les impacts positifs sur le mode vie des PA Batwa.

En foi de quoi, le présent Procès-Verbal est signé par les participants dont la liste est en annexe.

Pour le Consultant

Florent NKAY KAUSU

Siège social : 11, avenue Kasa - Vubu, Commune d'Ibanda, LaBotte – Bukavu
Tel : +243(0)817 183803 E-mail : pfcigl.cd www.pfcigl.cd
Bureau de Liaison : 4e étage – Aile C,
Immeuble du Gouvernement, Boulevard Triomphal,
Kinshasa – Lingwala

- A Uvira

République Démocratique du Congo
Ministère du Commerce Extérieur
Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL
Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province	**SUD KIVU**
Territoire	**UVIRA**
Ville	**UVIRA**

Il s'est tenu ce mardi, le 10/04/2024, de 13 h 00 à 15 h05 dans la ville d'Uvira une séance de consultation publique présidée par le représentant de l'Administrateur du territoire Adjoint
Etaient présents voir la liste de présence en annexe.

1. **Les points à l'ordre du jour :**

- Brève présentation du projet PFCIGL et de ses sous projets
- Impacts positifs et négatifs potentiels du projet par rapport au PAP
- Localisation des PAP dans la province du Sud Kivu (Village, campement, groupement) et leurs modes de vie
  - Activités économiques pratiquées
  - L'accès à l'eau, hygiène et assainissement
  - Types Violences basées sur le genre dans les communautés PA
  - Relation entre les PA et les autres communautés
  - Eléments de vulnérabilité
- Activités potentielles (besoins principaux) à développer par le projet pour les PAP et leurs impacts potentiels
- La dynamique des associations et mobilisation de parties prenantes
- Gestion de plaintes dans la communauté
- Préoccupations, recommandations et attentes des participants
- Avis général sur le projet
  - Pour les PAP
  - Pour les OSC accompagnant les PAP
  - Pour les parties prenantes

2. **Perceptions et avis du projet**

- Les représentants des autorités locales ont salué le projet, qu'ils ont trouvé très intéressant et salutaire pour les activités transfrontalières.
- Les PAP ont apprécié le projet et espèrent voir sa mise en œuvre.
- Le projet est bien conçu et va apporter des innovation et changement dans les communautés locales et communautés PAP
- Le projet vient rencontrer les problèmes réels de la population. Les infrastructures transfrontalières vont aider sensiblement au commerce et mouvement de la population

Siège social : 209, Boulevard P.E Lumumba, Quartier Nyawera, Commune d'Ibanda, Bukavu, Sud-Kivu
Tel : +243(0)817183803 E-mail : pcu@pfcigl.cd www.pfcigl.cd

Bureau de Liaison : 4e étage – Aile C,
Immeuble du Gouvernement, Boulevard Triomphal,
Kinshasa – Lingwala

Activez
Accédez

3. Questions, Craintes et préoccupations

- Le non démarrage du projet
- La prise en compte les 4 composantes du projet
- Sur le plan social, qu'est-ce que le projet prévoit pour les PA
- Quel est le lien entre PFCIGL et PICAGL ? Réponse : Ce sont de projets du Gouvernement toutefois PICAGL cible les grands commerçants tandis que PFCIGL cible les petits commerçants
- Est-ce que la route de Ngoma sera réhabilité dans ce projet ? Réponse : Non
- Les études environnementales ne soient pas faites et par la suite destruction de l'environnement
- La montée des eaux du Lac Tanganyika détruise les infrastructures au niveau de la barrière de Kavimvira
- L'insécurité dans la plaine de Ruzizi
- Non implication des OSC de l'environnement dans la mise en œuvre
- Les équipes du projet pourront avoir tendance à desservir un seul coin
- Les OSC craignent à ce qu'il y ait résistance des PAP au changement vu leur culture et appréhension des choses.

4. Recommandations / suggestions

- Non implication des PAP dans la mise en œuvre
- Non-exécution du projet
- Les PAP craignent à ce que les travailleurs causent de cas de VBG dans les communautés locales et chez les PAP
- Le projet concerne-t-il seulement les PAP
- Non achèvement du projet
- Politisation du projet
- Non appropriation du projet par les PAP à cause de leur culture
- Les activités du PPA pour les PAP ne soient pas exécutées (détournement des activités)

5. En conclusion

Les participants ont accueilli le projet et l'initiative qu'ils ont trouvé très salutaire pour les activités transfrontalières. Mais ils seront encore contents si sa mise en œuvre intervient si tôt et en prenant en compte les préoccupations évoquées tout en constatant les impacts positifs sur le mode vie des PA Batwa. Mais la grande crainte des PAP est le risque de constaté les bantous être recruté à leur place.

En foi de quoi, le présent Procès-Verbal est signé par les participants dont la liste est en annexe.

Pour le Consultant

Florent NKAY KAUSU

Siège social : 11, avenue Kasa - Vubu, Commune d'Ibanda, LaBotte – Bukavu
Tel : +243(0)817183803 E-mail : ugp@pfcigl.cd www.pfcigl.cd
Bureau de Liaison : 4e étage – Aile C,
Immeuble du Gouvernement, Boulevard Triomphal,
Kinshasa – Lingwala

Active
Accéde

- A Idjwi (Idjwi-sud)

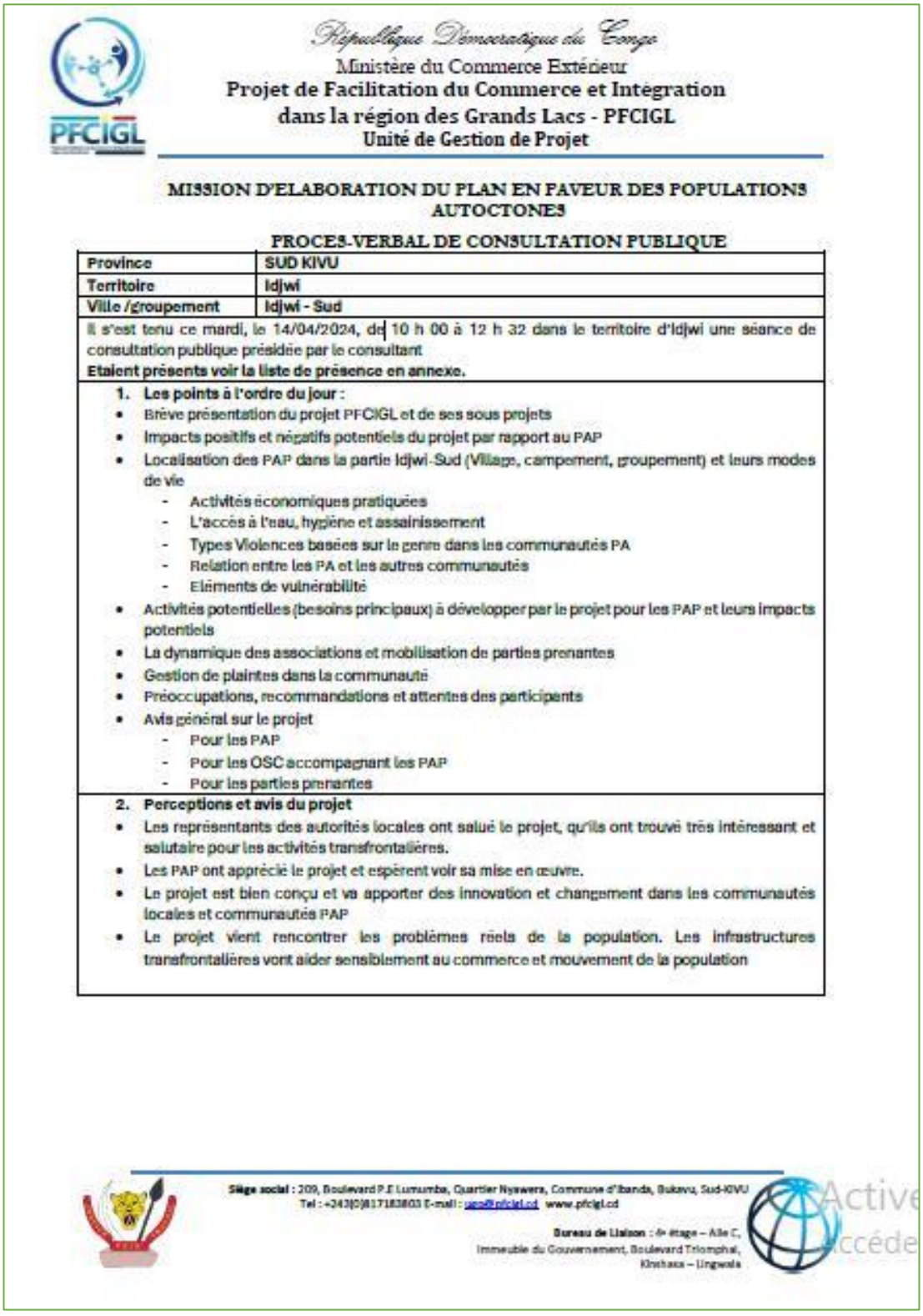

République Démocratique du Congo
Ministère du Commerce Extérieur
Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs - PFCIGL
Unité de Gestion de Projet

MISSION D'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCTONES

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province	**SUD KIVU**
Territoire	**Idjwi**
Ville /groupement	**Idjwi - Sud**

Il s'est tenu ce mardi, le 14/04/2024, de 10 h 00 à 12 h 32 dans le territoire d'Idjwi une séance de consultation publique présidée par le consultant
Etaient présents voir la liste de présence en annexe.

1. **Les points à l'ordre du jour :**

- Brève présentation du projet PFCIGL et de ses sous projets
- Impacts positifs et négatifs potentiels du projet par rapport au PAP
- Localisation des PAP dans la partie Idjwi-Sud (Village, campement, groupement) et leurs modes de vie
  - Activités économiques pratiquées
  - L'accès à l'eau, hygiène et assainissement
  - Types Violences basées sur le genre dans les communautés PA
  - Relation entre les PA et les autres communautés
  - Eléments de vulnérabilité
- Activités potentielles (besoins principaux) à développer par le projet pour les PAP et leurs impacts potentiels
- La dynamique des associations et mobilisation de parties prenantes
- Gestion de plaintes dans la communauté
- Préoccupations, recommandations et attentes des participants
- Avis général sur le projet
  - Pour les PAP
  - Pour les OSC accompagnant les PAP
  - Pour les parties prenantes

2. **Perceptions et avis du projet**

- Les représentants des autorités locales ont salué le projet, qu'ils ont trouvé très intéressant et salutaire pour les activités transfrontalières.
- Les PAP ont apprécié le projet et espèrent voir sa mise en œuvre.
- Le projet est bien conçu et va apporter des innovation et changement dans les communautés locales et communautés PAP
- Le projet vient rencontrer les problèmes réels de la population. Les infrastructures transfrontalières vont aider sensiblement au commerce et mouvement de la population

Siège social : 209, Boulevard P.E Lumumba, Quartier Nyawera, Commune d'Ibanda, Bukavu, Sud-KIVU
Tel : +243(0)817183803 E-mail : ugp@pfcigl.cd www.pfcigl.cd

Bureau de Liaison : 4e étage – Aile C,
Immeuble du Gouvernement, Boulevard Triomphal,
Kinshasa – Lingwala

Active
Accéde

3. Questions, Craintes et préoccupations

- Le non démarrage du projet
- Sur le plan social, qu'est-ce que le projet prévoit pour les PA
- Non
- Le manque de considération des PA Batwa
- Non implication des OSC de l'environnement dans la mise en œuvre
- Les équipes du projet pourront avoir tendance à ne recruter que les PA de quelques campements et remplacer les autres par les bantous
- Les OSC craignent à ce qu'il y ait résistance des PAP au changement vu leur culture et appréhension des choses.

4. Recommandations / suggestions

- Non implication des PAP dans la mise en œuvre
- Non-exécution du projet
- Les PAP craignent à ce que les travailleurs causent de cas de VBG dans les communautés locales et chez les PAP
- Le projet concerne-t-il seulement les PAP
- Non achèvement du projet
- Politisation du projet
- Non appropriation du projet par les PAP à cause de leur culture
- Les activités du PPA pour les PAP ne soient pas exécutées (détournement des activités)

5. En conclusion

Les participants ont accueilli le projet et l'initiative qu'ils ont trouvé très salutaire pour les activités transfrontalières. Mais ils seront encore contents si sa mise en œuvre intervient si tôt et en prenant en compte les préoccupations évoquées tout en constatant les impacts positifs sur le mode vie des PA Batwa. Mais la grande crainte des PAP est le risque de constaté les bantous être recruté à leur place.

En foi de quoi, le présent Procès-Verbal est signé par les participants dont la liste est en annexe.

Pour le Consultant

Florent NKAY KAUSU

Siège social : 11, avenue Kasa - Vubu, Commune d'Ibanda, LaBotte – Bukavu
Tel : +243(0)817183803 E-mail : [illegible] www.pfoigl.cd
Bureau de Liaison : 4e étage – Aile C,
Immeuble du Gouvernement, Boulevard Triomphal,
Kinshasa – Lingwala

Activ
Accéd

Official Use Only

Annexe 5 : Outils de collecte de données

GUIDE POUR LA TENUE DE L'ATELIER

Thèmes de discussion :

9. Brève présentation du projet
10. Impacts potentiels du projet par rapport aux PA
    - Quels sont les impacts négatifs potentiels en rapport avec les communautés PA ?
11. Localisation des PA dans la province (ville, quartier, territoire, groupement, village) et leurs modes de vie
    - Y'a-t-il de Peuples autochtones dans la province ?
    - Si oui, dans quels quartiers ? quels territoires et villages ? ils sont à combien à peu près (estimation en nombre homme-femme) ?
    - Quelles sont les activités économiques pratiquées par le PA ? à quelle intensité ?
    - Quels sont les problèmes majeurs que rencontrent les PA pour l'accès à l'eau, hygiène et assainissement ?
    - Quels sont les risques des violences basées sur le genre dans les communautés PA ?
    - Comment est la relation entre les PA entre eux ? et Relation entre les PA et les autres communautés ?
12. Activités potentielles (besoins principaux) à développer par le projet pour les PA et leurs impacts potentiels
    - Quels sont les principaux besoins de PA ?
    - Quelles sont les activités que le sous projet PFCIGL peut développer ? quels sont les impacts positifs de ces projets ?
13. La dynamique des associations et mobilisation de parties prenantes
    - Y'va-t-il des associations PA et associations accompagnant les PA dans la région ?
    - Lesquelles ? et leurs coordonnées si possibles
14. Gestion de plaintes dans la communauté
    - Comment se gère un problème dans votre communauté ?
    - Y-a-t-il un mécanisme opérationnel pour la gestion de plaintes dans votre communauté ?
    - Si oui, lequel ? comment est-il organisé et qui sont les animateurs ? quelles sont les faiblesses de ce mécanisme et comment renforcer ?
15. Préoccupations, recommandations et attentes des participants
    - Quels sont les préoccupations, recommandations et attentes pour les PA ?
    - Quels sont les préoccupations, recommandations et attentes pour les PA pour les OSC accompagnant les PA ?
    - Quels sont les préoccupations, recommandations et attentes pour les PA pour les parties prenantes ?
16. Avis général sur le projet
    - Pour les PA
    - Pour les OSC accompagnant les PA
    - Pour les parties prenantes

Official Use Only

Annexe 2 : Guide de focus group homme

Thèmes à aborder :

1. **Principales activités économiques de PA dans la zone**
   - Quelles sont les principales activités que les PA exercent dans la province ?
2. **Problématique d'accès à l'eau**
   - Principale source d'approvisionnement en eau de boisson ?
   - Y-a-t-il de points (forage, source d'eau, fontaine…) d'eau potable dans les villages PA ou quartier où vivent les PA?
   - Les PA ont-ils accès à l'eau potable dans la zone ?
   - Combien coute un bidon de 10 litres ?
   - Quelle est la distance à parcourir pour qu'un PA trouve un point d'eau potable ?
3. **Assainissement dans les villages PA**
   - Est-ce les PA ont de toilette / latrines hygiéniques ?
   - Comment entretiennent-ils leurs latrines ?
   - Quelle est l'attitude ou la perception de PA par rapport à la construction de latrines hygiéniques ?
   - Existe-t-il de sanitaires publics dans les villages PA de la province ?
   - Quelles sont les solutions ou produits utilisés pour se laver les mains ?
4. **Accès à l'éducation**
   - Y-a-t-il une école dans le village PA ?
   - Si oui, public ou privé ?
   - Les enfants PA ont-ils accès à cette école ?
   - Quelle est la distance à parcourir pour aller à l'école ?
   - L'école est-elle équipée ?
5. **Accès à la terre**
   - Possédez-vous des terres pour cultiver ou pour chasser ?
   - En quelle année les PA se sont-t-ils établis dans ces villages ?
   - Comment ont acquis ces terres ?
   - Ont-ils des titres de propriétés ?
6. **Mode de vie**
   - Quel est le mode de vie de PA dans cette zone ?
7. **Mode vestimentaire**
   - De quoi les hommes PA se vêtissent ?
   - De quoi les femmes PA se vêtissent ?
8. **Rôles de la femme autochtone**
   - Quel est la place ou le rôle de la femme autochtone au sein de la communauté locale ?
   - Quelle est la perception des hommes pour la femme autochtone
9. **Relation entre les PA et les autres communautés**
   - Vivez-vous en paix entre les communautés PA ?
   - Quelle est la relation avec les autres communautés ?
   - Existe-il de discrimination ? de quel genre ?

Official Use Only

Annexe 3 : Guide de focus group femme

THEMES A ABORDER :

1. **L'autorité/pouvoir**
   - Choix du chef
   - Les critères pour être chef
   - Ses responsabilités
2. **La prise de décision**
   - Comment la décision est prise dans le ménage ? qui a l'initiative de la décision ?
   - La participation de la femme dans la décision
3. **Le mariage, comment cela s'organise**
   - Comment se fait le mariage ?
   - Quel est le processus ?
   - Qui décide de la dot ?
4. **La gestion de conflits et plaintes dans le ménage, dans la cité**
   - Comment se règle le conflit dans le foyer (ménage)
   - Comment se règle le conflit entre deux ménages
   - Quelles sont les mécanismes de gestion de plaintes de femme, mécanismes des hommes, mécanismes de gestion de plaintes des jeunes et enfants
   - Qui est habilité à résoudre ces conflits
   - Au cas où vous n'êtes pas satisfait de la décision prise, que faites-vous ? quelle instance saisissez-vous pour la suite ?
5. **Violences basées sur le genre dans les communautés PA**
   - Quels sont les risques VBG aux quels les femmes et filles autochtones exposé ?
   - Quels sont les milieux à risques pour les VBG ?
   - Existe-il un mécanisme de dénonciation et prise en charge dans la région ?

Official Use Only

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE INDIVIDUELLE

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LE CHEF DU CAMPEMENT/LEADER PA

Lieu : …….

Qualité de la personne-ressource enquêtée : ……

Nom de la personne :…….

Date : …….……..Enquêteur :…….

Province :……..……...…Territoire :……...……..…..

Secteur : ……..…… Groupement : ……. Village /Campement : …….……

1. Y a-t-il de l'eau dans votre territoire/secteur ?
2. S'il y en a, quel type d'infrastructure ?
   - Réseau de distribution
   - Forages
   - Bornes fontaines
   - Châteaux d'eau
   - Sources d'eau aménagées
3. Tous les ménages ont-ils de toilettes dans votre territoire/secteur ?
4. quelles sont les conditions d'hygiène dans votre village ?
5. Y'a-ti-il des écoles dans votre village ?
6. S'il y en a, combien ? : - publics
   - privés
7. Avez-vous de partenaire dans votre campement ?
8. Qui sont-ils ?
9. Quel genre de projet mettent-ils en exécution ?
10. Quelles sont leurs contributions ?
11. Êtes-vous consulté à des projets ?
12. Êtes-vous disposé(s) à participer à (faciliter) la mise en œuvre du projet ?
    a. Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?
    b. Si non, pourquoi ?
13. Comment sont les relations avec les PA qui sont dans votre territoire/secteur ?
14. Comment sont gérées les plaintes des PA dans votre communauté ?
15. Est-ce que les PA ont-ils droits aux terres ?
16. Si oui, comment les ont-ils acquis ?
17. Comment partagez-vous ces terres avec les PA ?

Official Use Only

Annexe 6 : Termes de référence

Official Use Only

[Nom de la société]

[Titre du document]

[Sous-titre du document]

HP
Fevrier, 2024

Official Use Only

Official Use Only

1. NFORMATIONS GENERALES

1.1. Contexte et justification de l'étude

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et de la République du Burundi ont reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale pour l'exécution du Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands-Lacs (PFCGL), placé respectivement sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur de la République Démocratique du Congo (RDC) et sous la tutelle du Ministère des finances, du budget et de la planification économique du Burundi.

L'objectif de développement de ce projet est de faciliter le commerce transfrontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts rencontrés par les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, à des endroits ciblés aux zones frontalières.

Le PFCIGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long des frontières entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs notamment le Burundi, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le *Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA).

Ce nouveau projet a un montant de 150.000.000 de dollars américains. Le PFCIGL donnera suite aux activités du PFCGL en cours de réalisation et va intégrer la modernisation des infrastructures frontalières, portuaires et routières ciblées ainsi que la réalisation des centres de stockage et de centre de transformation des produits agricoles.

1.2. Brève description du projet

L Le PFCIGL s'articulera autour de quatre composantes :

1. Composante 1 : Amélioration de l'environnement politique et réglementaire du commerce Transfrontalier (14,5 millions de dollars américains) ;
2. Composante 2 : Amélioration des infrastructures commerciales de base (97,25 millions de dollars américains) ;
3. Composante 3 : Appui à la Commercialisation des Produits de Chaînes de Valeur sélectionnées (23,75 millions de dollars américains);
4. Composante 4 : Soutien à la mise en œuvre et suivi et évaluation (14,5 millions de dollars américains).

Le PFCIGL est soumis aux exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, entrées en vigueur le 01 octobre 2018. L'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet ont permis de le classer comme Projet à "Risque élevé" sur le plan environnemental et social conformément au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale tenant compte de :

- Le type, l'emplacement, la sensibilité et l'échelle du projet (espace frontalier, flux élevé des migrants et marchandises de toutes sortes, etc.) ;
- La nature et l'ampleur des risques environnementaux et sociaux potentiels et les impacts qui seront générés pendant la mise en œuvre du PFCIGL (risques de fraudes, passage des clandestins, risques pour l'usage des vulnérables dont les personnes à mobilité réduite, etc.) ;
- Autres domaines de risque qui peuvent être pertinents en fonction de la mise en œuvre du projet.

Le contexte dans lequel le PFCIGL est développé notamment le contexte sécuritaire, des risques liés aux réinstallations involontaires des personnes, l'atteinte aux populations autochtones se trouvant dans la zone du projet et des personnes vulnérables, à l'EAS/HS, aux pollutions de l'environnement, des risques liés à l'affectation de la biodiversité et des services écosystémiques, à la gestion des pestes et pesticides, à l'exploitation des carrières et des sites d'emprunts, etc... Il sied de noter que le risque d'EAHS du Projet a été jugé modéré.

Selon le rapport du CPPA du projet PFCIGL, élaboré et validé le 17 /03/ 2023, la zone du Projet est circonscrite dans les Provinces du Nord-Kivu (Territoires de Beni, Rutshuru et Nyrangongo) et du Sud-Kivu (Territoires d'Uvira et d'Idjwi où la présence des Populations Autochtones (PA) a été signalée. Les principaux sites ciblés par le PFCIGL sont Kasindi, Bunagana, Goma, Kitutu, Idjwi, Bukavu, Kamanyola, Rubenga, Nyamoma, Kiliba, Kamvivira et Kalundu. Tandis que les sites où la présence des PA est confirmée sont Bunagana, Goma, Idjwi, Kamanyola, Kalundu, Kiliba, Nyamoma et Rubenga. Le PFCIGL devra s'assurer que les populations autochtones ont été prioritairement informées, que le projet a obtenu leur libre consentement ; s'assurer du respect de la dignité, des droits de la personne, de l'économie et de la culture des PA, au même titre que les autres membres des communautés locales avoisinantes ; privilégier l'inclusion sociale afin d'éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux PA concernées par les activités du Projet ou en cas d'impacts négatifs, atténuer, minimiser ou compenser de telles incidences.

Official Use Only

Aussi, tel que l'exige la NES n°7, chaque fois que les peuples autochtones sont présents dans une zone proposée ou montrent un attachement collectif pour ladite zone, tel que déterminé lors de l'évaluation environnementale et sociale[15], l'emprunteur préparera un plan assorti d'un calendrier précis, tel qu'un Plan pour les Peuples Autochtones destiné à promouvoir un accès équitable aux avantages du projet ou à atténuer les effets néfastes de celui-ci et indiquera les mesures ou actions proposées.

C'est dans ce contexte que le Projet PFCIGL envisage de recruter un Consultant individuel ayant une expertise et connaissance de la réglementation nationale et du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale en matière de sauvegarde sociale et ayant une expérience avérée dans l'élaboration du PPA pour les travaux de construction des infrastructures publiques, afin d'assurer la préparation du Plan en faveur des Peuples Autochtones des travaux la modernisation des infrastructures frontalières, portuaires et routières ainsi que la réalisation des centres de stockage et de centre de transformation des produits agricoles du PFCIGL dans la province du Sud-Kivu.

1.3. Les exigences de la Banque mondiale et du gouvernement de la RDC en matière des peuples autochtones

Selon NES n°7 «Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées» du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, il est impératif, pour les projets se réalisant dans un territoire où sont présents des Peuples autochtones (Cwa), de formuler et de mettre en œuvre un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA), en vue globalement (i) de faire bénéficier des impacts positifs aux PA et (ii) d'éviter, d'atténuer ou de compenser les répercussions négatives potentielles de ces projets sur ces communautés.

Par ailleurs et conformément au manuel d'orientation de la Banque mondiale en matière de mise en œuvre des plans des populations autochtones en RDC, les priorités en matière de PPA peuvent se décliner comme suit :

Priorité n° 1 : Renforcer les capacités des PA
Priorité n° 2 : Valoriser et préserver la culture et l'identité PA
Priorité n° 3 : Associer le Développement des PA à celui des autres communautés
Priorité n° 4 : Améliorer spécifiquement les conditions de vie des PA
Priorité n°5 : Faire reconnaître et renforcer les droits humains des PA et leur accès aux ressources naturelles
Priorité n° 6 : Préparer un recensement des communautés PA si pas disponible

2. BREVE PRESENTATION DES SOUS-PROJETS

2.1. Description des sous-projets

Le tableau 1 ci-dessous présente brièvement les sous-projets objet du PPA, se trouvant dans la zone où renferme la population autochtone (PA) au Nord et Sud Kivu.

N°	DESIGNATION	SPECIFICATION	Statut des études techniques (APS, APD) et planning préliminaire des travaux

[15] *«La NES n°7 s'applique à un groupe social et culturel distinct, qui a été identifié conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9. L'utilisation des termes et expressions « Peuples autochtones », « Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées » et de toute autre terminologie n'élargit pas le champ d'application de la présente NES, en particulier les critères définis aux paragraphes 8 et 9.*

[15] *«La présente NES s'applique chaque fois que des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (ou tout autre nom qui leur serait donné au niveau national) sont présents dans une zone proposé ou montrent un attachement collectif pour ladite zone, tel que déterminé lors de l'évaluation environnementale et sociale. Elle s'applique indépendamment du fait que le projet a des effets positifs ou négatifs sur les Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, et quelle que soit l'importance de ces effets. Elle s'applique également sans égard à la présence ou absence de vulnérabilité économiques, politiques ou sociales perspectibles, bien que la nature et l'étendue de ces vulnérabilités soient une variable essentielle à prendre en compte lors de la conception des plans destinés à promouvoir un accès équitable aux avantages du projet ou à atténuer les effets néfastes de celui-ci »..*

1	*Poste Frontalier de Kamvivira*	*Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des Bâtiments annexes (Sanitaires, machineries, Police, SCAV, Chauffeur etc.) à Kamvivira*	*APD:Disponible, Planning préliminaire : à actualiser*
2	*Poste Frontalier de Kamanyola,*	*Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Kamanyola.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
3	*Poste Frontalier de Rubenga*	*Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Rubenga.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
4	*Poste Frontalier de Kiliba*	*Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Kiliba.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
5	*Poste Frontalier Nyamoma*	*Poste frontalier à arrêt unique constitué d'un bâtiment principal, des entrepôts de douane, des circulations et aires de parking, des bâtiments annexes (sanitaires, machineries, Police, SQAV, chauffeur, etc.) à Nyamoma.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire²*
6	*Port de Kalundu*	*Réhabilitation du Port sur le Lac Tanganyika (à Kalundu / Uvira), constitué de quai d'accostage, locaux de la migration, de la douane et autres administrations, entrepôts.et autres dépendances*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
7	*Port d'Idjwi*	*Port sur le Lac Kivu (à Idjwi Sud), constitué de quai d'accostage, locaux de la migration, de la douane et autres administrations, entrepôts.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
8	*Route Luvungi(RN5)-Poste Frontalier de Rubenga (6,5 km)*	*Tronçon de route de 6,5 Kilomètre à réaliser en enduit superficiel tri ou bi couche, chaussé de largeur 7m et 2 accotements de 1 m chacun. Les normes géométriques (tracés en plan, profil en long, etc.) seront appliquées les normes AFNOR, NBN, DIN, ASTM et les différentes spécifications de l'ancienne Direction congolaise des Ponts et Chaussées de l'Office des Routes,*	*APS : A produire, APD : A développer, Planning préliminaire : A produire*
9	*Route Sange (RN5) -Poste Frontalier de Nyamoma (11,5 km)*	*Tronçon de route de 11,5 Kilomètre à réaliser en enduit superficiel tri ou bi couche, chaussé de largeur 7m et 2 accotements de 1 m chacun. Les normes géométriques (tracés en plan, profil en long, etc.) seront appliquées les normes AFNOR, NBN, DIN, ASTM et les différentes spécifications de l'ancienne Direction congolaise des Ponts et Chaussées de l'Office des Routes,*	*APS : A produire, APD : A développer, Planning préliminaire : A produire*

Official Use Only

10	*Pont Burundi/RDC franchissant le fleuve Ruzizi*	*Pont sur la rivière Ruzizi au poste frontalier de Rubenga, reliant les deux rives et les deux bretelles des routes nationales Congolaise et Burundaise*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
11	*Marché transfrontalier de Kamvivira*	*Marché transfrontalier de Kamvivira constitué des Espaces de vente au détail et pour grossistes, des boucherie, poissonnerie, de l'administration du marché, des dépôts et autres dépendances.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
12	*Marché transfrontalier de Kasindi*	*Marché transfrontalier de Kasindi constitué des Espaces de vente au détail et pour grossistes, des boucherie, poissonnerie, de l'administration du marché, des dépôts et autres dépendances.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*
13	*Marché transfrontalier de Bunagana*	*Marché transfrontalier de Bunagana constitué des Espaces de vente au détail et pour grossistes, des boucherie, poissonnerie, de l'administration du marché, des dépôts et autres dépendances.*	*APS : à produire,* *APD : à développer,* *Planning préliminaire : à produire*

2.2. Activités des sous-projets

2.2.1. Postes frontaliers de Kamvinvira, Kiliba, Rubenga et Kamanyola

Le poste frontalier de Kamvivira se trouve dans la ville d'Uvira. On y traite entre autres les trafics frontaliers. Le territoire est une zone des hauts plateaux. Toutefois, un bas-relief s'observe dans la plaine de la Ruzizi depuis Uvira jusqu'à Kamanyola. Des pluies diluviennes survenues entre le 16 et le 18 avril 2020 dans l'est de la République démocratique du Congo avaient provoqué de graves inondations, notamment dans la ville d'Uvira enclavée entre le lac Tanganyika et une chaîne de montagnes. La construction du poste devra tenir compte de ces contraintes naturelles.

Les travaux de construction des postes frontaliers prévoient :

- La construction des infrastructures devant abriter les bureaux des services œuvrant de poste frontalier, à savoir la Direction Générale de la Migration (DGM), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), l'Office Congolaise de Contrôle (OCC), la Police des frontières, le service d'Hygiène aux Frontières (PNHF) et le Service de quarantaine animale et végétale (SCAV);
- La construction des installations devant assurer le contrôle et la gestion des passages au poste frontalier : installations de pesage, aires de stationnement, barrières, abris, etc. ;
- L'aménagement des voies de circulation.
- La fourniture et installation des matériels et équipements permettant la sécurisation et l'automatisation des processus de gestion et contrôle des différents flux (personnes, véhicules et marchandises) ;
- La construction d'une enceinte ;
- Le raccordement au réseau public d'électricité ainsi que l'installation d'une source photovoltaïque ;
- La réalisation d'un forage d'eau potable.

2.2.2. Ports de Kalundu et Idjwi

Le port de l'île d'Idjwi, situé entre 1°56 et 2°8 de latitude Ouest et entre 28°56' et 29°5' de longitude Est, jadis subdivision administrative de la chefferie de Buhavu en territoire de Kalehe, avait été érigée en territoire autonome par l'ordonnance numéro 078/238 du 29 septembre 1974 portant création de ce territoire. Située au milieu du lac Kivu à mi-chemin entre la ville de Bukavu et celle de Goma, Idjwi est la plus grande île de la RDC. Le territoire d'Idjwi est limité au nord par le lac Kivu et la ville de Goma, au sud par le lac Kivu, le Rwanda et le territoire de Kabare, à l'est par le lac Kivu et le Rwanda, à l'ouest par le lac Kivu et les territoires de Kabare et de Kalehe.
Les travaux d'aménagement des ports prévoient :

- La construction du quai
- La construction du bâtiment administratif
- La construction des infrastructures devant abriter les bureaux des services œuvrant au poste frontalier, à savoir la Direction Générale de la Migration (DGM), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), l'Office Congolaise de Contrôle (OCC), la Police des frontières, le service d'Hygiène aux Frontières (PNHF) et le Service de quarantaine animale et végétale (SCAV) ;
- La construction des entrepôts

Official Use Only

- La construction des installations devant assurer le contrôle et la gestion des passages au poste frontalier : installations de pesage, barrières, abris, etc. ;
- La fourniture et installation des matériels et équipements permettant la sécurisation et l'automatisation des processus de gestion et contrôle des différents flux (personnes, véhicules et marchandises)
- Le raccordement au réseau public d'électricité ainsi que l'installation d'une source photovoltaïque
- L'installation d'une petite unité de potabilisation d'eau (le forage)

2.2.3. Bitumage de la route N°RN5 (Luvungi) - Poste Frontalier de Rubenga (07 km)

La route nationale N°RN5(Luvungi) - Poste Frontalier de Rubenga) – Frontière Burundi (7 km) se situe totalement dans la zone dénommée zone géotechnique n° 5. Cette zone comprend la partie nord de la province du Sud-Kivu, la quasi-totalité de la province du Nord-Kivu et toute la province de l'Ituri. Elle se situe de part et d'autre de l'Equateur et son climat est du type équatorial. Les précipitations y sont très importantes. Cette zone se singularise, dans toute sa partie orientale, par des reliefs importants qui bordent le fossé des grands Lacs qui est comblé par des sédiments récents. Les formations géologiques sont très diversifiées avec prédominance des formations précambriennes et des formations primaires. Il faut signaler des formations volcaniques en bordure du fossé. C'est donc une zone très variée sur le plan géologique et cette variété se retrouve dans les sols d'altération de surface. L'altération latéritique donne naissance à des sols fins argileux. Le graveleux latéritique bien développé au Nord et à l'Ouest est plus rare vers l'Est. Les roches altérées provenant des formations quartzitiques ou cristallines donnent des sables et des éboulis de pentes grossiers. Les formations sédimentaires récentes du fossé montrent toute une gamme de matériaux allant du type gravelo-sableux aux argiles plastiques dont certaines présentent un gonflement important.

Les travaux d'aménagement de la route N°RN5 (Luvungi) - Poste Frontalier de Rubenga prévoient :

- L'aménagement du tronçon de route de 7 Kilomètre à réaliser en enduit superficiel tri ou bi couche, chaussée de largeur 7m et 2 accotements de 1 m chacun.

A ce jour, les résultats des études techniques détaillées (Avant-Projet Détaillés) pour les infrastructures types (poste frontalier, etc.) existent. Des études d'implantation sur les terrains qui leurs sont dédiés sont en cours de lancement.

3. ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA).

3.1. Objectif principal

L'objectif principal de la présente étude est de veiller à ce que les Peuples présents dans la zone du projet PFCIGL ou qui montrent un attachement collectif pour cette zone soient pleinement consultés pour la conception du projet et la définition de ses modalités de mise en œuvre, et la possibilité de participer activement à ces activités[16].

3.2. Objectifs spécifiques

L'étude a pour objectifs spécifiques[17] de :

- S'assurer que le processus de développement favorise le plein respect des droits, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance reposant sur les ressources naturelles des Peuples autochtones ;
- Eviter les effets néfastes des projets sur les Peuples autochtones, ou les minimiser, les atténuer et/ou les compenser lorsqu'il n'aura pas été possible de les éviter.
- Promouvoir les avantages et opportunités du développement durable pour les Peuples autochtones d'une manière qui permette l'accès et la participation de tous et le respecte leur culture.
- Améliorer la conception du projet et encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les Peuples autochtones touchés par le projet, sur la base de réelles consultations menées tout au long du cycle de vie de celui-ci ;
- Obtenir des Peuples autochtones concernées leur consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), et dans les trois cas de figure décrits dans la NES n°7.
- Reconnaitre, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones, et leur donner la possibilité de s'adapter à l'évolution

[16] Objectif de l'Emprunteur
[17] Objectifs de la NES n°7

Official Use Only

L'étude sera réalisée conformément au Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, aux lois et règlements de la RDC, ainsi qu'aux Conventions internationales en la matière ratifiées par le Pays.

3.3. Groupes cibles et zone d'intervention

Lors des consultations pour la réalisation de l'EIES Kamvivira de travaux concernés, ces dernières ont pu démontrer d'une part, la présence effective des populations autochtones à moins d'un rayon de 2 km du site transfrontalier de Kamvivira dans le village de Kahorohoro avec plus de 100 ménages et, de l'autre part, l'attachement collectif des PA aux postes frontaliers et ports mentionnés où elles exercent leurs activités économiques. Le village Kahorohoro habité par les PA est régulièrement inondé par les eaux du lac et manque des services sociaux de base (eau potable, électricité, santé et l'éducation au secondaire) et dans les autres zones du projet plus particulièrement à Nyamoma, Kilibi, Kamanyola, rubenga et Idjwi les consultations pour l'élaboration du CPPA ont confirmés la présence des peuples autochtones.

4. TACHES A EFFECTUER PAR LE CONSULTANT

Dans le cadre de la présente mission, le Consultant réalisera les tâches suivantes, sans nécessairement s'y limiter :

- S'assurer que le Projet PFCIGL respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des Peuples autochtones. Et s'assurer que ces derniers profitent des avantages socio-économiques culturellement adaptés qu'offre le projet à travers la définition d'actions visant à couvrir leurs besoins prioritaires ;
- S'assurer que les sous-projets de la construction des postes frontaliers de Kamvivira, Kiliba, Kamanyola, Nyamoma, réhabilitation des ports de Kalundu et IDWJI, le bitumage de la route Kavimvira-uvira dans le cadre du projet PFCIGL respectera pleinement la dignité, les droits, l'économie et la culture des peuples autochtones et s'assurer que ces derniers profitent des avantages socio-économiques culturellement adaptés qu'offre le sous-projet à travers la définition d'actions visant à couvrir leurs besoins prioritaires ;
- Définir et d'hiérarchiser les activités à mettre en œuvre dans le cadre d'un PPA en fonction des besoins prioritaires pertinents des peuples autochtones et des résultats de l'analyse sociale ci-avant. L'approche, à développer, mettra l'accent sur l'identification des besoins prioritaires des Peuples autochtones (PA), y compris ceux de femmes en matière sécuritaire et santé, tout en considérant les autres communautés hôtes vivant avec elles, à travers un processus de *consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)*, prenant en compte les Organisations des PA existantes en faveur de femmes et de jeunes ;
- Réaliser une évaluation des besoins en renforcement des capacités des organismes publics chargés de fournir des services aux peuples autochtones ;
- Préparer un PPA en faveur des Peuples autochtones et de l'ensemble de la société, sur la base d'une évaluation sociale de la situation des PA, couvrant l'ensemble des thèmes détaillés dans le chapitre relatif aux résultats attendus.

Les services attendus du consultant sont les suivants :

- Réaliser une évaluation sociale des peuples autochtones vivant dans la zone d'influence des travaux en vue d'apprécier les répercussions potentielles positives et négatives de ces travaux sur ces communautés, ainsi que les impacts en matière de Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'Exploitation et Abus Sexuel, et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS)
- Une estimation des Peuples autochtones ainsi que leurs campements dans la zone retenue ;
- Une cartographie des Peuples autochtones dans la zone retenue (chaque campement devra aussi être bien identifié par les coordonnées GPS) ;
- Établir les répercussions positives et négatives que pourraient avoir les activités du projet sur les populations autochtones, y compris les femmes et les filles, ainsi que les groupes les plus vulnérables de la communauté. Parmi les répercussions, il s'agit aussi d'identifier de risques spécifiques liés aux VBG, y compris EAS/HS. Le consultant devra aussi vérifier la présence ou absence des circonstances spécifiées dans la NES7 dans lesquelles un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) est exigé ;
- Une analyse de la situation socio-économique des Peuples autochtones (mode de vie, des dynamiques sociales, mode d'accès à la terre, y compris les difficultés qui confrontent les femmes á cet égard. Accès aux soins de santé, y compris aux services d'assistance VBG, activités génératrices de revenus, culturel, etc.) ; etc.
- Une base de données sur la situation de référence ;
- Une évaluation des répercussions potentielles positives et négatives des travaux sur ces communautés sur la base d'un processus de *consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)*, prenant en compte les Organisations de PA existantes (y compris les conseils des anciens, les notables et leaders tribaux), les femmes et les jeunes. Dans le cadre de cette analyse, le consultant tiendra compte notamment de la vulnérabilité relative des communautés autochtones ainsi que des risques auxquels les exposent les

particularités qui les caractérisent, les liens qu'elles entretiennent avec la terre et les ressources naturelles, et le manque d'opportunités qui les pénalise comparé à d'autres groupes sociaux de la collectivité, de la région ou de la société nationale dans lesquelles elles vivent.

- Une évaluation des besoins en renforcement des capacités des organismes publics chargés de fournir des services aux Peuples autochtones ;
- Établir les dispositifs institutionnels (y compris le renforcement des capacités en cas de besoin à l'examen préalable des activités financées par le projet, à l'évaluation de leurs répercussions sur les populations autochtones, à la préparation des plans d'actions. Par exemple, une ONG des PA très active pourra appuyer la population Autochtone à travers le processus en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités pour participer pleinement dans le processus ;
- Déterminer un mécanisme de gestion des plaintes éventuelles (description d'un mécanisme de règlement des conflits). Le mécanisme développera de procédures spécifiques pour la dénonciation des incidents liés à l'EAS/HS. Ceci garantira la confidentialité et la sécurité des plaignant(e)s et présumés auteurs, ainsi qu'inclura un système de référencement vers les services d'assistance spécialisée en VBG ;
- Un Plan en faveur des peuples Autochtones (PPA) et de l'ensemble de la zone du projet comprenant des mesures culturellement adaptées et destinées à répondre aux besoins prioritaires pertinents des PA, ainsi qu'à éviter, atténuer ou compenser les répercussions négatives potentielles du projet sur ces communautés, sur base des résultats de l'analyse sociale. Ce PPA devra être assorti d'un coût estimatif pour toutes les mesures proposées ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation approprié permettant d'assurer l'atteinte des objectifs visés par ledit PPA.

4.1. Organisation et déroulement de l'enquête socio- économique

4.1.1. Définition du protocole d'enquête

Ces enquêtes socio-économiques seront réalisées sous la forme :

- D'un dénombrement des peuples autochtones en vue d'évaluer ladite population dans la zone d'influence du projet ;
- D'une enquête quantitative auprès des ménages par sondage aléatoire stratifié à plusieurs degrés ;
- D'une enquête qualitative qui consistera en des interviews semi structurés, des discussions individuelles ou collectives avec des personnes influentes, des leaders des communautés et des personnes représentatives des différentes catégories de la population (hommes, femmes, jeunes).

Le consultant établira le protocole d'enquête pour la collecte et l'analyse des données socio-économiques, qu'il soumettra pour approbation au projet avant sa mise en œuvre.
Le protocole d'enquête devra permettre de recueillir les données suivantes :

- Eléments de démographie : estimation des Peuples autochtones (PA) de la zone, caractéristiques socio démographiques des ménages, avec description des ménages ;
- Dynamique associative dans la zone (noms, types d'association, activités, etc.) ;
- Type d'investissements sociaux existant dans les zones enquêtées ;
- Accès à la terre ;
- Accès à la santé ;
- Accès à l'éducation ;
- Accès à l'eau potable (installations disponibles),
- Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées ;
- Principaux modes de vie des Peuples autochtones (PA) (identification d'articles indicateurs) ;
- Analyse des relations avec les autres populations de la communauté (relations sociales, relations économiques, relations culturelles) ;
- Mode de résolution de plaintes, y compris celles relatives á l'EAS/HS ;
- Identification des aspirations des Peuples autochtones (PA) par rapport au projet PFCIGL.

4.1.2. Organisation de l'enquête

La collecte des données sera assurée par le consultant et enquêteurs. Le consultant devra s'assurer des conditions optimales favorables à la qualité de données en tenant compte de la confidentialité et des exigences éthiques. Il devra par ailleurs s'attacher à disposer des autorisations réglementaires auprès des autorités administratives compétentes.
Les enquêteurs devront en outre classer les questionnaires remplis campement par campement ou village par village.

4.1.3. Traitement et analyse des données

Un logiciel devant soutenir l'entrée des données sous forme numérique sera effectué à partir du EPI INFO ou tout autre logiciel approprié.
Les résultats seront ensuite analysés en vue d'élaborer le rapport provisoire de l'étude.

4.1.4. Consultations publiques, diffusion et publication des rapports

La consultation du public annoncée dans l'étude devra se dérouler durant toutes les phases de la mission. Elle devra permettre l'accès à l'information et que les points de vue des PA soient pris en compte dans le PPA. A cet effet, le consultant devra démontrer l'étendue des consultations qu'il a

menées en vue de recueillir l'avis de toutes les communautés concernées par le projet sur les mesures à prendre. Les consultations seront effectuées dans les campements des PA, avec les autorités administratives et ONG locales qui travaillent en faveur des PA.
Les femmes seront consultées à part pour assurer la confiance, la confidentialité et assurer aux femmes et filles un environnement d'échanges et une interaction sécurisée.
Pour ce faire, la liste des personnes rencontrées, les comptes rendus et/ou procès-verbaux, et les photos de ces consultations devront être annexés au rapport.
Il est prévu que le consultant préparera deux séances de restitution des résultats de l'étude à Uvira, Kamanyola, Bukavu et Idjwi en associant les communautés PA affectées et les structures d'appui, ainsi que les autorités administratives, au niveau local.

Ces consultations avec les femmes devront tenir en compte les principes de sécurité et confidentialité demandés pour tout type de consultation avec les femmes, ainsi que les us et coutumes des PA. De préférence, les consultations devront être animées et/ou accompagnées par de femmes PA dans le but de faciliter les échanges, mais aussi pour ne pas nuire. Un cadre particulier pour la restitution se fera dans un premier temps avec les PA eux-mêmes et ensuite la restitution globale avec les parties prenantes dans lesquelles la participation des 30% de femmes est exigée ainsi que la participation des 40% des PA lors de ces ateliers de restitution

4.2. Résultats Attendus

Les résultats attendus de la mission est l'élaboration d'un plan en faveur des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées de l'axe suscité contenant, les données ci-dessous (liste non limitative).

4.2.1. Données socio-économiques et culturelles

4.2.1.1. Eléments de démographie : évaluation de la population des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées et caractéristiques socio démographiques des ménages

4.2.1.2. Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées

- Description des activités exercées
- Description des modes d'échanges économiques des populations autochtones
- Conditions d'accès aux moyens de production (hors foncier) ;
- Conditions d'accès au foncier

4.2.1.3. Mobilité spatiale et dynamique culturelle

- Le temps passé hors du campement en bordure de la route
- La justification de ces déplacements
- Les principales activités hors du village
- La perception qu'ils ont de leur mode de vie actuel
- Ce qui a changé en bien – en mal selon les adultes
- Leur souhait par rapport à leur culture
- Une activité culturelle qu'ils pratiquaient et qu'ils ne pratiquent plus.
- Les raisons de cet arrêt

4.2.1.4. Dynamique associative dans la zone (noms, types d'association, activités, etc.)

4.2.1.5. Accès des habitants issus des populations autochtones aux services sociaux essentiels existants dans la région

4.2.1.6. Type d'investissements sociaux existant dans les zones enquêtées

- Description qualitative (nature de l'équipement, état de fonctionnement) et quantitative de l'investissement ;
- Identification des promoteurs
- Identification des financeurs
- Mode d'organisation de la gestion de l'équipement

4.2.1.7. Accès à la santé :

- Infrastructures de santé (Description de l'offre disponible par rapport au chiffre de la population et aux standards de l'Organisation Mondiale de la Santé, OMS) ;
- Itinéraires thérapeutiques ;
- Fréquentation des structures de santé par les peuples autochtones
- Principales pathologies recensées et situation des populations autochtones en la matière

4.2.1.8. Accès à l'éducation :

- Infrastructures scolaires : état de l'offre disponible
- Fréquentation des structures scolaires par les peuples autochtones
- Taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire des peuples autochtones

4.2.1.9. Accès à l'eau potable (installations disponibles)

- Recensement des installations disponibles et leur état
- Accès des populations autochtones aux points d'eau aménagés
- Mode de gestion (financement de l'entretien / réparation)

4.2.2. Analyse socio-économique

4.2.2.1. Evaluation de la qualité de vie des populations (identification d'articles indicateurs)

- Possession d'articles de prestige

4.2.2.2. Cartographie et changement des modes de vie des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées

4.2.2.3. Analyse des relations avec les populations Bantous (relations sociales, relations économiques, relations culturelles)

- Existence de dynamiques culturelles
- Analyse des échanges économiques
- Potentiel de valorisation des traditions et des pratiques culturelles ;
- Condition du statut foncier des populations autochtones et de l'accès à la terre.

4.2.2.4. Analyse des impacts potentiels de la réhabilitation de la route sur les populations pygmées

4.2.2.5. Analyse des aspirations (sociales, économiques, modes de vie, culturelles) des Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées au regard de la formulation des objectifs d'un plan de développement destiné à gérer les impacts de la route.

4.2.3. Plan en faveur des peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA) et de l'ensemble de la société.

Le rapport devra être concis, et centré sur les résultats des analyses effectuées, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes et tableaux de synthèse. Il sera complété par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses complémentaires, et les procès-verbaux et résumés des consultations et liste des participants.

4.3. ORGANISATION DES ATELIERS

Le Consultant aura à organiser des ateliers (consultation et restitution des études avec des personnes ayant le profil suivant :

a. Les représentants de de l'administration locale de la zone d'études (AT, chefferies)
b. Les représentants/ représentantes des PAP
c. Les représentants des ONG et associations PAP œuvrant dans la zone d'études en prenant en compte la représentativité de femmes, des jeunes et des groupes vulnérables
d. Les représentants du REPALEF
e. Les représentants des cadres techniques provinciaux (CPE, Inspecteur Prov de l'Agri, ANR, Administration du territoire, etc.)
f. Les représentants
g. Les représentants de la société civile
h. Les représentants de la société savante (Universités, instituts supérieurs, etc.)
i. Les personnes ressources et les leaders d'opinion.
j. Les représentants des femmes PAP (au moins 30% des participants)

5. CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport, dont le contenu devra être conforme à la NES n°7, sera structuré de la manière suivante :

- *Liste des abréviations*
- *Liste des tableaux*
- *Liste des cartes*
- *Table de matières*
- *Résumé exécutif en français, anglais et Swahili (en cas de contradiction entre la version la version française et les autres versions, la version française fera foi). Le Swahili est aussi la langue parlée par les PA.*
  1. Introduction
  2. Situation des populations autochtones dans la zone du projet ;

3. Interaction entre les populations autochtones et le projet de la construction de la frontière de Kamvivira, réhabilitation du port de Kalundu et le bitumage de la route Kamvira – Uvira
4. Examen des cadres juridique et institutionnel applicables aux populations autochtones
5. Caractérisation de la population autochtone dans la zone du projet
6. Résultats du processus de consultation des communautés autochtones affectées pour leur adhésion au projet
7. Cadre du déroulement de la consultation des communautés autochtones affectées
8. Activités en faveur des Populations autochtones
9. Responsabilité de la mise en œuvre
10. le projet a déjà développé un MGP simple et sensible á l'EAS/HS (inclus dans le PMPP). Donc il ne s'agit pas de créer un autre MGP, plutôt d'identifier les portes d'entrées pour le PA (sure et accessibles) et les procédures pour cette population vulnérable
11. Mobilisation des parties prenantes et information ;
12. Consultation des parties prenantes ;
13. Consultation du public sur le tronçon N°RN5(Luvungi) - Poste Frontalier de Rubenga, Kamanyola, kiliba, Idjwui Nyamoma ;
14. Consultation des petits commerçants et services à la frontière de Kamvivira et port de Kalundu
15. Budget et plan de financement du PPA
16. Suivi et évaluation de l'exécution du PPA
17. Références
18. *Annexes*

- Liste des personnes / institutions contactées
- PV des consultations des PA
- Compte rendu des ateliers de restitution des résultats de l'étude
- Photos des consultations du public.

La carte 1 ci-dessous présente la localisation des potentiels sites d'activités.

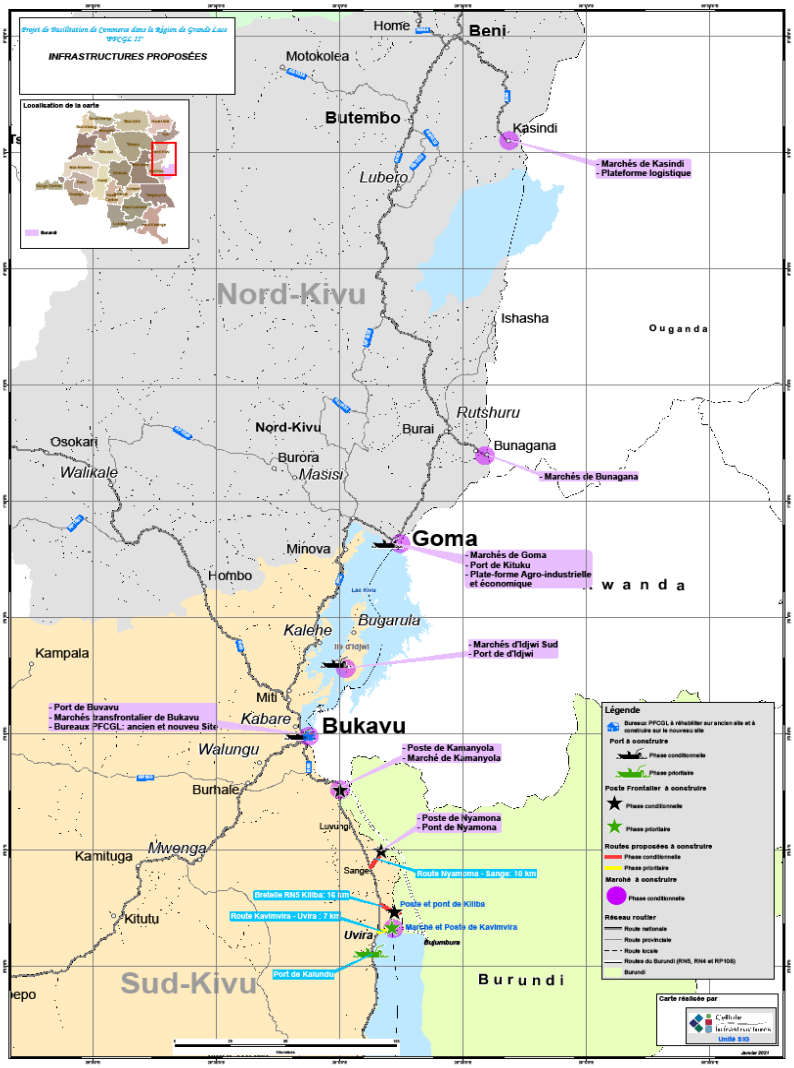

Source : Unité de Géomatique et Numérique (UGN) de la CI

6. DEROULEMENT DE LA MISSION ET RAPPORTS

Le délai prévu d'exécution des **prestations** est de trente-six (**42) jours** étalés sur une **durée globale** de **1/2 mois**, suivant le chronogramme indicatif ci-après :

Activité	**Délai partiel (jour)**	**Délai cumulé (jour)**
Signature du Contrat et démarrage des prestations	T0	0
Rapport de démarrage	3	T0+3
Validation du rapport de démarrage par la CI	2	T0+5
Rapport provisoire 1 *sur site* (après mission de terrain : (i) (15jours) d'investigations et consultations du public dans à Uvira et Bukavu ; (ii) 5 jours d'analyse et compilation des données ; (iv) 3jours la de rédaction du rapport ; (v) 3jours d'attente des observations des CI ; (vi) 2 jours de transmission du rapport.	28	T0+33
Tenue des 2 ateliers de restitution (Uvira et Bukavu) incluant les jours de voyage (évaluée à 5 jours) incluant la durée du voyage estimé à 2jours)	5	T0+38
Rapport provisoire 2 *hors site* (avec intégration des observations et commentaires des parties prenantes)	7	T0+45
Commentaires de l'IDA sur le rapport provisoire 2	10	T0+55
Rapport final	3	T0+ 58
Clôture du Contrat	2	T0+60

6.1. Organisation des ateliers

Le consultant aura à organiser deux (2) ateliers de restitution et validation des études pour les parties prenantes d'Uvira et Bukavu (chaque atelier rassemblera au maximum 20 personnes pour des raisons de COVID-19).

6.2. Profil des participants aux ateliers

Le profil et effectif des participants aux ateliers de restitution du PPA est le suivant :

- Le représentant de l'exécutif provincial
- Les représentants de l'administration locale de la zone d'études (AT, chefferies)
- Les représentants de la société civile (échantillon des ONG et associations qui défendent et appuient les intérêts des PA et œuvrant dans la zone d'études en prenant en compte la représentativité de femmes, des jeunes, des groupes vulnérables et des utilisateurs de la route)
- Les personnes ressources et les leaders d'opinion.
- Les représentants des PA (au moins 40% des participants)

6.3. Rapports attendus

Les rapports et tous les documents que le consultant aura à produire sur papier seront également présentés sur support électronique il s'agit du :

- Rapport de démarrage : qui comprendra une synthèse des résultats de la revue documentaire, la méthodologie détaillée du consultant (y compris tous les outils à utiliser), le calendrier de travail indiquant clairement les dates de remise des différents livrables, l'organisation de la mission, etc., au plus tard **3 jours** avant le démarrage des prestations. Ledit rapport de démarrage sera transmis à la CI et validé endéans 2 jours et avant la mission de terrain ;
- Un premier rapport provisoire du PPA *à rédiger sur sites* et déposer sous forme électronique au plus tard **5 jours** après intégration des observations de la CI, en vue de la préparation des ateliers de restitution.
- Apres les ateliers de restitution, la CI transmettra au consultant ses observations sur le rapport provisoire 1 dans les **5 jours** qui suivront la réception dudit rapport. Le consultant prend en compte lesdites observations endéans **1 jour**.
- Un deuxième rapport provisoire du PPA, *à* rédiger hors site (bureau PFCGL), après intégration des observations et commentaires issus des ateliers et de la CI, sera déposé en cinq (5) exemplaires papiers au plus tard **5 jours** après la fin du dernier atelier.
- La cellule Infrastructures transmet au consultant ses commentaires sur ce rapport dans les **5 jours** qui suivent la réception du rapport. Le consultant prend en compte lesdites observations endéans 3 jours. La Cellule Infrastructures communique au consultant les observations et commentaires de la Banque mondiale dans les 30 jours qui suivent l'intégration des observations de la CI.

Official Use Only

- Un rapport final du PPA, *à rédiger hors site (bureau PFCGL),* **5 jours** après intégration des observations et commentaires de la Banque mondiale et sera déposé en dure dans cinq (5) exemplaires.

7. PROFIL DU CONSULTANT ET OBLIGATIONS DES PARTIES

La présente mission sera réalisée par un Consultant individuel. Pour répondre aux critères de sélection, le candidat devra répondre au profil suivant :

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire en sciences économiques, sciences sociales ou juridiques, développement, planification ou dans un domaine connexe (bac+5) ou équivalent ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) PPA et un (1) CPPA dans le cadre d'un projet utilisant le cadre environnemental et social de la Banque mondiale
- Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (2) missions dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale de projets en RDC pendant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir une connaissance du Cadre de gestion Environnementale et Sociale (CES) de la Banque mondiale, notamment la Norme n°7 relatives aux Peuples autochtones et une bonne connaissance des lois de la RDC en la matière ;
- Avoir participé à au moins 3 études de sauvegardes environnementales et sociales soit comme Expert d'appui soit comme chef de mission
- Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit (à faire apparaître dans le CV) ;
- Avoir une connaissance de swahili serait un atout.

Pendant la collecte des données, le consultant individuel sera appuyé dans chaque site (Uvira et Bukavu) par une équipe composée d'un interprète et deux collecteurs des données choisis parmi la population autochtone.

Le consultant individuel devra compter avec l'appui d'une animatrice de préférence PA pour conduire les consultations auprès des femmes et filles.

7.1. Obligations du Consultant

Le Consultant est responsable de :

- La conception et de la conduite des études conformément au CES de la Banque mondiale et au cadre législatif et réglementaire en vigueur en RDC, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- La conduite des consultations publiques dans le respect des mesures barrières concernant la COVID-19
- La fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- L'organisation et de la tenue des deux (2) ateliers de validation du PPA à Uvira et Bukavu, avec les parties prenantes du projet PFCIGL.
- Il est réputé être assuré pour la couverture de ses risques et de garder le secret professionnel par rapport à toute information recueillie pendant la réalisation de son mandat.
- L'approbation finale de tous les documents par la Cellule Infrastructures ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des conséquences de ses éventuelles erreurs.
- La logistique de la mission est à la charge du Consultant.
- Le consultant devra signer le code de bonne conduite du projet ainsi que bénéficier d'une séance de sensibilisation en matière de VBG avant que les activités de la mission commencent. La formation sera conduite par le spécialiste en VBG du projet, et sera orientée sur le risques et conséquences VBG, y compris EAS/HS, le contenu du code de bonne conduite, et le mécanisme mis à disposition par le projet pour dénoncer ces incidents.

7.2. Obligations du Client

Le Gouvernement de la RDC à travers la Cellule Infrastructures mettra gratuitement à la disposition du Consultant toutes les informations techniques sur le projet et tout autre document nécessaire en sa possession. Les frais de validation de l'étude à acquitter auprès de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) pour la soumission des TDR ainsi que pour le dossier du rapport du PAR, sont à la charge du Gouvernement de la RDC.
L'ensemble de la procédure de l'étude est conduit sous la supervision directe de la Cellule Infrastructures, au travers de son EDS et Unité Environnementale et Sociale.
Pour ce faire la Cellule Infrastructures sera chargée de :

- introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations ;
- fournir aux consultants tous les documents utiles à sa disposition ;
- participer à l'organisation des ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude pour s'assurer du bon déroulement de cette activité clé (la qualité de la restitution et la prise en en compte des observations des participants) ;
- faire le suivi de l'étude sur le terrain et sa validation se fera par la Cellule Infrastructures à travers son EDS et unité environnementale et sociale ;
- Veiller aux respects des délais par le consultant.

Official Use Only